

Commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des
Médias et des Droits des femmes du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

15 JUIN 2021

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 15 JUIN 2021 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Réouverture du secteur culturel» (Article 78 du règlement)	6
2	Question orale de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Tests PCR gratuits pour accéder à des événements culturels» (Article 78 du règlement)	6
3	Question orale de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Réouvertures culturelles en arts vivants et cinéma» (Article 78 du règlement)	6
4	Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Bilan du premier week-end de réouverture des cinémas d'art et d'essai et de proximité» (Article 78 du règlement)	6
5	Questions orales (article 82 du règlement)	15
5.1	Question de M. François Desquesnes à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Vente d'un retable du Hainaut datant de 1460 à une fondation privée»	15
5.2	Question de Mme Valérie Delporte à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Vente d'un retable du 15e siècle et protection de notre patrimoine mobilier».....	16
5.3	Question de Mme Fatima Ahallouch à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Préservation du patrimoine culturel mobilier».....	16
5.4	Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Deuxième appel "Un futur pour la culture"»	18
5.5	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée "Mise en œuvre des recommandations du rapport 'Un futur pour la culture'».....	18
5.6	Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Augmentation des aides à la création»	20
5.7	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi de l'organisation des événements culturels tests en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	21
5.8	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Premiers résultats des événements tests en Fédération Wallonie-Bruxelles»	21
5.9	Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Projet DICOS (données d'information comptables des opérateurs subventionnés)».....	23

5.10	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Sélection d'une ville belge comme Capitale européenne de la Culture 2030»	24
5.11	Question de M. André Antoine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Célébration des 75 ans des accords du charbon»	25
5.12	Question de M. André Antoine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour maintenir le rayonnement de l'opération "Place aux artistes" en Brabant wallon»	27
5.13	Question de M. André Antoine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Avenir du Musée du cercle d'histoire à Wavre»	28
5.14	Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Conférence interministérielle (CIM) Alpha et plan d'action pour harmoniser les politiques d'alphabétisation en Belgique francophone»	29
5.15	Question de Mme Fatima Ahallouch à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Organisation de la Fête de la musique 2021»	31
5.16	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Préservation du patrimoine culturel immatériel»	31
5.17	Question de M. Eddy Fontaine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Situation des guides et médiateurs culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles»	33
5.18	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Cadastre de l'emploi dans le secteur culturel (suivi)»	34
5.19	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Contrat de filière du livre»	34
5.20	Question de Mme Rachel Sobry à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Offre cinématographie de Sooner, abonnements et cinéma belge»	36
5.21	Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi décretaal des notions de publicités sexistes et hypersexualisées»	37
5.22	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plan de lutte contre la désinformation de la Commission européenne»	37
5.23	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Régulation des influenceurs sur les réseaux sociaux»	39
5.24	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Négociations entre le fédéral et les Communautés sur la vente des licences 5G»	40
5.25	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rapport d'activité 2020 du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)»	41

5.26	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Engagement pris par la RTBF d'investir dans le capital d'entreprises audiovisuelles belges francophones dans le cadre de son plan #Restart»	42
5.27	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Campagne de communication institutionnelle annoncée dans le cadre du plan de soutien aux médias»	43
5.28	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Répartition entre les différents médias des espaces publicitaires achetés par le gouvernement»	43
5.29	Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Accord historique du G7 sur un taux mondial pour l'impôt des sociétés d'au moins 15 %»	45
5.30	Question de Mme Joëlle Maison à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Violences gynécologiques et obstétricales (VGO) en Fédération Wallonie-Bruxelles»	46
5.31	Question de Mme Joëlle Maison à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Viol collectif à Gand et Plan "Droits des femmes"»	47
5.32	Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «État des lieux du Plan "Droits des femmes" et de son comité de suivi»	47
5.33	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Réactions des écoles quant à la tenue vestimentaire des jeunes»	49
5.34	Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Bannir la cigarette de la vue des enfants»	50
5.35	Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Faut-il vacciner les enfants contre tous les types de méningites?»	51
5.36	Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Feu vert de la conférence interministérielle Santé (CIM Santé) pour la vaccination des mineurs contre la Covid-19».....	53
5.37	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Vaccination des mineurs»	53
5.38	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la création de places d'accueil prévues par le plan de relance wallon»	55
5.39	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Protéger les fratries, protéger aussi les enfants seuls»	56
5.40	Question de Mme Alice Bernard à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Courrier du front commun syndical adressé le 2 juin au président du conseil d'administration de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)»	57
5.41	Question de M. Michele Di Mattia à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Problématique de la "santé dorsale" dans les écoles»	59

5.42 Question de Mme Rachel Sobry à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Accompagnement des enfants dont un proche souffre de troubles psychiques»..... 60

6 Ordre des travaux **61**

VERSION PROVISOIRE

Présidence de Mme Valérie Delporte, présidente.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 10h30.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Interpellation de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Réouverture du secteur culturel» (Article 78 du règlement)

2 Question orale de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Tests PCR gratuits pour accéder à des événements culturels» (Article 78 du règlement)

3 Question orale de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Réouvertures culturelles en arts vivants et cinéma» (Article 78 du règlement)

4 Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Bilan du premier week-end de réouverture des cinémas d’art et d’essai et de proximité» (Article 78 du règlement)

Mme la présidente. – Cette interpellation et ces trois questions orales sont jointes.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Le 9 juin dernier, la vie culturelle était censée reprendre son cours. C’est du moins ainsi que les choses ont été présentées lors du Comité de concertation (Codeco) du 11 mai. Madame la Ministre, vous vous êtes d’ailleurs réjouie de cette annonce de réouverture. Néanmoins, il apparaît que l’annonce n’a pas été à la hauteur des attentes, et ce, pour plusieurs raisons.

Le 8 juin dernier, le mouvement *Still Standing for Culture* a publié une carte blanche présentant l’ouverture tardive comme un échec: les activités culturelles demeurent soumises à des critères épidémiologiques et des contraintes disproportionnées et discriminantes leur sont imposées depuis des mois. Selon les signataires de la carte blanche, «la culture aura été piétinée jusqu’au bout». Les conditions de réouverture arrivent tardivement et sont incertaines.

Soulignons d’abord que c’est seulement le 4 juin, soit cinq jours avant la date de la réouverture officielle du secteur culturel, que l’arrêté ministériel précisant les décisions du Codeco du 11 mai a été publié. Le site culture.be n’a présenté le fameux *Covid Infrastructure Risk Model* (CIRM) de manière détaillée que le 2 juin. L’arrivée tardive du CIRM et de l’arrêté ministériel met en difficulté nombre d’acteurs du secteur culturel. Un événement culturel, pourtant, ne se planifie pas du jour au lendemain, mais des mois à l’avance. Les informations communiquées restent incomplètes et risquent surtout de changer à tout moment, selon le bon vouloir du gouvernement fédéral. Pour rouvrir un lieu culturel, il faut actuellement remplir un formulaire d’une vingtaine de pages et prévoir près d’une dizaine d’annexes, dont la liste des mesures de ventilation. Aucun dépassement de 1 200 ppm (parties par million) n’est autorisé. La demande d’autorisation doit ensuite être introduite par le biais du CIRM auprès de l’autorité communale locale.

Le CIRM pose d’ailleurs beaucoup de questions au sein du secteur culturel, tant concernant son origine que sa dépendance au niveau communal et ses implications en termes de jauge. La carte blanche de *Still Standing for Culture*, signale qu’elle varierait entre 30 et 50 %, ce qui est difficilement compatible avec la viabilité des activités culturelles et induit une perte de sens et de motivation pour les équipes organisatrices. Les artistes vont se produire devant des salles à trois quarts vides. Voilà pourquoi de nombreux lieux et festivals n’ont pas d’autre choix que de passer leur tour cet été encore, en espérant des mesures plus clémentes pour la rentrée.

Cet avis est notamment partagé par l’organisateur du festival Francofaune qui estime que l’annonce d’une réouverture de la culture au public le 9 juin était juste une opération de communication. Il considère que les portes ont à peine été entrouvertes et que cela ne ressemble donc en rien à une véritable réouverture. Les normes et les protocoles changeant constamment et n’étant valables que

jusqu'à la fin du mois de juin, il souligne qu'il est vraiment très compliqué d'organiser quoi que ce soit à court terme et que l'on ne pourra probablement pas parler de véritable reprise avant octobre.

À l'heure actuelle, les conditions de réouverture du secteur culturel sont particulièrement strictes alors que toutes les études et tous les événements tests réalisés ici et ailleurs démontrent qu'une réouverture comporterait peu de risques si les conditions étaient assouplies. Les cinémas ont d'ailleurs pu échapper au CIRM, car, pour des raisons obscures, le Codeco n'a pas considéré les salles de cinéma comme des lieux de manifestations culturelles au même titre que les salles de théâtre ou de concert. Encore une fois, une certaine incohérence apparaît dans les mesures prises.

Je relève aussi un problème de calendrier. En effet, cette réouverture arrive en fin de saison pour de nombreux secteurs de la culture. Le printemps culturel que vous avez annoncé n'aura donc jamais lieu et, en raison des vacances et des conditions de réouverture compliquées à mettre en œuvre, la perspective d'un été culturel est également compromise. Ensuite, ce n'est pas parce que des lieux vont rouvrir que les artistes et leurs créations pourront retrouver le chemin du public. L'embouteillage des offres résultant d'une année quasi complète de fermeture représente aujourd'hui un défi majeur pour la diversité culturelle, mais aussi pour l'emploi dans ce secteur.

Le gouvernement a aussi annoncé qu'un fonds de 6 millions d'euros avait été dégagé pour aider l'ensemble des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles à s'équiper, que ce soit les lieux culturels, les salles de sport, les écoles, les crèches, etc. Or, nous nous posons la question de l'adéquation de ces moyens par rapport aux besoins de ces nombreux secteurs.

Enfin, je conclurai cette interpellation par un extrait de la carte blanche de *Still Standing for Culture* qui me semble bien évoquer l'état d'esprit dans lequel se trouve une bonne partie du secteur culturel: «Notre joie se mêle aujourd'hui à une colère âcre face à tant de mépris, à tout l'argent public dépensé dans des infrastructures fermées inutilement pendant de longs mois, à la précarité qui gagne, au grand embouteillage provoqué dans nos métiers et qui prendra deux ou trois ans à se résorber tout en creusant plus profondément encore les inégalités...

Nous avons désormais conscience de la place misérable qu'occupe la culture dans l'esprit de nos dirigeant-es, et du péril que cela fait peser sur la diversité des pratiques culturelles. La hiérarchie des priorités à l'œuvre depuis 15 mois ne laisse guère de place au doute... Au premier variant venu, la culture sera placée sur un siège éjectable. Au premier jour de la crise économique qui guette, elle figurera tout en haut de la liste des coupes budgétaires. Les conditions incongrues de cette reprise en demi-teinte sont symptomatiques d'une vision profondément consumériste de la société, qui

relègue inlassablement au rang de variable d'ajustement tout ce qui relève de la création, des arts, de la dimension critique et émancipatrice de la culture, des espaces communautaires et plus largement des activités porteuses de lien social.»

Place désormais à mes questions, Madame la Ministre: qu'avez-vous organisé pour soutenir les opérateurs culturels dans leurs démarches pour reprendre leurs activités? Quel est le délai pour obtenir l'autorisation d'accueillir à nouveau du public à l'intérieur? Comment s'assurer qu'il n'y ait pas de différences de traitement en fonction des communes? Des lieux culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles, subsidiés ou non, rencontrent-ils des difficultés à répondre aux exigences en matière de ventilation? Qu'est-il prévu pour les soutenir?

Par ailleurs, quelle partie des 6 millions d'euros sera affectée aux lieux culturels? Comment ce montant a-t-il été défini? Des demandes ont-elles déjà été formulées? Avez-vous été interpellée par des opérateurs qui ne peuvent rouvrir qu'en septembre prochain? Que leur proposez-vous comme compensation? Quel bilan tirez-vous de la réouverture prévue le 9 juin? A-t-elle réellement eu lieu pour la majorité des lieux culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Qu'en est-il des problèmes liés à la diffusion et à la surprogrammation? Qu'avez-vous mis en place pour y remédier? Existe-t-il un plan prévu à plus long terme concernant ces problèmes?

J'en viens à ma question orale sur les tests PCR. Lors du Codeco du 4 juin dernier, nous avons appris que les Belges qui n'ont pas encore reçu leur invitation à une seconde dose de vaccination pourront, du mois de juillet à la fin du mois de septembre, obtenir deux tests PCR gratuits pour pouvoir partir à l'étranger. Ceux qui, par contre, ne seraient pas vaccinés bien qu'ils aient été invités à le faire n'auront pas droit à ces tests PCR gratuits, peu importe les raisons de l'absence de vaccination.

Du point de vue du groupe parlementaire PTB, cette discrimination est inacceptable. Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à le penser. Rappelons que des associations comme Test Achats plaident pour la gratuité totale des tests PCR, comme en France, étant donné leur caractère obligatoire dans plusieurs situations de la vie courante. En effet, dans le cadre du *Covid safe ticket* par exemple, un test PCR sera nécessaire pour participer à certains événements culturels si l'on n'est pas vacciné. Rappelons également que ce test PCR coûte 47 euros, un montant élevé pour de nombreuses personnes, qui ne peuvent pas se permettre une telle dépense.

Madame la Ministre, pourquoi est-il question de tests PCR gratuits pour le tourisme, mais pas pour les événements qui nécessitent la présentation d'un *Covid safe ticket*? Quelles sont vos pistes de solution pour que les personnes non vaccinées ne soient pas discriminées en termes d'accès à la culture?

M. Matteo Segers (Ecolo). – Après ces propos teintés de noirceur qui plombent l’ambiance, j’aimerais évoquer la reprise de la culture et tous les défis culturels qui nous attendent. Je souhaiterais également insister sur la nécessité qu’un maximum d’acteurs politiques défendent le redéploiement culturel, l’expression, la créativité et tout ce que nous créons afin d’assurer l’émancipation des opérateurs du secteur.

Je suis fatigué d’entendre des termes comme «échec» ou «raté», alors que nous devons trouver la force nécessaire pour améliorer au plus vite la situation du plus grand nombre possible d’artistes, de techniciens et de personnes qui font la culture. Continuer à affirmer que rien ne va ne nous aidera pas. Dans un contexte de crise mondiale, le rôle du politique est d’assurer la survie de la culture. C’est ce dont nous discutons ici et ce à quoi nous travaillons à travers toute une série de mesures.

Madame Pavet, où est votre motion? Dans la foulée de votre interpellation, vous avez déposé une motion sans même avoir attendu la réponse de la ministre. Pourquoi ne pas l’avoir présentée avant? Vous estimez peut-être qu’il existe une chance que la ministre apporte des réponses à vos demandes. Par le passé, deux motions ont déjà été déposées. Elles ont été toutes les deux rejetées, car elles reprenaient le contenu des réformes engagées par le gouvernement. Le gouvernement a déjà répondu aux demandes formulées dans votre motion. Il s’agit des six millions d’euros dégagés pour assurer la reprise dans les salles, le redéploiement culturel et de la diffusion, mais il s’agit également de tous les accords conclus par les partis de la majorité tout en prenant en compte les vœux de l’opposition, à savoir trouver un maximum de solutions afin d’assurer un maximum de culture. Il convient de jouer cartes sur table et d’arrêter de jouer avec les gens.

Depuis le début de la crise, les membres de mon parti politique ainsi que d’autres collègues tels que vous, Madame la Ministre, mais aussi MM. Gardier, Dispa et Maroy ainsi que Mmes Mathieux et Roberty se sont battus pour qu’un maximum d’artistes puisse continuer d’exister. Aujourd’hui, le combat concerne la reprise culturelle. Il n’est pas temps de nous lamenter en disant qu’il ne se passe rien. Nous devons pouvoir entendre les signaux et y réagir, ce qui veut dire simplement entendre son cœur et son investissement. Je suis effrayé de voir un parti utiliser la noirceur, le malheur et la détresse dans le seul but de gagner des voix.

Qu’est-ce que le productivisme? Pour Karl Marx, un poète est un poète. En d’autres termes, le poème n’a pas de valeur. Relisez Karl Marx. Nous devons payer le travail du poète, c’est tout. Pour les écologistes et d’autres familles politiques, un poème est bien plus qu’une production. Il permet aux gens de s’émanciper, de partager, d’exister, de transmettre. Un artiste est bien plus qu’un travailleur. Il a un rôle social. Vos leçons de productivisme, Madame Pavet, sur l’air de

«il faut mettre les gens au travail», commencent très sincèrement à nous fâcher.

Aujourd’hui, nous avons besoin que vous preniez la main que nous vous tendons afin de travailler ensemble et que vous arrêtiez, par esprit électoraliste, de déposer des leçons en nous disant «faites ça», alors que nous l’avons déjà fait. Il serait temps de travailler à s’assurer qu’un maximum de créativité puisse se développer. De quoi est-il question? De 77 millions supplémentaires, soit 12 % en plus du budget culturel. Si ce n’est peut-être pas assez, reconnaissez au moins une fois dans vos interventions que nous avons fait ce que nous devons en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous avons dégagé un maximum de moyens, reconnaissez-le!

Certes, des choix sont opérés, mais vous pouvez toujours influencer sur ces choix et les directions budgétaires. Il ne serait pas admissible de dire que rien n’a été fait sur le plan culturel. Vous ne pouvez pas juste reprendre la fin du passage de la carte blanche de *Still standing for Culture*. C’en est même humiliant pour eux. Quand nous nous écoutons la nuance dans les débats de ces acteurs, que ce soit sur le terrain où lorsqu’ils ont la parole auprès de l’autorité fédérale, sur les questions de justice sociale et climatique, nous ne pouvons pas dire que toutes ces personnes interviennent simplement pour pointer le mauvais travail de la ministre. Ces personnes travaillent pour faire en sorte que cette société change de manière solidaire. Il ne faut pas simplement réduire les choses, il faut les ouvrir, il faut pouvoir respirer. J’attends donc toujours votre motion.

J’aimerais que l’on déconstruise cette volonté de casser systématiquement. Vous pouvez continuer à vous isoler, mais moi je suis prêt à travailler avec toutes les personnes qui souhaitent œuvrer pour plus de culture et je veux bien écouter toutes les propositions. Quand M. Dispa intervient, très justement, pour pointer différents éléments, que la ministre prend des notes pour y travailler et que les partenaires le font, cela se traduit dans l’esprit politique. Parce que c’est ensemble que nous souhaitons œuvrer pour la culture. Si vous vous isolez systématiquement en disant que rien n’est fait, nous n’allons rien tirer de votre énergie politique. C’est dommage! Je n’ai pas arrêté de vous tendre la main, Madame Pavet, et nous continuons à le faire. J’espère sincèrement que nous pourrions nous mettre d’accord sur des éléments qui vont au-delà de Karl Marx et de simplement «un poète est un poète». Un poète, c’est bien plus!

Nous parlons de redéploiement culturel. Malgré mon emportement, restons dignes et humbles. Disons simplement que nous devons rester attentifs à certains signaux, mais nous devons aussi proposer des ouvertures culturelles. Il y a des urgences personnelles. La question du statut des intermittents culturels est un sujet dont nous parlons trop peu ici. Pourtant, il est essentiel dans nos politiques culturelles. Je ne vous ai pas beaucoup entendue sur cette question-là, Madame Pavet. Pourtant,

aujourd'hui encore, nous constatons que l'autorité fédérale a sorti une note et que chaque parti se positionne. Nous espérons que la réforme ira plus loin que la note. Ma brillante collègue Marie-Colline Leroy me demandait tout à l'heure comment nous comptions construire un vrai statut pour les artistes. Cette question est essentielle dans le redéploiement culturel! Ce n'est pas en tapant sur l'une ou l'autre personne que nous parviendrons à construire quoi que ce soit. Nous devons travailler collectivement à une exception sur le statut des artistes. Cela me paraît essentiel.

La reprise des activités est difficile, mais nécessaire. La passion que j'ai aujourd'hui pour la culture, elle ne vient pas de nulle part. Si comme moi, vous aviez eu la chance de revivre comme je revis aujourd'hui, vous la comprendriez. Elle vient du fait que je suis allé voir une exposition vendredi, que j'ai pu retourner faire la fête avec des amis dans un espace culturel qui accueillait des spectacles samedi et que je suis allé au Théâtre du Ratinet dimanche.

C'est grâce à nos passions que nous revivons.

Il ne faut pas dire que le redéploiement culturel n'a pas lieu. C'est faux! De même, il ne faut pas gommer les combats qui se sont déroulés pendant le printemps culturel. La culture ne se résume pas à la création. Elle porte aussi sur l'éducation permanente et tout ce qui se construit. Tout ce qui s'est construit pendant le printemps a donc bien une valeur. Mes propos vous étonneront probablement si je vous dis que nous ne voulions peut-être pas d'un printemps culturel comme celui que nous avons connu. Néanmoins, au tout début de l'hiver, nous avions tous convenu du fait qu'il en fallait un pour recommencer à croire.

Monsieur Gardier, Madame Roberty, Madame Emmerly, Monsieur Dispa, vous étiez à nos côtés; nous étions tous là pour dire la nécessité d'avoir un printemps culturel. Vous l'avez également confirmé, Madame Pavet. Cela fait d'ailleurs partie de notre rôle politique!

Aujourd'hui, ne faisons pas simplement le constat de l'échec de ce printemps culturel. Rappelons-nous que nous nous sommes battus pour l'art à l'école, la reprise des tournages et des créations ainsi que l'ouverture des musées, des bibliothèques, des librairies, etc. Si un engorgement des spectacles est prévu, notre rôle est de désengorger les créations, de permettre plus de diffusions et d'amener plus de public. Toute la création doit pouvoir sortir. Nous devons faire catharsis. Nous devons soutenir les artistes!

Madame la Ministre, comment les réouvertures des salles se sont-elles déroulées et quel bilan en tirez-vous? Certaines salles ont-elles dû reporter la reprise de leur programmation? Si oui, pourquoi?

Quel taux de jauge sera-t-il appliqué durant le mois de juin? Les «bulles» sont-elles séparées par un ou plusieurs sièges?

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, mon intervention sera certainement moins lyrique et artistique que celle de mon collègue Matteo Segers. Néanmoins, ma question est importante et concerne les cinémas de quartier et de proximité. Le 9 juin, les salles de cinéma rouvraient leurs portes, proposant un très grand choix d'œuvres diverses. Quel bonheur de voir la culture se déconfiner! Nous attendions ce déconfinement depuis des mois et pouvons désormais assister à nouveau à des projections sur grand écran.

Quand nous évoquons le cinéma, nous pouvons penser directement aux grands complexes tels que ceux de Charleroi, de Bruxelles, de Namur, de Liège ou encore de Mons. Pourtant, comme je l'ai fait à plusieurs reprises, je voudrais mettre en lumière les cinémas de quartier, de proximité et d'art et d'essai, car ceux-ci ont tout autant souffert de la crise. À Nismes et à Couvin se trouvent deux salles de cinéma aux caractéristiques plutôt rurales. Tout d'abord, elles sont les deux seules salles au sud du territoire namurois, en province de Hainaut, et accueillent bon nombre de spectateurs des départements français limitrophes aux Ardennes. Elles ont une capacité de respectivement 100 et 200 personnes. Situées loin des villes, ces deux petites salles attendaient tout autant de perspectives que les grands cinémas.

Madame la Ministre, quel a été le bilan de la réouverture des cinémas, plus spécifiquement de proximité et d'art et d'essai? Quels sont les retours des exploitants sur les mesures en vigueur? Peut-on envisager de mettre en œuvre des mesures d'allègement au 1^{er} juillet, dans le cadre de la phase 2 du plan été?

Mme la présidente. – La parole est à M. Lux.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Je voudrais intervenir dans cette discussion pour insister sur deux éléments. Premièrement, je voudrais vraiment insister sur le fait que tout n'est pas resté fermé durant la crise. Les bibliothèques, les librairies et les musées sont restés ouverts. Le travail socioculturel s'est également poursuivi, certes dans un cadre plus restreint. La création et la diffusion ne se sont pas arrêtées non plus, même s'il est vrai qu'elles ont été exercées dans un cadre très particulier et largement restreint. Nous avons dit à de nombreuses reprises que nous le déplorions. La situation a été particulièrement compliquée.

Pour revenir à la situation actuelle, tout n'est pas fermé aujourd'hui. Tous les acteurs culturels, artistiques et socioculturels ne sont pas à l'arrêt. Cependant, il est vrai que des questionnements et des inquiétudes demeurent, comme j'ai pu le constater lors d'un échange récent avec les représentants du secteur des centres culturels. Je parlerai de ces craintes et de ces doutes dans la deuxième partie de mon intervention. Mais je voudrais d'abord que nous prenions conscience du fait que les secteurs artistiques et culturels sont restés ouverts pendant la crise et sont ouverts aujourd'hui, même s'ils

le sont dans des cadres particuliers.

Il est vrai que cette crise a été particulièrement terrible pour les professionnels des arts et de la culture, mais aussi pour les citoyens. Nous l'avons tous rappelé à plusieurs reprises avec force tout au long des derniers mois, mais ne faisons pas croire que tout va mal, que tout est fermé et que nous sommes en attente d'une réouverture qui ne viendra jamais. N'alimentons pas continuellement un climat de défiance et d'opposition. C'est totalement contre-productif.

L'activité culturelle a été limitée et restreinte. Si les secteurs rouvrent enfin, c'est grâce à la démarche volontaire et proactive de la ministre de la Culture, des membres de son cabinet ainsi que du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans un contexte politique compliqué et très difficile. En effet, la culture a été considérée comme non essentielle par une majorité d'experts ou de décideurs politiques. Malgré cela, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a continué à plaider pour que la culture soit considérée comme essentielle.

L'écoute des représentants du secteur, la concertation avec les acteurs de terrain ont permis de co-construire entre les pouvoirs publics et le secteur associatif des pistes de déconfinement, des protocoles. La ministre et le gouvernement ont travaillé à ces missions. Par ailleurs, les aides se sont multipliées, y compris dans des cadres exceptionnels. Citons comme exemples le soutien aux acteurs non reconnus et les récentes annonces de la ministre Linard.

Ensuite, les professionnels de terrain se sont battus avec un dynamisme incroyable. Ils ont continué à défendre l'importance de la culture et de l'art pour la société, à développer avec créativité des actions au quotidien. Grâce à leurs interventions, les ouvertures ont été possibles. J'aimerais rendre hommage à ces personnes pour leur action et leur soutien. Quelles traces laissera la crise actuelle?

La place de la culture a été largement sous-estimée par la société en général, mais aussi par les politiques dans l'organisation du déconfinement. Les médias les plus importants, et pas seulement les médias de niche, ont néanmoins traité cet enjeu et une grande partie de la société s'y est intéressée. En tant que parlementaires, nous devons continuer à mener ce débat public.

L'épuisement des acteurs culturels qui ont dû arrêter leurs activités et les situations particulièrement difficiles, voire précaires, auxquelles ils sont confrontés sont inquiétants. Cette situation pose la question de la reconnaissance des professionnels des arts et de la culture dans leur diversité. Un trop grand nombre d'entre eux ne bénéficient pas du statut social protecteur et émancipateur qu'ils méritent. Les travaux liés à cette problématique doivent se poursuivre avec ambition.

La crise a mis en lumière le rôle fondamental de l'échange, de la concertation et de la co-construction entre les pouvoirs publics et les acteurs culturels. Des acteurs ont connu des situations particulièrement difficiles, d'autres ont subi des violences institutionnelles et administratives. La concertation entre les parties a néanmoins permis de prendre en compte certaines situations et d'adapter la mise en œuvre des dispositifs d'octroi d'aides. Les acteurs culturels doivent pouvoir faire entendre leurs points de vue et ils doivent être considérés comme de réels partenaires dans la construction de l'action publique.

Madame la Ministre, pouvez-vous dresser la liste des actions que vous avez mises en œuvre ces dernières semaines? Comment comptez-vous continuer à soutenir le secteur culturel qui aura encore besoin d'aide ces prochaines semaines? Pour la sortie de crise, des inquiétudes subsistent sur la mise en œuvre des protocoles, qui n'est pas toujours évidente, et sur l'obtention de l'accord des autorités locales pour reprendre les activités. Ces différentes questions sont source d'inquiétude et de lourdeur administrative, en particulier pour les plus petites structures ou celles qui disposent d'infrastructures moins à la pointe en matière technologique.

Par ailleurs, les acteurs de terrain craignent une réponse tardive des autorités locales et une prise en considération parfois peu objective d'éléments propres aux réalités locales pour octroyer cette autorisation. Ils craignent les réactions diverses qui pourraient naître dans les communes, y compris des communes limitrophes. Les centres culturels ont pointé cette difficulté, eux qui ont un ancrage local très marqué.

Enfin, la question des perspectives à court terme est un des nœuds du problème: une programmation ne se fait pas du jour au lendemain. Certains opérateurs ont fait preuve de créativité et de réactivité dans la gestion de la crise, mais aujourd'hui, les centres culturels, notamment, sont mis sous pression par les artistes qui ont besoin de perspectives à long terme. Ils insistent sur la nécessaire anticipation, en particulier à partir de septembre pour la reprise de l'année culturelle.

Quelles démarches avez-vous mises en œuvre pour répondre à ces craintes? Il y a, d'une part, la crainte liée à l'application du *Covid Infrastructure Risk Model* (CIRM) en fonction des conditions particulières que vivent les opérateurs de plus petite taille – ce qui ne veut pas dire de moindre importance culturelle, évidemment – et d'autre part, la crainte de devoir éviter autant que possible les différences locales. Comment assurer la cohérence des décisions prises par les mandataires locaux?

Enfin, je rejoins quelques inquiétudes, qui d'ailleurs ne concernent pas seulement le secteur culturel, par exemple sur le passeport vaccinal et ses conséquences sur la liberté individuelle de se déplacer. Que va-t-il advenir en matière de règles sanitaires à plus long terme? Le protocole CIRM

va-t-il se poursuivre indéfiniment? Les normes de ventilation – qui seraient toujours des recommandations – vont-elles devenir contraignantes et s’appliquer avec plus de poids sur tous les acteurs, quels que soient leur taille ou leur mode de fonctionnement? Des labels seront-ils imposés? Ces questions sont légitimes et dépassent le secteur culturel, car la crise a eu des conséquences sur la société dans son ensemble. Des discussions sont-elles déjà en cours sur la vision et l’évolution de la situation à moyen et à long terme?

M. Benoît Dispa (cdH). – Je vois dans la presse que les interventions du PTB commencent à irriter le PS, qui fait monter ses cadors pour tenter de battre en brèche son influence croissante. L’intervention lyrique, voire virulente ou même polémique que vient de faire M. Segers laisse deviner une attitude similaire dans le chef d’Ecolo.

Par rapport à ce débat, j’ai envie de citer Voltaire: «Je ne suis pas d’accord avec ce que vous dites, mais je me battrais jusqu’à la mort pour que vous ayez le droit de le dire.» Dans nos débats, nous devons continuer à nourrir une certaine courtoisie pour que chacun se sente le droit de s’exprimer. Les désaccords sont évidemment autorisés, mais cette façon de mettre dans le coin un intervenant dont les propos ne correspondent pas à ce que vous pensez est parfois un peu gênante. Vous avez une façon de tendre la main qui ressemble à une gifle, Monsieur Segers. Or, nous devons maintenir une certaine sérénité dans nos discussions pour entendre les avis de chacun. C’est ce qui fait la richesse de nos débats.

Sur le fond, Messieurs Segers et Lux, vous avez appelé à positiver. C’est vrai que le retour du soleil, la victoire des Diables rouges contre les Russes ou encore le déconfinement donnent envie de voir la vie en rose. Néanmoins, il ne faut pas sous-estimer la colère et l’amertume qui persistent dans le secteur culturel, qui n’est pas encore au bout de ses peines malgré la réouverture. En effet, ce secteur a subi un traumatisme profond et un préjudice durable. De plus, la période de réouverture s’accompagne de beaucoup d’incertitudes. Des protocoles sont établis, mais en tant que représentant d’une autorité locale, je peux vous assurer que je reçois tous les jours des demandes, des interrogations concernant ce qui peut être fait ou pas. Les activités culturelles ou autres ne sont pas protocolaires par nature; des initiatives sont lancées, mais leurs organisateurs se heurtent à des difficultés, à des incertitudes liées à cette période de transition.

Retrouver le contact avec le public est une difficulté supplémentaire. Si le public acquis va se précipiter vers les salles de cinéma et les lieux culturels, une frange assez large du public reste imprégnée par les injonctions données pendant plusieurs mois: respect de la distanciation sociale, peur des contacts avec autrui... Ces craintes empêchent le retour à une certaine proximité, qui ne se décrète pas. Il s’agira donc d’encourager les contacts pour que le public retrouve sa place au sein de la vie

culturelle; ce pari n’est pas gagné d’avance.

Toutefois, si la situation reste critique, il existe des raisons d’espérer. Contrairement à vous, Monsieur Lux, je ne pense pas que la place de la culture a été sous-estimée par la société; c’est le monde politique et le Comité de concertation (Co-deco) qui ont tenu le monde culturel à l’écart. À l’inverse, je vois des motifs d’espoir dans l’opinion publique qui, elle, a pris conscience du caractère essentiel de la culture. Cette prise de conscience n’est pas uniquement présente chez les adeptes de la culture, mais également au sein du grand public. Devant la détresse des acteurs culturels, le rôle de ces derniers a été considéré comme essentiel: la culture, ça compte, y compris pour ceux qui n’en étaient pas nécessairement convaincus *a priori*. Dès lors, elle doit aussi compter aux yeux du monde politique; les auditions en préparation ont ainsi toute leur raison d’être, pour autant que nous leur donnions une suite concrète sous la forme de recommandations ou d’actions permettant d’accompagner le redéploiement culturel.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La réouverture plus large du secteur culturel est là! Je suis soulagée de voir les lieux culturels rouvrir et de sentir l’impatience du public à retrouver les salles obscures, les sons des concerts ou la poésie des scènes de nos théâtres. Aurions-nous pu aller plus vite, plus loin? Certainement. Il ne m’appartient pas de réécrire l’histoire ou de «refaire le match». Nous avons partagé la colère légitime du secteur qui a nourri nos combats durant ces derniers mois. Nous sommes aussi restés convaincus que la culture faisait partie de la solution pour les problématiques liées à la santé mentale des citoyens. Dans ce cadre, il fallait coûte que coûte maintenir le plus grand accès possible aux bulles de respiration et de réflexion qu’offre la culture.

Dans le cadre de la reprise, comme lorsqu’il s’est agi de prendre des mesures d’urgence, nous continuerons de travailler à garantir l’accompagnement le plus juste des différents acteurs et de leur réalité sectorielle. Les mesures prises pour cette réouverture seront encore en vigueur dans les prochains mois. Au plus fort de la crise ou, désormais, pour accompagner la reprise, je garde la même volonté de répondre à la fois à l’urgence immédiate et aux enjeux de demain.

Pour rappel, Madame Pavet, différentes aides ont été instaurées pour soutenir l’ensemble du secteur culturel. Tous les opérateurs culturels bénéficiant de subsides structurels ou ponctuels de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont pu rentrer une demande de majoration forfaitaire – de maximum 20 % – de leur subvention. En cas de nécessité, si la viabilité financière de l’opérateur était compromise et qu’une majoration plus importante se révélait nécessaire, ce dernier avait également la possibilité de demander l’activation de la cellule de veille qui offre un accompagnement personnalisé.

Les moyens demandés dans ce cadre peuvent compenser les pertes de recettes et assurer le paiement des contrats – notamment les contrats de cession des compagnies –; permettre d’assumer les dépenses de personnel après avoir activé le chômage temporaire; couvrir les frais supplémentaires lors d’une réouverture partielle afin de pouvoir réaliser les activités «habituelles» listées dans le contrat-programme ou dans la convention; financer une réorientation des activités durant les fermetures ou réouvertures partielles. Un soutien a également été créé pour les opérateurs non subventionnés, ce qui constitue une première en Fédération Wallonie-Bruxelles. À situation inédite, réponses inédites, mais je ne vous apprend rien si vous avez écouté ne fût-ce qu’une seule de mes réponses tout au long de ces derniers mois.

Au-delà de ces aides financières, nous avons travaillé à la mise à jour de nos protocoles, ainsi qu’à l’adaptation et à la traduction du *Covid Infrastructure Risk Model* (CIRM), outil imposé par le Comité de concertation (Codeco) pour aider l’autorité locale à autoriser ou non la tenue des activités.

Nous avons aussi travaillé à l’information de ces autorités locales. Un courrier leur est parvenu par l’intermédiaire de l’Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) et de Brulocalis en ce début de semaine, afin que chaque bourgmestre ait accès aux mêmes informations. Cette demande nous avait été relayée par le secteur culturel et, à nouveau, nous avons pris cette initiative. Je ne peux donc vous répondre, Madame Pavet, sur le délai que ces organismes prennent, ni sur les différences éventuelles d’interprétation. À mon niveau, j’ai fait le maximum pour que l’information soit la plus claire possible pour permettre les reprises.

Pour répondre à votre question sur les jauges, Monsieur Segers, le fameux CIRM, entré en vigueur ce 9 juin, autorise un remplissage avec un siège libre entre les bulles. Après concertations avec le secteur, la Fédération Wallonie-Bruxelles avait également proposé, de manière inédite, cette modalité lors du premier déconfinement. Cette mesure s’est répandue ensuite à l’ensemble de la Belgique. Évidemment, la jauge absolue de 200 personnes en intérieur, fixée par le Codeco, reste appliquée. Cette jauge pour l’intérieur augmentera progressivement à 2 000 personnes en juillet – avec un maximum de 80 % de la capacité CIRM –, puis à 3 000 personnes en août, avec 100 % de la capacité CIRM. Le Codeco prévoit un abandon des mesures de distanciation et 100 % de la capacité CIRM au 1^{er} septembre. Nous parlons donc bien de jauges pleines. Un arrêté ministériel devra bien entendu confirmer tout ceci.

Concernant la ventilation, je rappelle que les normes du SPF Santé et de la *task force* Ventilation restent des recommandations et non pas des conditions à la réouverture. Comme je vous le disais, il y a une ou deux semaines, nous travaillons avec les fédérations professionnelles à l’identification des problématiques, afin d’évaluer si des

investissements sont nécessaires. Je rappelle aussi que la majoration des subventions pouvait déjà répondre à cet objectif.

Si certains lieux culturels ont estimé que les conditions n’étaient pas réunies pour rouvrir leurs portes le 9 juin, ils ont accès aux aides prévues telles que je viens de vous les présenter. Si leur viabilité s’en trouvait affectée, aucune aide supplémentaire spécifique n’est envisagée, si ce n’est un nouvel accès à la cellule de veille à la rentrée. Je me réjouis cependant de constater que seule une minorité de lieux ont estimé que les conditions n’étaient pas réunies pour rouvrir.

D’après les échos qui nous sont parvenus, y compris de la part des lieux que j’ai visités ce week-end, le public était au rendez-vous pour partager l’émotion des artistes et des opérateurs culturels.

Les salles de cinéma, tout comme l’ensemble des lieux culturels, ont rouvert leurs portes ce mercredi 9 juin après plus de 225 jours de fermeture. D’après les premiers retours des exploitants, la réouverture fut une véritable réussite, malgré les craintes initiales légitimes, puisque le mois de juin est traditionnellement le mois le moins rentable pour les cinémas. Si le public était plus clairsemé en journée dans les salles de proximité comme à Hotton, Bastogne ou Nismes, il a cependant bien répondu présent aux séances du soir. Certaines salles d’art et d’essai ont même dû refuser des spectateurs, preuve que la confiance envers la capacité des exploitants à respecter les protocoles sanitaires est entière.

Pour les exploitants participant à l’opération «J’peux pas, j’ai cinéma!» – soit une trentaine de salles en Fédération Wallonie-Bruxelles –, le bilan est particulièrement positif, puisque les places à 1 euro ont toutes été vendues dans la majorité des salles pour cette première semaine d’action, y compris pour les séances qui ont eu lieu pendant le premier match des Diables rouges, ce samedi. Il en allait pourtant d’une crainte de la part des exploitants. Le retour au cinéma était donc très attendu, ce qui est rassurant quant à la valeur ajoutée que les spectateurs lui confèrent.

Concernant les protocoles mis en œuvre, le cinéma n’étant pas soumis au CIRM, le nombre de spectateurs autorisé en salle dépend de la taille des bulles – nombre limité à 4 personnes sauf pour les membres d’une même famille vivant sous le même toit –, puisque celles-ci doivent être espacées de 1,5 mètre. Il est donc difficile pour les exploitants d’anticiper la jauge réelle qui sera permise pour chaque séance. Ainsi, une salle de 100 places comme le Ciné-Chaplin de Nismes peut atteindre sa jauge maximale lorsque 30 personnes sont présentes dans le cas d’une bulle de 1. On passe à 45 personnes dans une configuration plus classique, voire légèrement plus dans le cas de séances de cinéma en famille.

Nous sommes en contact étroit avec le Commissariat corona du gouvernement et avec nos

homologues des autres Communautés pour permettre également aux cinémas d'appliquer le CIRM à partir du 1^{er} juillet, ce qui leur donnerait la possibilité de diminuer les distances entre bulles à 1 mètre ou 1 siège et ferait cesser une forme de discrimination par rapport à d'autres lieux culturels. Ceci permettrait d'augmenter les jauges en vigueur pour atteindre 50 %.

Enfin, sur la question de Mme Pavet relative aux tests PCR, il m'est difficile de me prononcer sur des matières qui dépendent du niveau fédéral et plus précisément du ministre de la Santé et du Commissariat corona du gouvernement. Je peux cependant vous dire que nous plaignons depuis plusieurs semaines pour que le Certificat COVID numérique de l'Union européenne et le *Covid safe ticket* belge ne soient qu'un seul et même document électronique.

Cette demande émanant des secteurs de la culture et de l'événementiel me semble cohérente. Elle apportera plus de clarté pour le citoyen. Le Codeco se prononcera sur le sujet dans trois jours, mais les discussions préalables semblent aller dans le bon sens. Quoiqu'il en soit, les tests PCR gratuits que le ministre fédéral de la Santé propose aux personnes n'ayant pas encore reçu leur deuxième dose de vaccin permettront bien évidemment à ces dernières d'accéder aussi à de grands événements. On ne demandera pas à chaque personne qui introduit la demande si elle prévoit de partir à l'étranger ou d'assister à un événement.

Pour répondre à la question de M. Lux, j'insiste ici sur la nature transitoire de la mesure. Celle-ci doit nous aider à maintenir l'organisation de grands événements pendant cette période de transition au cours de laquelle la campagne de vaccination nous mène vers l'immunité collective. Le gouvernement fédéral a été très clair sur la durée de validité limitée du *Covid safe ticket*. Celui-ci concernera des cas très spécifiques et sera en vigueur jusqu'au 30 septembre au plus tard. J'entends qu'il en soit ainsi.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Le débat dans le cadre d'une interpellation est, selon moi, vraiment important. Nous ne disons pas que tout va mal, mais nous disons que beaucoup de problèmes subsistent. Nous relayons une série de problèmes ici, car c'est notre rôle. Je vous remercie d'ailleurs, Monsieur Dispa, d'avoir rappelé que nous, en tant que parti d'opposition, avons le droit de dénoncer ces problèmes.

Vous dites, Monsieur Segers, que nous ne parlons que de «noirceur». Il est vrai que la situation contraste avec les fous rires que nous entendons lorsque vous intervenez – de manière, certes, excentrique, mais finalement très abstraite. En effet, pendant que vous tentez de comprendre Karl Marx sans vraiment y arriver – j'en suis désolée –, nous présentons – en bons matérialistes – des questions très concrètes dont nous fait part le secteur: les conditions de réouvertures incertaines et annoncées

tardivement, une incohérence et une injustice que subit le secteur culturel, un piètre timing, les embouteillages au niveau de la production culturelle, les interrogations par rapport au fonds de ventilation, etc. Nous relayons ces inquiétudes du terrain.

Certaines choses se sont bel et bien passées tout au long du printemps culturel. Le secteur culturel a procédé à une série de mobilisations que nous ne cessons de saluer. Il tente aujourd'hui de se faire entendre dans des cartes blanches notamment. En effet, il fait face à bon nombre de problématiques irrésolues. La réouverture n'est pas pleine et entière et beaucoup d'autres questions subsistent.

C'est pourquoi nous avons indiqué ce matin que les auditions sont très importantes pour mettre le gouvernement et l'ensemble des élus face aux failles de la gestion de la crise. Malheureusement, ces auditions n'auront lieu qu'en septembre et devront sans doute se poursuivre en octobre. Durant cette interpellation, j'ai relevé des problèmes sur lesquels, Madame la Ministre, vous pourriez agir sans attendre les auditions. Les lieux culturels éprouvent des difficultés à y voir clair. Vous évoquez des possibilités au mois de septembre. Un arrêté ministériel devrait être publié, mais j'ignore quand. Si cela se passe comme en juin, il sera publié quelques jours avant la date d'application.

Il faut vraiment plus de clarté pour que le secteur puisse établir les programmations. Le CIRM est aussi un document assez complexe à remplir. Il comprend de nombreuses annexes dont une attestation d'entretien du système de ventilation, ce qui semble signifier qu'un système de ventilation spécifique est obligatoire. Or, les informations sur ce sujet sont encore imprécises.

Le flou et la complexité des mesures actuelles ne permettent donc pas au secteur culturel de reprendre au mieux ses activités, même de façon partielle, alors qu'il serait possible d'agir dès aujourd'hui. C'est pour cette raison que le groupe PTB dépose un projet de motion. Dans ce projet de motion, nous demandons l'instauration d'une cellule spéciale chargée de l'accompagnement des acteurs du secteur culturel pour la réouverture. Nous demandons au gouvernement de définir des lignes directrices cohérentes à destination des communes, ce qui ne semble pas être encore le cas. À cet égard, Madame la Ministre, vous avez indiqué qu'un courrier leur avait été envoyé; nous aimerions en prendre connaissance si c'est possible. Notre projet de motion comporte une série d'autres demandes: renseigner clairement les opérateurs concernant les conditions d'organisation de leurs projets, au fur et à mesure de cette période de reprise partielle; accompagner les opérateurs pour remplir le CIRM et pour effectuer les autres démarches administratives nécessaires à la réouverture; répondre aux questions relatives aux aides et mesures de soutien encore disponibles pour les lieux culturels et les travailleurs; indiquer aux opérateurs les installations qui sont nécessaires, car ce n'est pas clair à ce stade.

La cellule spéciale que j'ai évoquée devra être accessible par téléphone, elle doit compter suffisamment de personnel pour effectuer un suivi personnalisé. Elle ne doit pas se réduire à une boîte à outils en ligne qui ne permet pas aux utilisateurs de trouver facilement les informations recherchées et dont les réponses envoyées par courriel, par un service souvent débordé, sont parfois tardives. Cette cellule devrait donc permettre d'accompagner à la fois les travailleurs et les opérateurs pour cette reprise qui devrait être la plus ouverte et la plus sereine possible.

M. Matteo Segers (Ecolo). – «Longtemps, je me suis couché de bonne heure», puis la crise survint et la situation est devenue de plus en plus compliquée. Aujourd'hui, nous revivons, heureusement. Chez moi, à l'attention de mes enfants, j'ai affiché sur la porte d'entrée les mots de Pablo Neruda qui disent «Il meurt lentement celui qui détruit son amour-propre celui qui ne se laisse jamais aider. (...) Vis maintenant! Risque-toi aujourd'hui! Agis tout de suite! Ne te laisse pas mourir lentement! Ne te prive pas d'être heureux!».

Ces mots de Neruda m'accompagnent tous les matins, c'est la valeur d'un poème qui me nourrit, ne se limitant pas à une valeur matérialiste et productiviste. Cette citation n'est pas abstraite et si elle n'éveille rien en vous, prenons une pause-café et discutons politiquement parlant sur l'appréciation de créer des politiques culturelles particulières. Pour en revenir à ce que disait M. Dispa, ne tentez pas d'éteindre ma passion.

M. Benoît Dispa (cdH). – Ce serait peine perdue.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Effectivement, ce serait peine perdue, mais si ma passion se transforme en colère ou en agressivité, je le dis à chaque fois: je vous présente mes excuses, car ce n'est en effet pas mon intention. Il est important de continuer à discuter et à parler. Si vous ressentez cette passion comme quelque chose d'agressif, n'hésitez pas à m'en faire part, car telle n'est pas mon intention. Mon intention est essentiellement de faire vivre ce que j'ai dans mes tripes, à savoir plus de culture, plus de gens qui puissent créer de la culture et vivre avec une dimension artistique.

Pour répondre à votre question concernant la motion, Mme Pavet, je n'ai pas entièrement compris votre propos, car tous les outils que vous évoquez existent et sont accessibles sur www.culture.be. Une cellule existe et les protocoles sont diffusables. Peut-être devriez-vous introduire plus de questions écrites pour comprendre la chose. Je vous invite à le faire, car c'est une façon de comprendre ces outils.

Par ailleurs, sur la question des communes qui sont informées, elles peuvent avoir accès à l'information par le biais de cette cellule. En réalité, tout est couvert depuis le début de la crise et, nos contacts avec les acteurs de terrain en témoignent régulièrement, les fédérations en première ligne et

d'autres nous remercient pour ces protocoles sanitaires mis sur pied. Qu'ils soient longs et complexes, c'est certain, car nous plongeons en pleine crise. Il est donc difficile pour une salle d'accueillir des personnes dans des conditions sanitaires strictes. Nous le regrettons tous, mais jusqu'au 30 juin, nous ne pouvons pas faire autrement. Ensuite, la situation va se décanter.

L'objectif que nous devons tous poursuivre, c'est la reprise complète des arts vivants au 1^{er} septembre. J'espère sincèrement que nous pourrons alors aller au spectacle sans porter de masque.

Et avec une jauge la plus large possible. Je ne sais pas si quelqu'un veut prendre la parole pour déposer une motion – je vais laisser mes collègues y réfléchir – mais, par rapport aux questions que vous avez posées comme pour les autres motions, j'insiste vraiment: des réponses ont été apportées par le gouvernement de notre Fédération.

Mme la présidente. – La parole est à M. Lux.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Après vous avoir écoutée, Madame Pavet, vous exprimer sur le contenu annoncé de votre motion et après avoir écouté votre réponse, Madame la Ministre, je vous annonce que la majorité prendra connaissance de cette motion une fois qu'elle aura été déposée. Elle se réserve le droit de déposer elle-même une motion visant à passer à l'ordre du jour. J'attends donc votre document, Madame Pavet.

Mme la présidente. – J'ai été saisie de deux projets de motion. Le premier, signé par Mmes Pavet et Bernard ainsi que M. Beugnies est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ayant entendu l'interpellation de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée "Réouverture du secteur culturel",

considérant que la majorité des lieux culturels sont fermés depuis octobre 2020,

considérant que la réouverture des lieux culturels ne s'est pas faite de manière pleine et entière ce 9 juin 2021,

considérant la complexité des conditions actuelles de réouverture des lieux culturels,

considérant que la ligne téléphonique du Guichet Culture n'est que très peu accessible (du lundi au vendredi de 14h00 à 16h00 en temps normal; les lundi, mercredi et vendredi de 14h00 à 16h00 en juillet-août 2021; fermée du 9 au 13 août 2021),

considérant que le personnel de l'Administration générale de la culture est débordé,

considérant que le secteur de la culture ne pourra pas reprendre ses activités normalement avant plusieurs mois,

considérant le flou concernant les normes de ventilation et les aménagements qui seront nécessaires dans les semaines et mois à venir,

considérant la crainte du secteur culturel d'être à nouveau confiné pour des raisons sanitaires,

considérant l'importance d'équiper les lieux culturels de systèmes de ventilation performants au-delà de la Covid-19 pour des raisons de santé publique,

demande au gouvernement:

de définir des lignes directrices plus claires et cohérentes et de les et communiquer aux opérateurs et aux communes concernant la réouverture des lieux culturels,

de renforcer de manière conséquente les services du Guichet Culture pour qu'ils soient en mesure de répondre rapidement à toutes les questions concernant les conditions de réouverture ou les mesures de soutien encore disponibles pour les lieux et les travailleurs, et d'accompagner administrativement les acteurs du secteur culturel dans leurs démarches,

de mettre en place un plan "ventilation" pour réaliser un état des lieux des besoins en termes de ventilation et de débloquer les fonds nécessaires pour que les lieux culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'aient plus à fermer leurs portes pour des raisons sanitaires.»

Le second projet de motion, pure et simple, est signé par MM. Lux, Hardy et Gardier, et est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ayant entendu la réponse apportée par Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, en Commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, à l'interpellation de Mme Amandine Pavet, intitulée "Réouverture du secteur culturel",

considérant l'action du gouvernement qui a soutenu de manière constante et appuyée la réouverture de la culture et la nécessité pour les pouvoirs publics de formuler des perspectives claires,

considérant l'action du gouvernement qui s'est largement engagé en faveur de la réouverture du secteur,

considérant les aides et moyens dégagés pour la culture depuis le début de la crise par la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de faire face à la crise et d'envisager le redéploiement, soit plus de 77 millions,

considérant les aides mises en place pour soutenir les opérateurs culturels bénéficiant de subventions structurelles ou ponctuelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

considérant le soutien mis en place également pour les opérateurs non subventionnés,

considérant que, le vendredi 11 juin, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un vaste plan de soutien à la diffusion culturelle d'un montant de 5,4 millions d'euros,

considérant les mesures de chômage temporaire pour les artistes et l'élargissement des conditions d'accès au statut d'artiste instauré par le gouvernement fédéral dès le début de la crise,

considérant les mesures de soutien prises par la Wallonie et la Région bruxelloise et visant à soutenir directement les artistes,

considérant les échanges tenus entre les cabinets des ministres de la Culture et différents acteurs et fédérations professionnelles reconnues en Fédération Wallonie-Bruxelles, à la suite des différents avis rendus,

considérant la capacité largement démontrée des professionnels à formuler des propositions, à se concerter, mais également à appliquer des protocoles assurant la sécurité des participants,

considérant la mobilisation des acteurs culturels qui présentent leur volonté de répondre tant à ce besoin de culture qui s'exprime partout sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'à la détresse de nombreux artistes, techniciens et autres professionnels du monde de la culture,

considérant également les besoins individuels et collectifs comme le droit d'accéder et de participer à la culture,

considérant la nécessité d'assurer le respect des libertés et de l'égalité entre les citoyennes et les citoyens, ce qui nécessite notamment une cohérence entre les mesures restrictives appliquées,

considérant l'action engagée et la concertation du gouvernement la Fédération Wallonie-Bruxelles avec les autres niveaux de pouvoir en faveur des travailleuses et travailleurs de la culture,

considérant la volonté exprimée de se mobiliser dans cette nouvelle phase de la gestion de l'épidémie de Covid-19, tant pour l'urgence que pour les enjeux de demain,

considérant la tenue d'une réunion du Comité de concertation ce vendredi 18 juin,

passé à l'ordre du jour.»

(Mme Sabine Roberty, vice-présidente, prend la présidence)

5 Questions orales (article 82 du règlement)

5.1 Question de M. François Desquesnes à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des

Médias et des Droits des femmes, intitulée «Vente d'un retable du Hainaut datant de 1460 à une fondation privée»

5.2 *Question de Mme Valérie Delporte à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Vente d'un retable du 15e siècle et protection de notre patrimoine mobilier»*

5.3 *Question de Mme Fatima Ahallouch à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Préservation du patrimoine culturel mobilier»*

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. François Desquesnes (cdH). – Madame la Ministre, chers collègues, il y a quelques jours, un magnifique retable médiéval, probablement issu de l'abbaye de Saint-Denis-en-Brocqueroie, à quelques encablures de Mons, a été vendu dans une galerie bruxelloise. Le retable daterait de 1460. Il appartenait à une collection privée située à Havré. Cette pièce est considérée par les historiens de l'art comme étant exceptionnelle. Dans le même temps, une autre œuvre d'art, de qualité remarquable également, constituée de quatre statues figurant les pères de l'Église a aussi fait l'objet d'une vente dans la même galerie. Les deux œuvres étaient vendues par le même propriétaire et ont été achetées par le même acquéreur.

Il existait un gros risque de voir le retable médiéval quitter la francophonie belge et même le territoire de notre pays. Dès lors, un groupe d'historiens de l'art, d'historiens et de juristes, mais également l'Institut royal du Patrimoine artistique (IRPA) et in fine la Fondation Roi Baudouin (FRB) se sont mobilisés pour éviter une telle perspective, dès qu'ils ont eu connaissance de la vente. Celle-ci s'est déroulée dans des délais très courts. Malgré cela, avant la vente, un dossier complet de demande de classement de l'œuvre en extrême urgence a été monté et déposé auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Malheureusement, que ce soit pour une raison de volonté ou de capacité, vous n'avez pas signé cette reconnaissance ou cette mesure de protection en invoquant des raisons que j'avoue ne pas comprendre au vu des éléments dont j'ai connaissance pour l'instant. Dès lors, ce qui devait arriver est hélas arrivé: le retable a été vendu, malgré des tentatives de surenchère de la FRB. Les montants étaient très importants et les enchères ont fait s'envoler le

prix du retable au-delà de 800 000 euros, hors frais. Les quatre statues ont également été vendues pour des montants extrêmement importants.

Tout s'est passé le 30 mai, un dimanche, jour de fête à Mons. Un élément du patrimoine montois s'est ainsi regrettamment envolé malgré la mobilisation importante. La Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas été en mesure de protéger ce trésor et de le maintenir sur notre sol, afin d'en faire bénéficier les citoyens de notre région. Un patrimoine mobilier a davantage de lien quand il reste présent sur le sol auquel il est intimement lié.

Madame la Ministre, quel mécanisme de veille permet-il d'anticiper ce type de déperdition de notre patrimoine collectif? Pouvez-vous nous rappeler l'enchaînement des faits? Il y a eu des lanceurs d'alerte, l'élaboration d'un dossier et une saisine de la Commission des patrimoines culturels. Quand cette dernière s'est-elle réunie et quelle proposition a-t-elle formulée? Quand le rapport a-t-il été clôturé et envoyé? Qui l'a réceptionné au sein de vos services? Pourquoi n'avez-vous pas suivi la proposition de la Commission? Selon mes informations, la décision de la Commission a été prise avant la vente. Pourquoi le mécanisme n'a-t-il pas fonctionné?

La procédure de classement prend certes du temps, mais il existe également un mécanisme de sauvegarde qui, lui, peut être activé sur une simple décision. Pourquoi n'avez-vous pas enclenché la procédure d'urgence d'inscription sur la liste de sauvegarde? La protection des biens peut également être assurée par l'activation d'un droit de préemption. Ce mécanisme est prévu dans l'article 21 du décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française. Il dispose que le droit de préemption peut être activé indépendamment du fait que le bien soit classé ou non. Pourquoi n'avez-vous pas activé ce mécanisme? Qu'en est-il du bien aujourd'hui? Connaissez-vous sa localisation et son acquéreur? Avez-vous pris contact avec ce dernier pour savoir si, d'une façon ou d'une autre, le bien pourrait être porté à la connaissance du public dans le cadre d'expositions ou d'activités menées sur notre sol?

Mme Valérie Delporte (Ecolo). – Au lendemain du dimanche de la Trinité, le 30 mai, nous apprenions qu'un retable hennuyer du XVe siècle en pierre calcaire polychrome avait été vendu dans une galerie bruxelloise. Provenant de l'abbaye de Saint-Denis-en-Brocqueroie, près de Mons, cette œuvre d'art exceptionnelle a été réalisée autour de 1460 et était jusqu'alors conservée dans une collection privée à Havré.

Si cette vente a permis de découvrir ce patrimoine ignoré, quelques historiennes de l'art, avocats, historiens et autres professionnels du patrimoine se sont réunis pour tenter d'éviter la perte de ce trésor remarquable. Issues de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, de l'IRPA,

de la Société des Bollandistes, du Centre d'histoire et d'art sacré en Hainaut (CHASHa), d'universités et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ces personnes n'ont pas ménagé leurs efforts. En l'espace de deux jours – une vraie performance –, un dossier de classement de l'œuvre en extrême urgence a été déposé auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles, car un classement officiel pouvait entraver une expatriation du retable.

Saluons aussi l'engagement de la FRB, qui est allée au bout de ses possibilités de surenchérissement pour sauvegarder ce patrimoine mobilier. Mais c'est la règle du jeu, le plus offrant a gagné. Maigre consolation, le retable a été acquis, ainsi que quatre autres statues, par une fondation privée belge.

Madame la Ministre, pourriez-vous nous dire quelle réponse vous avez apportée à cette demande de classement en urgence? Quelle était la marge de manœuvre que vous aviez pour sauvegarder ce patrimoine? La Déclaration de politique communautaire (DPC) entend développer une vision patrimoniale coordonnée en actualisant les décrets du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française et du 12 mai 2004 relatif aux centres d'archives privées en Communauté française de Belgique. Je pense à ce propos à une récente carte blanche des archivistes qui faisait état de leur impatience de réviser le décret qui les concerne. Pourriez-vous nous dire où en est cette révision des décrets qui visent à la protection du patrimoine culturel mobilier?

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Comme mes collègues viennent de l'expliquer, un retable exceptionnel du XVe siècle a récemment fait l'objet d'une vente aux enchères à Bruxelles. Conservé depuis 1798 et estimé entre 150 000 et 200 000 euros, il a finalement été adjugé à plus de 800 000 euros hors frais. Des historiens, des avocats et d'autres professionnels du patrimoine se sont pourtant mobilisés pour empêcher cette vente ou pour veiller à ce que l'œuvre ne quitte pas le territoire belge. La page Facebook des historiens de Louvain signale l'élaboration en quelques jours d'un dossier de classement en urgence déposé auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame la Ministre, pour quelles raisons n'avez-vous pas rendu de décision sur cette demande de classement remise en urgence? Quelles sont les procédures existant pour que ce type d'œuvres uniques ne quittent pas la Belgique et soient préservées dans notre patrimoine culturel? La vente a bien eu lieu et la FRB a regretté ne pas avoir pu suivre les enchères. Enfin, Madame la Ministre, vous travaillez depuis plusieurs mois sur une réforme du décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française. En quoi consiste cette réforme? Quand ce projet va-t-il aboutir afin de protéger notre patrimoine hennuyer, wallon et belge?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Comme vous, je suis évidemment très sensible à la protection du patrimoine culturel de notre Communauté. Mais vu les interrogations suscitées par la vente récente du retable représentant des scènes de lamentations au pied de la Croix, il me semble important d'apporter certaines clarifications sur les moyens d'action dont dispose la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce retable faisait partie d'une collection privée et n'était donc pas connu de la Fédération. La crainte exprimée à l'égard de la vente portait avant tout sur le risque que le bien quitte notre territoire, non pas sur la vente elle-même. Entre-temps, il semble que le retable a été acheté par une fondation et restera bien en Belgique.

Par ailleurs, le classement est une procédure exceptionnelle. Elle doit être spécialement motivée, dans la mesure où elle implique une restriction au droit de propriété et à la libre circulation. Si nous pouvons le regretter, il est malheureusement impossible de classer un bien si nous ne disposons pas d'éléments suffisants pour justifier le classement.

Monsieur Desquesnes, j'ai été prévenue de la «vente d'un retable» le mardi soir précédant la vente aux enchères, donc quelques jours avant celle-ci, par un message laissé sur mon téléphone. Malgré l'extrême brièveté des délais, j'ai cherché dès ce moment à obtenir dans l'urgence, auprès de l'administration et d'experts extérieurs, des éléments venant corroborer et soutenir la demande formulée par le collectif. Malheureusement, la veille de la vente – la veille au sens littéral –, le dossier ne comportait pas assez d'éléments pour pouvoir justifier, avec suffisamment de sécurité juridique, une intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il était donc impossible de classer ce bien sans potentiellement causer un préjudice au propriétaire ou à l'image de la Fédération, sans compter évidemment les dommages et intérêts qui auraient pu résulter d'une intervention jugée non justifiée par la suite.

En temps normal, une procédure de classement dure plusieurs mois et nécessite deux examens par une commission d'experts et une relecture par les services juridiques de l'administration pour s'assurer de la valeur du bien et de la légitimité du classement.

Je comprends la vive émotion qui a suivi la vente du bien et la frustration engendrée par une certaine lourdeur administrative. Les procédures administratives sont toutefois là pour garantir la sécurité juridique et la bonne utilisation des deniers publics. En tout état de cause, le classement du bien en urgence n'aurait pas eu pour effet d'empêcher la vente ni d'obliger le propriétaire ou le futur acquéreur à exposer le bien au public.

Lors d'une vente publique, le droit de préemption s'exerce au prix de la dernière offre, ce qui

n'aurait pas permis l'acquisition du bien à des conditions plus avantageuses que celles du marché. Vu le prix auquel a été adjugé le bien et en l'absence d'éléments suffisants pour appuyer la légitimité d'une intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il était vain d'espérer obtenir d'urgence des crédits exceptionnels non prévus au budget.

Compte tenu des informations complémentaires que j'ai reçues depuis la vente et vu que le bien semble toujours se trouver en Belgique, j'ai demandé un avis à la Commission des patrimoines culturels sur l'opportunité d'un classement du bien et qu'elle contacte le nouveau propriétaire pour qu'il partage ses observations, conformément aux dispositions du décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française. L'urgence étant passée, ces démarches permettront un débat plus serein.

En ce qui concerne l'actualisation du décret, j'ai soumis l'avant-projet de décret en première lecture au gouvernement et je viens de recevoir l'avis de la Chambre de concertation du patrimoine culturel. Le texte sera donc bientôt présenté en seconde lecture au gouvernement.

M. François Desquesnes (cdH). – Madame la Ministre, vous avez été avertie de manière informelle le mardi précédant la vente et vous avez pris des contacts, je salue donc votre réaction. En revanche, je suis étonné de vous entendre dire que la veille de cette vente, vous ne disposiez pas d'éléments suffisants et craigniez de causer un préjudice. En quoi le classement sur la liste de sauvegarde, mesure de protection préalable et provisoire, aurait-il posé un problème? En quoi ce classement aurait-il eu des conséquences juridiques sur la Communauté française ou sa réputation? Ce type de mécanisme de sauvegarde sert à prendre des décisions dans l'urgence sans nécessairement aboutir finalement à un classement. Selon l'article 12 du décret de 2002, la procédure de sauvegarde a pour effet un classement provisoire tant que le bien reste sur cette liste de sauvegarde. Je ne comprends donc pas pourquoi vous n'avez pas agi.

Par ailleurs, vous auriez pu utiliser le droit de préemption, en bonne intelligence avec la FRB. La surenchère est le résultat de la mobilisation de la FRB, qui a fait grimper le prix du retable. Sans cette surenchère, vous auriez pu utiliser le droit de préemption et acquérir le bien à un prix plus bas. J'aurais aimé avoir plus de précisions, notamment sur les mécanismes de veille et d'urgence. Je vous adresserai une question écrite à ce sujet.

Mme Valérie Delporte (Ecolo). – J'entends qu'il n'était ni possible ni même souhaitable de ramener la procédure de classement de plusieurs mois à quelques jours, sans passage devant les différentes commissions d'experts: la Fédération se serait privée de garantie tant sur la validité des procédures de classement et de droit de préemption que sur la qualité du bien.

Je suis rassurée par le fait que la procédure se poursuive sereinement et je me réjouis de savoir que l'avant-projet de décret relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française va passer en seconde lecture.

(Mme Valérie Delporte, présidente, reprend la présidence)

5.4 Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Deuxième appel "Un futur pour la culture"»

5.5 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée "Mise en œuvre des recommandations du rapport 'Un futur pour la culture'"

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

M. Matteo Segers (Ecolo). – Le 1^{er} juin dernier, vous avez annoncé le lancement du deuxième appel à projets «Un futur pour la Culture». C'est une très bonne chose. Il nous revient que celui-ci était fortement attendu et qu'il répond à des demandes particulièrement prégnantes en termes de recherche et de développement artistique. Il est important de rappeler qu'un budget de 3 000 000 euros a été dégagé pour soutenir la recherche et le développement artistique et est ouvert aux demandes d'artistes, mais également de collectifs. C'est une première en Fédération Wallonie-Bruxelles et sans doute un des contrecoups extrêmement intéressants de la crise. Ce budget permet de répondre à différentes initiatives en termes de recherche, de créativité, d'apprentissage, de partage. Rappelez-vous chers collègues, le projet extraordinaire de praxinoscope créé dans une école du bas de Saint-Gilles et que je vous ai présenté. Je ne cesserai de le dire: durant cette crise, la création culturelle a continué d'exister.

Le 6 mai dernier, alors que cet appel était en préparation, vous affirmiez, dans la réponse que vous faisiez à mon collègue Pierre-Yves Lux, votre volonté de créer un nouvel appel dans le sillage de l'évaluation du premier train de mesures. C'était important. En effet, ces mesures ont été évaluées en pleine période de crise pour apporter rapidement des réponses. Vous aviez donc prévu de l'évaluer afin de lui apporter des corrections. Ainsi, vous avez intégré plusieurs recommandations du Conseil supérieur de la culture (CSC) dans le prochain appel. Je retiens notamment votre volonté de

composer un jury pluridisciplinaire et d'émettre des recommandations pour améliorer le processus de sélection.

Pourriez-vous faire le point sur la composition du jury et sa méthode de travail pour opérer les choix? Nous avons connu un afflux très important de demandes par rapport aux disponibilités. Lors du premier appel, 300 projets ont été sélectionnés sur environ 1 000 candidatures. Les choix sont donc très difficiles. Le redéploiement culturel suscitera certainement de nouvelles envies créatives et artistiques, ainsi que l'introduction de beaucoup de nouveaux projets. Nous devons les soutenir. Il nous paraît essentiel de déterminer comment assurer la plus grande objectivité possible dans les décisions d'attribution des aides.

Tenant compte du quatrième point de l'avis du CSC, vous avez également fait le choix de simplifier l'appel – notamment les critères de sélection des projets –, mais aussi de créer un seul volet d'éligibilité afin d'ouvrir à plus de recevabilité. Cela entraînera l'introduction de plus de dossiers et des choix toujours plus cornéliens à faire. Enfin, répondant à une demande du secteur, vous avez allongé la durée des délais de dépôt pour permettre aux opérateurs socioculturels et artistiques, de se rencontrer et d'élaborer des projets dans un délai plus confortable. Le prochain dépôt est, semble-t-il, prévu au mois de septembre.

Enfin, je souhaite vous faire part de quelques questions qui nous ont été communiquées et qui semblent rester en suspens.

Les artistes et compagnies au sens large, mais aussi les collectifs artistiques ayant bénéficié d'une aide par le biais des premières mesures introduites, sont-ils également éligibles ou une priorisation des projets est-elle envisagée? Est-il possible de redéposer un projet qui a déjà été présenté et qui aurait été retravaillé à l'aulne de la révision des critères de sélection? Je songe donc à quelqu'un qui proposerait pour la seconde fois un projet non accepté la première fois et qu'il aurait retravaillé en conséquence. Est-il possible et souhaitable de remettre un dossier s'inscrivant directement dans le sillage d'un précédent projet qui aurait été soutenu une première fois, mais dont le renforcement et la pérennité nécessitent de nouveaux soutiens? Cette question me semble importante, car, sur le plan de la recherche, certaines personnes souhaitent aller plus loin en rendant leur projet initial plus ambitieux et se demandent s'ils ont le droit de prendre part à ce nouvel appel.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Ma question concerne le rapport «Un futur pour la Culture» et diffère donc quelque peu de celle de M. Segers.

Madame la Ministre, en juin dernier, dans la perspective du redéploiement de la culture, vous avez chargé un groupe de 58 personnes de proposer un plan d'action visant à repenser les politiques culturelles à la suite de la crise. Ce groupe avait pour mandat d'apporter des réponses aux

difficultés suscitées et révélées par la crise de la Covid-19 dans le secteur culturel en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le rapport «Un futur pour la Culture» vous a été remis le 13 juillet 2020. Il a ensuite été envoyé pour analyse aux chambres de concertation et au CSC. Vous attendiez leurs conclusions pour continuer le travail de mise en œuvre des recommandations de ce rapport. L'appel à projets «Un futur pour la Culture» semble être la seule initiative que vous ayez prise sur la base des recommandations formulées dans ce rapport. Près d'un an après sa publication, où en êtes-vous dans la mise en œuvre des recommandations dudit rapport? Quels sont vos objectifs et dans quels délais comptez-vous les atteindre? Comment allez-vous prendre en considération l'avis des chambres de concertation et du CSC?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le rapport «Un futur pour la Culture» a été rédigé très rapidement alors que nous imaginions la crise derrière nous voici presque un an. Se voulant la synthèse des travaux précédents et se basant sur les premiers constats faits lors du premier confinement du secteur culturel, ce rapport a en effet été soumis aux chambres de concertation. Ces dernières y ont travaillé avec attention et sérieux alors qu'elles venaient d'être instaurées et que, malheureusement, le temps n'était pas encore à la réflexion sur le futur de la culture.

Les derniers avis en la matière me sont parvenus au mois de février. Ils sont denses, riches et parfois contradictoires. Mon équipe en finalise actuellement la synthèse et nous travaillerons ensuite avec les services du gouvernement pour faire un retour à toutes les chambres de concertation. Néanmoins, malgré cette gestion de crise qui a perduré, nous avons avancé sur plusieurs des points d'attention mis en exergue par le rapport.

Ainsi, nous avons renforcé de manière structurelle et exceptionnelle le soutien à la création. Nous avons travaillé avec la RTBF et les médias de proximité aux captations de spectacles durant tout le deuxième confinement qui s'achève enfin. Nous avons refinancé les acteurs culturels de proximité que sont les centres culturels, les centres d'expression et de créativité et les bibliothèques. Nous avons travaillé à l'élaboration d'un décret «Directions» dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises dans cette enceinte et que vous aurez l'occasion d'étudier au deuxième semestre. Enfin, nous avons renforcé et créé des incitants à la diffusion pour accompagner la reprise et le redéploiement culturel, et ce, en veillant à ce que ces dispositifs visent en premier lieu les artistes et techniciens. Nombre des recommandations et suggestions du rapport et des avis sur ce rapport seront pris en considération dans les futures réformes structurelles, notamment dans le cadre des décrets «Arts de la scène» et «Nouvelle gouvernance».

Enfin, pour répondre aux questions de M. Segers sur le deuxième appel «Un Futur pour la Culture» – dont la genèse découle directement du rapport remis par les experts en juillet dernier –, à la suite de l'évaluation de la première expérience, ce deuxième appel est ouvert depuis le 1^{er} juin dernier et le sera jusqu'au 15 septembre prochain. Toutes les informations à ce sujet se trouvent sur le site www.culture.be/. En ce qui concerne le jury, il sera composé de deux personnes choisies par les chambres de concertation en leur sein. Celles-ci ne sont pas encore désignées, mais elles le seront en temps et en heure. Quant à vos autres questions, je ne répondrai par la négative à aucune d'entre elles. L'appel en ligne disponible est assez clair à cet effet.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Il est très important de souligner que cet appel à projets est ouvert à toutes les catégories d'artistes y compris ceux qui ont déjà bénéficié d'une intervention et ceux qui ont essuyé un refus. C'est une excellente manière de travailler, car cette crise nous a appris au moins une chose: nous devons continuer à soutenir un maximum de créativité. Ces bourses sont réellement importantes en tant que moyens publics atterrissant dans les poches des acteurs de première ligne que sont artistes et techniciens. Ce montage est remarquable. De notre côté, nous continuerons à soutenir l'idée de construire des processus de recherche et de développement.

J'ai une remarque concernant la question globale relative à l'ensemble du projet «Un futur pour la Culture». Vous avez évoqué, Madame la Ministre, différents éléments à ce propos. Concernant le décret «Directions», si mes souvenirs sont bons, nous devons encore attendre l'avis général des chambres d'avis, ce qui explique que ce texte nous parviendra au deuxième semestre. Nous sommes très vigilants sur cette question, car elle constitue un enjeu de gouvernance extrêmement important pour le groupe écologiste. Nous serons attentifs, à sa réception, à y inclure l'avis général attendu et divers autres éléments qui nous seront également communiqués. Prenons le temps d'élaborer correctement ce décret. Nous serons présents dès la rentrée pour l'étudier.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Je vous remercie pour votre réponse, Madame la Ministre. Si des points suscitent le débat dans les 48 pages du rapport «Un futur pour la Culture», d'autres doivent plutôt plaire à l'unanimité dans le secteur. Certains des objectifs que vous avez évoqués et qui sont en cours d'élaboration font en réalité partie de votre Déclaration de politique communautaire (DPC). Beaucoup d'autres, dont nous n'avons pas parlé, sont vraiment importants à développer dès à présent pour permettre une reprise.

En effet, au cours de cette crise, nous avons constaté que les travailleurs du secteur culturel étaient confrontés à une certaine précarité. À l'occasion de la reprise, nous espérons que des mesures seront prises pour permettre à tout un chacun de

travailler dans des conditions dignes. Par exemple, selon le rapport «Un futur pour la Culture», «le taux d'emploi des créateurs et artistes doit être développé: il doit être augmenté quantitativement; articulé de manière claire aux subventions accordées (quota) et développé qualitativement». Le rapport revient aussi sur la nécessité de faire respecter par tous les opérateurs ce principe de base: tout travail mérite rémunération. Ce ne sont que deux points, mais ce texte contient plein d'autres idées intéressantes.

Nous espérons donc que ces autres points seront développés le plus rapidement possible et que nous ne nous retrouverons pas seulement confrontés à une «grande consultation», telle que nous avons pu la constater au cours de précédentes législatures. En effet, par le passé, nous avons demandé à plusieurs reprises aux acteurs culturels de nous donner leur avis. Ils se sont exécutés, les directions à prendre paraissaient claires, mais rien n'a vraiment bougé au final. Nous espérons que ce dossier avancera le plus rapidement possible et nous y reviendrons au fil des commissions pour nous en assurer.

5.6 *Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Augmentation des aides à la création»*

M. Matteo Segers (Ecolo). – Madame la Ministre, je me suis longtemps couché de bonne humeur. La crise est cependant arrivée. Je me recouche à nouveau de bonne humeur depuis que j'ai lu que les aides à la création allaient augmenter de plus de 20 %. Alors que le monde culturel entre en phase de redéploiement, votre gouvernement a annoncé diverses mesures pour accroître la résilience de la culture locale, les créations de notre territoire et la diffusion. La culture que nous défendons est effectivement une culture qui est construite chez nous avec nos artistes, nos techniciens et bien d'autres. En outre, 5,6 millions d'euros seraient dégagés pour les aides à la diffusion des œuvres, ce qui représente une augmentation de 50 %; il est extrêmement important que ces augmentations des aides à la création et à la diffusion soient effectuées en parallèle.

Madame la Ministre, notre groupe défend une politique culturelle ancrée sur nos territoires et bassins culturels ainsi que sur nos artistes locaux, indispensables pour surmonter la crise. Dès lors, nous saluons l'annonce de l'augmentation des aides à la création de 2,5 millions d'euros dans le cadre du fonds d'urgence et de redéploiement. Vous confirmez votre volonté de soutenir les artistes à travers l'augmentation des aides à la diffusion précitée, mais aussi à travers une nouvelle aide de 5 millions d'euros spécifiquement attribuée aux artistes et

compagnies. Ainsi, la Fédération Wallonie-Bruxelles se donne les moyens d'assurer un maximum de redéploiement du secteur culturel.

Madame la Ministre, comment l'augmentation des aides à la création se concrétise-t-elle? Quelle en est la répartition? S'agit-il d'une augmentation répartie en fonction des disciplines artistiques ou d'une enveloppe globale qui doit encore faire l'objet d'un arbitrage? Le cas échéant, comment s'inscrit-elle dans le cadre des commissions d'avis et de l'analyse des projets annuels? Les projets pluriannuels sont-ils également concernés? Comment cette aide s'inscrit-elle dans le cadre de vos actions propres au redéploiement?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La diversité culturelle et la richesse artistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont le fait d'artistes, de techniciens, de collectifs artistiques, et il est essentiel de soutenir ceux-ci le plus directement possible. Le renforcement exceptionnel des aides à la création et aux projets, adopté par le gouvernement ce 3 juin, vise bien cet objectif. Il poursuit d'ailleurs le renforcement déjà opéré lors du conclave visant l'ajustement du budget 2021, qui octroyait structurellement une augmentation de 465 000 euros des aides à la création et aux projets dans différents secteurs culturels.

Pour déterminer la répartition de ces moyens supplémentaires, le gouvernement a sollicité une analyse auprès des services administratifs concernés afin d'identifier les secteurs culturels pour lesquels les budgets des aides à la création et aux projets sont insuffisants. À partir de cette analyse, il a demandé au CSC de rendre un avis sur les modalités d'un renforcement de ces aides. C'est sur cette base que la répartition des aides supplémentaires a été proposée. Celle-ci sera opérée par secteur culturel et tiendra compte de trois éléments: le renforcement de l'ensemble des aides à la création des secteurs culturels, à l'exception du secteur audiovisuel; le traitement prioritaire des secteurs culturels identifiés comme «moins soutenus»; la prise en compte de la disparité structurelle historique entre les différents secteurs afin d'en réduire les différentiels actuels. Les secteurs culturels identifiés sont les arts plastiques et numériques, les musiques actuelles, les arts du cirque et de la rue, le conte, le théâtre pour jeunes publics, la danse contemporaine, la littérature de jeunesse et la bande dessinée.

La concertation avec les services du gouvernement, le CSC et les secteurs culturels professionnels a également révélé la nécessité de renforcer les aides à la création et aux projets qui s'inscrivent dans des dynamiques d'interdisciplinarité ou de pluridisciplinarité, d'accorder une attention particulière aux jeunes artistes et aux publics jeunes et d'ouvrir les soutiens à des genres habituellement peu ou pas soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme l'humour, la création

d'expositions ou encore les nouvelles technologies.

Dans une perspective de simplicité administrative, il a été décidé de s'appuyer sur les dispositifs d'aides aux projets et à la création existants. L'utilisation des aides et le calendrier spécifique à chaque domaine artistique sont confiés à l'expertise des services du gouvernement, avec l'appui des instances d'avis.

Par ailleurs, le gouvernement a validé des mesures qui compléteront ces mesures de soutien au secteur culturel, puisqu'elles ajouteront 5,4 millions d'euros supplémentaires aux aides à la diffusion des œuvres artistiques, autrement dit la rencontre des œuvres et des publics.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Madame la Ministre, je suis heureux de constater que la majorité «arc-en-ciel» s'efforce de donner un maximum de moyens aux artistes pour la création. Je suis aussi heureux d'entendre que vous avez composé votre proposition à partir de l'avis du Conseil supérieur de la culture (CSC). Cela signifie qu'aujourd'hui, en Fédération Wallonie-Bruxelles, de multiples opérateurs culturels issus de différents secteurs arrivent à se mettre d'accord sur les retards que nous devons rattraper.

Dans votre intervention, vous avez évoqué la littérature, la bande dessinée, les arts plastiques, les arts numériques, le conte, la musique actuelle, la danse moderne, bref, toutes les formes de culture qui mériteraient d'avoir plus de moyens. Il est intéressant de se dire que nous disposons d'une véritable politique culturelle; certains secteurs doivent en rattraper d'autres et nous devons engager des moyens en leur faveur. Quoi qu'il en soit, nous sommes loin des réductions de 1 % opérées lors des années 2015, 2016 et 2017. Je vous encourage à maintenir ce cap et à poursuivre les efforts en faveur des bourses et de la diffusion.

5.7 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi de l'organisation des événements culturels tests en Fédération Wallonie-Bruxelles»

5.8 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Premiers résultats des événements tests en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Charles Gardier (MR). – La presse s'est récemment fait l'écho du quatrième événement test,

organisé le 12 juin à la Ferme du Biéreau à Louvain-la-Neuve et auquel ont participé 300 invités masqués, mais sans distanciation. Parallèlement aux événements tests organisés dans le secteur culturel, de nombreux tests ont également été réalisés dans d'autres secteurs, notamment le sport, l'événementiel ou encore l'horeca. Il serait utile de croiser les données scientifiques qui ressortiront de ces différents tests et d'en tirer des conclusions pour établir des protocoles sanitaires sécurisants et durables pour les secteurs visés.

Madame la Ministre, que pensez-vous des décisions prises par le Comité de concertation (Codedo) ce 4 juin par rapport au déconfinement progressif du secteur culturel, particulièrement en ce qui concerne l'organisation des événements tests? Quels sont les prochains événements tests prévus en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quels protocoles sanitaires y seront-ils appliqués? En effet, c'est l'analyse croisée de l'évolution des différents protocoles qui nous permettra d'obtenir les données scientifiques les plus pertinentes. Des événements tests en extérieur sont-ils envisagés? Selon vos échanges avec DNalytics à ce sujet, pouvez-vous confirmer le délai d'annonce et de validation des résultats de ces événements tests pour la culture?

Est-il prévu de croiser les données récoltées à la suite des événements tests, tous secteurs confondus? Ce point a-t-il été évoqué au sein du gouvernement et avec d'autres niveaux de pouvoir? Il serait vraiment intéressant que les scientifiques qui effectuent les analyses puissent disposer des informations recueillies dans les différents secteurs, voire de celles provenant d'autres régions du monde, afin de valider des protocoles durables qui pourraient éventuellement être utilisés en cas de rebond de cette pandémie.

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, les troisième et quatrième événements tests organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles se sont respectivement tenus ces 5 et 12 juin à Arlon et Louvain-la-Neuve. Pouvez-vous en dresser un premier bilan? Comment se sont-ils déroulés? Quelles contraintes pratiques et organisationnelles sont-elles apparues lors de la tenue de ces événements? Comment la collecte des tests des participants après l'événement a-t-elle été organisée? Quel type de public a participé à ces premiers événements tests?

Quant aux prochains événements tests, sauf erreur de ma part, le dernier film de Céline Sciamma sera présenté le 21 juin en avant-première au cinéma Palace, à Bruxelles. Quels éléments cet événement est-il censé permettre de vérifier? Je m'interrogeais également sur la jauge d'occupation du cinéma, mais j'ai cru comprendre qu'il n'y aurait pas de distanciation imposée et que la jauge s'élèverait donc à 100 %. Pouvez-vous confirmer cette information? Au cours de cet événement, les spectateurs seront-ils autorisés à manger et boire?

Ensuite, si je ne me trompe pas, le dernier événement test organisé en Fédération Wallonie-Bruxelles sera un concert de rap à Mons devant un public de 750 personnes. Pouvez-vous nous en dire plus sur les modalités de ce dernier test? Vise-t-il spécifiquement la jeunesse, comme nous en avons parlé lors d'une précédente réunion de commission? Une communication spéciale sera-t-elle réalisée à cet effet? Le dernier événement ayant lieu le 26 juin, DNalytics ne pourra fournir aucun résultat avant la fin du printemps. Quel dispositif sera-t-il mis sur pied pour permettre au secteur culturel de préparer l'été? Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles compte-t-elle s'assurer que le public sera au rendez-vous?

Qu'en est-il de votre collaboration avec vos homologues flamands et européens pour l'organisation d'événements tests? Quelles sont les conclusions de leurs tests respectifs? D'autres tests sont-ils prévus au niveau européen? Avez-vous participé à des réunions à ce sujet avec vos homologues? Dans le cas contraire, de telles réunions sont-elles prévues? En effet, il serait intéressant de croiser un maximum de données entre les niveaux de pouvoir belges, mais également avec d'autres pays européens lorsque c'est possible.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Messieurs les Députés, je suis heureuse de vous annoncer que j'ai reçu les avis positifs du commissaire du gouvernement fédéral en charge de la crise du coronavirus en Belgique ainsi que les accords des ministres de la Santé publique et de l'Intérieur concernant les deux derniers événements tests, qui se tiendront les 21 et 26 juin. Je peux donc vous en exposer plus précisément les contours.

L'avant-première du film «*Petite maman*» de Céline Sciamma se tiendra bien au cinéma Palace et aura lieu en présence de la réalisatrice devant une salle pleine. Ainsi, pas moins de 373 personnes pourront assister à la projection de ce long-métrage. Il reste d'ailleurs des places; n'hésitez pas à y aller et pensez à vous inscrire sur la plateforme www.goforculture.be.

Le 26 juin, c'est un concert de hip-hop qui se tiendra au Manège, à Mons, avec la prestation de Caballero et JeanJass, qui incarnent l'excellence des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ce courant musical ces dernières années. Sans avoir choisi spécifiquement un public jeune pour participer à l'un ou l'autre événement test, il est évident que certains événements attirent plus de jeunes que d'autres. Quoi qu'il en soit, l'important est de tirer des enseignements scientifiques et de tester des modalités différentes, peu importe le type de public. 750 personnes pourront assister à ce concert en configuration hybride, avec un gradin et près de 600 personnes dans la fosse. Le port du masque sera obligatoire, mais pas la distanciation. Plus de 1 500 participants se sont déjà inscrits, toujours par le biais de la plateforme

www.goforculture.be.

Avec ces jauges de 80 % et 100 %, les configurations des événements tests sont allées de plus en plus loin pour finalement se rapprocher de conditions «normales» et, surtout, viables pour le secteur, que l'opérateur soit subventionné ou non.

Le rapport final devrait être présenté le 7 juillet. Je tiens ici à souligner le travail remarquable accompli par toutes les personnes impliquées dans ce projet depuis de nombreuses semaines. Artistes, opérateurs, coordinateurs scientifiques et universitaires, équipes administratives, tous ont travaillé sans relâche pour mener à bien cette étude dans des délais très serrés. Rappelons qu'un communiqué de presse ne reflète qu'une facette de l'immensité de la tâche; celle-ci fut clairement ardue, mais nécessaire. Le rapport qui en résultera aura son importance, mais il présentera des résultats sans mettre en avant la difficulté d'organiser ces différents événements, ce que nous avons réussi à faire et dont nous pouvons être fiers. Quoiqu'il en soit, ce rapport nous permettra d'apporter un nouvel éclairage sur le risque sanitaire lié aux représentations culturelles; cette fois-ci, il sera basé sur des données objectives. Je tiens à préciser que cela ne constitue pas un préalable à la reprise de septembre. Cette dernière fait déjà l'objet de discussions au sein du Codeco et est préparée avec le secteur, notamment au sein de mon ministère.

Par contre, ce rapport final permettra bien de croiser les données issues de tels tests, qu'ils aient été organisés en Belgique ou dans d'autres pays. Nous avons d'ailleurs des contacts avec des organisateurs d'autres événements que les nôtres et nous nous efforçons de tirer des enseignements à partir de toutes les sources.

Pour la période estivale de vacances scolaires, le Codeco a ouvert la porte à des événements tests qui dépasseraient les jauges d'occupation permises en juillet et août. Les événements qui auront lieu, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sont prévus sans événements tests. Toutefois, si l'intention est de dépasser les jauges permises, ce sera possible à condition que ces événements tests se calquent sur les conditions relatives aux grands événements prévues par le Codeco. Ces modalités sont en cours de finalisation au sein du Codeco; elles sont notamment soumises à la conférence interministérielle (CIM) de la Santé pour qu'elle formule un avis.

Ces restrictions n'empêchent pas la tenue d'événements au cours de l'été, qu'ils s'inscrivent dans le cadre déjà défini par la notification du Codeco ou dans le cadre des grands événements, dont les modalités sont encore attendues. D'après nos contacts réguliers avec le secteur des festivals, il semble que grâce au fonds de garantie instauré en Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment, des initiatives encore incertaines devraient certainement avoir lieu cet été.

M. Charles Gardier (MR). – Je me réjouis de l'évolution des protocoles sanitaires; le futur

passage à des jauges d'occupation de 100 % offre de réelles perspectives au secteur culturel, qui en a grandement besoin. Ayant déjà atteint les 80 %, nous sommes sur la bonne voie. La phase de test actuelle permet d'effectuer des comparaisons intéressantes entre des protocoles différents, avec et sans distanciation, par exemple.

La remise du rapport final, prévue pour le 7 juillet, sera un moment très important. En effet, il devrait apporter un nouvel éclairage sur le risque sanitaire lié aux représentations, mais il ne doit pas être un préalable à la réouverture du secteur culturel. Il doit avant tout déboucher sur des protocoles scientifiquement validés qui permettront, même en cas de rebond ou de tension particulière dans le secteur des soins de santé, de maintenir ces différents lieux de culture ouverts sous certaines conditions. Rien ne serait pire que d'être amenés à refermer les secteurs de la culture, de l'horeca, de l'événementiel, du sport ou d'autres au mois de novembre, comme si nous étions au début de la pandémie.

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, nous ne manquerons pas de vous interroger à nouveau dès la remise du rapport final sur ces événements tests afin d'établir des recommandations sanitaires relatives à l'organisation des futurs événements. Même si le type de public n'a fait l'objet d'aucune attention particulière, j'espère tout de même que le rapport se penchera sur le cas spécifique des jeunes, car la campagne de vaccination des moins de 18 ans pourrait être organisée différemment si les analyses font apparaître des observations particulières à l'égard de cette tranche de la population.

Vous avez annoncé la possibilité d'organiser d'autres événements tests en été, moyennant le respect des protocoles liés aux grands événements. Je crois comprendre que ces tests ne seraient pas des initiatives de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais bien celles des organisateurs eux-mêmes.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Oui, ces tests seront laissés à l'initiative des organisateurs. Si ma mémoire est bonne, le Codeco a demandé que le ministre compétent donne son aval à de tels événements.

M. Benoît Dispa (cdH). – Je comprends donc que vous seriez éventuellement disponible pour accompagner l'une ou l'autre initiative, mais que rien n'est encore prévu à ce jour.

5.9 Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Projet DICOS (données d'information comptables des opérateurs subventionnés)»

Mme Françoise Mathieux (MR). – Le projet de données d’information comptables des opérateurs subventionnés (DICOS) constitue un chantier d’harmonisation des pratiques et de collecte des données comptables des opérateurs culturels subventionnés. Ce projet, technique, est essentiel. Son objectif est d’intégrer l’ensemble des opérateurs culturels subventionnés dans un cadre pluriannuel géré par l’Administration générale de la culture.

L’outil DICOS vise donc des objectifs de simplification des démarches administratives pour les opérateurs et de modernisation des pratiques de l’administration, tout en permettant la récolte de données quantitatives qui éclaireront le pilotage des politiques culturelles publiques. Une première version de l’application numérique permettant de collecter, de conserver et de traiter les données des comptes annuels des opérateurs à des fins statistiques devait être testée en interne à l’automne dernier et en externe, sur une base volontaire, ce premier semestre. Lancé il y a plus de dix ans, le chantier n’a toujours pas été concrétisé. Pourtant, il me semble qu’il aurait eu tout son sens lors de la gestion de crise. Par ailleurs, il pourrait jouer un rôle important dans la phase de relance, notamment pour esquisser les conséquences concrètes de la crise sanitaire.

Qu’est-il ressorti des tests grandeur nature menés ces derniers mois? Madame la ministre, entendez-vous utiliser l’outil dans le cadre de la phase de relance? Dans l’affirmative, de quelle manière? Quelles sont les prochaines étapes dans l’avancée de ce dossier et selon quel échéancier?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes – Madame la Députée, l’outil DICOS a été examiné de longue date et a déjà connu plusieurs phases de réflexion et implémentations. Le format comptable DICOS est dorénavant utilisé, notamment par les opérateurs des arts de la scène, de l’éducation permanente et par les centres culturels. Le projet n’a par contre pas pu se déployer dans des secteurs soumis au format de comptabilité des pouvoirs publics, par exemple les musées ou les bibliothèques, ou parce que le secteur s’y est opposé, comme c’est le cas pour celui de la jeunesse.

Vos questions visent plus particulièrement la phase 3 du chantier, à savoir le développement par l’Entreprise publique des technologies nouvelles de l’information et de la communication (ETNIC), en collaboration avec l’Administration générale de la culture et l’Observatoire des politiques culturelles, d’une application numérique permettant de collecter les comptes annuels des opérateurs culturels. Le logiciel développé permettra des extractions à partir des logiciels comptables, afin de ne plus obliger les opérateurs à réencoder leur comptabilité à partir de leur propre logiciel comptable vers les formats DICOS papier ou Excel, ce qui a pu être une source d’erreurs et était surtout loin de constituer un facteur de simplification administrative.

Le calendrier de la phase test de cette version numérique de DICOS, dont le démarrage était initialement prévu à l’automne 2020, a dû être reporté d’un an. Ce report est lié à la gestion de la crise sanitaire, qui a largement mobilisé les ressources humaines de l’Administration générale de la culture. Les ressources informatiques, dont les agents chargés du chantier DICOS, ont particulièrement été mobilisées par la création des interfaces nécessaires à la gestion dématérialisée des appels à projets et des demandes de soutien pour la crise. Enfin, la phase test repose sur une importante implication des opérateurs volontaires, et la période était loin d’être propice à cette mobilisation.

La phase test sera déterminante pour éprouver l’outil et en faire l’évaluation, afin de vérifier s’il répond bien à ses objectifs de simplification administrative et de facilitation du pilotage des politiques culturelles publiques par la collecte plus systématique de données quantitatives.

Mme Françoise Mathieux (MR). – Je vous remercie pour ces informations, Madame la Ministre. La simplification administrative doit rester une priorité. Elle s’avère plus difficile dans le secteur culturel. En effet, les opérateurs culturels peuvent parfois prendre des formes très différentes. Il est essentiel de tenir compte de la diversité des structures, mais aussi du public et des missions de chacun. Ce dossier me semble particulièrement important et a pris énormément de temps. Dans le contexte actuel, il est reporté d’un an. L’outil DICOS pourrait se révéler d’autant plus utile en période de relance. Je me réjouis de constater que le dossier avance et je ne manquerai pas de revenir vers vous dans le futur.

5.10 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Sélection d’une ville belge comme Capitale européenne de la Culture 2030»

M. Benoît Dispa (cdH). – La désignation des Capitales européennes de la Culture 2030 aura lieu en 2024. L’une des deux villes lauréates sera située en Belgique, conformément à une pratique de tour de rôle instaurée par l’Europe. Très récemment, l’échevin liégeois de la Culture a été interpellé à propos de la candidature de Liège comme Capitale européenne de la Culture 2030. Le bourgmestre de Liège Willy Demeyer ayant confirmé qu’une candidature serait déposée et soutenue, cela porte à au moins quatre, avec Courtrai, Gand et Bruxelles, le nombre de villes belges ayant dévoilé leur intention de déposer leur candidature au titre de Capitale culturelle en 2030. Deux d’entre elles se situent donc situées sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En octobre 2020, le gouvernement bruxellois a lancé un appel à candidatures pour désigner les personnes responsables de la préparation de l'acte de candidature de Bruxelles en tant que Capitale européenne de la Culture en 2030. Le 11 février 2021, la journaliste Hadja Lahbib et le directeur artistique Jan Goossens devenaient chargés du projet. Le duo entend construire des ponts entre les différentes franges de la population et entre les différents acteurs de la culture afin de replacer celle-ci au sein d'une capitale européenne que beaucoup associent à la bureaucratie et au lobbying. Durant la semaine du 3 mai, Hadja Lahbib et Jan Goossens ont présenté leur vision et l'avancement du projet dans la presse.

Madame la Ministre, comment vous inscrivez-vous dans ces projets de Capitale européenne de la Culture en tant que ministre de la Culture en Fédération Wallonie-Bruxelles? Avez-vous eu l'occasion de rencontrer les chargés de projet?

L'actualité culturelle des dernières semaines a été marquée par les polémiques autour du futur musée du Chat. À cet égard, partagez-vous l'opinion de Michel Van Roye, secrétaire général du Quartier des Arts à l'origine d'une carte blanche sur le sujet, selon laquelle Bruxelles ne peut devenir Capitale culturelle de l'Europe en 2030 sans se doter d'une véritable politique culturelle? Qu'avez-vous mis sur pied depuis votre prise de fonction afin de renforcer la dimension culturelle de Bruxelles et de Liège?

Dans sa réponse, l'échevin liégeois a précisé que «des contacts préparatoires ont été pris afin d'établir le support financier indispensable au dépôt de candidature et notamment l'implication des pouvoirs publics, Région et Communauté, qui est déterminante. Pour mémoire, ceux-ci étaient intervenus à hauteur de 75 % du budget montois». Quels sont les moyens que la Fédération pourrait mettre à disposition de Bruxelles ou Liège pour espérer concourir à chance égale avec les villes candidates flamandes?

Savez-vous si d'autres villes de la Fédération préparent un projet de candidature pour devenir Capitale européenne de la Culture en 2030? Dans l'affirmative, quel est l'état d'avancement de ces projets?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Lors de notre réunion du 3 mars 2021, votre collègue Mme Emmerly m'interrogeait sur le même sujet. Je lui avais répondu de manière circonstanciée et la procédure n'a pas évolué depuis. Je vous renvoie dès lors à ma réponse de l'époque concernant la procédure.

À cette occasion, j'avais détaillé le rôle que la Fédération Wallonie-Bruxelles devra tenir dans le processus de sélection. La culture relevant des compétences communautaires, les Communautés seront associées à la gestion de la procédure au

niveau fédéral, notamment par l'intermédiaire du Comité de concertation (Codeco) et de la conférence interministérielle Culture (CIM Culture).

La Fédération Wallonie-Bruxelles jouera donc un rôle important dans la procédure de sélection. Elle ne pourra cependant pas intervenir au niveau du contenu des projets remis. Elle désignera par ailleurs un expert dans le jury en 2024. Compte tenu de ce qui précède, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit adopter une posture de neutralité.

À ce stade, en Fédération Wallonie-Bruxelles, les villes de Bruxelles et de Liège ont annoncé qu'elles se porteraient candidates. En Communauté flamande, les candidatures de Louvain, Ostende, Gand, Courtrai et Hasselt ont été évoquées.

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, je ne pensais pas que votre réponse allait s'arrêter si brusquement. Je comprends qu'une procédure doive être respectée et que la Fédération Wallonie-Bruxelles ait un rôle à y jouer, en lien avec le Codeco et la CIM Culture. Vous en déduisez que vous êtes contrainte à une forme de neutralité et d'impartialité par rapport au projet. Pour autant, y aura-t-il un soutien apporté aux opérateurs? Ce fut le cas pour la ville de Mons. Il est vrai qu'elle avait ses entrées et que l'on ne peut jamais rien lui refuser.

Cependant, il serait peut-être équitable que d'autres villes, intéressées également par cette fonction importante de capitale culturelle, puissent bénéficier d'un accompagnement ou d'une forme de soutien, dans le respect de l'impartialité et de la neutralité de manière à ne privilégier personne. Il est essentiel de procéder de la sorte pour que les dossiers soient les meilleurs possibles.

À défaut, la Fédération Wallonie-Bruxelles resterait en quelque sorte au balcon, ce qui serait peut-être dommageable puisqu'elle aura nécessairement un rôle à jouer in fine pour que cette opération soit une réussite pour tous les habitants de la Fédération ainsi que pour l'ensemble des acteurs belges ou étrangers susceptibles d'être intéressés par cette désignation – et par le rayonnement qui en découle – une fois qu'elle sera effective. Si la neutralité doit être de mise, elle ne peut pas empêcher un accompagnement positif à l'égard des autres villes intéressées par cette initiative.

Mme la présidente. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 12h35 et reprise à 14h00.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

5.11 Question de M. André Antoine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes,

intitulée «Célébration des 75 ans des accords du charbon»

M. André Antoine (cdH). – Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et à l’heure de la reconstruction, la Belgique manquait cruellement de main-d’œuvre pour extraire le charbon de ses mines, ce qui bien sûr freinait la relance de son industrie. Le pays se tourna alors vers l’Italie, plongeée dans une situation sociale difficile pour pallier ce problème. En 1946, un accord «charbonnier» est signé entre la Belgique et l’Italie. En échange de 50 000 travailleurs italiens pour les mines, la Belgique s’engagea alors à fournir trois millions de tonnes de charbon par an à l’Italie. Des milliers de familles italiennes migrèrent alors vers notre pays et se répartirent sur différents bassins charbonniers, le Borinage, Charleroi, Liège et le Limbourg. Malgré les conditions de travail difficiles et les catastrophes minières, comme celle du Bois du Cazier en 1956, où, malheureusement, 262 mineurs perdirent la vie, le nombre d’Italiens sur le territoire belge continua d’augmenter. Tous migrèrent avec l’espoir d’un avenir meilleur à offrir à leur famille. Aujourd’hui, 300 000 personnes d’origine italienne seraient installées en Belgique. En cette année 2021, ils commémorent leurs ancêtres et ont une pensée émue pour leurs *padri*, leurs *nonni*, qui ont tout donné pour leur famille.

D’après la publication de 2020 de l’Office belge des statistiques, il y a officiellement 155 696 Italiens dans notre pays, formant ainsi la troisième communauté étrangère. Nous ne pouvons évidemment pas oublier les conditions de vie des premiers arrivés de la péninsule italienne, littéralement parqués dans des baraquements sommaires, pour permettre à leur pays d’origine de bénéficier de 200 kg de charbon par jour et par mineur. Au-delà de cette force de travail exceptionnelle, si bénéfique à l’économie belge, nous ne pourrions jamais, me semble-t-il, saluer assez l’apport prodigieux d’authentiques talents italiens à notre culture, à la vie politique ou aux performances sportives, voire culinaires. Sans cette magnifique empreinte italienne, la Belgique ne serait pas ce qu’elle est devenue dans maints domaines, d’Elio Di Rupo à Salvatore Adamo, en passant par Frédéric François, Franck Michaël, Claude Barzotti, Enzo Scifo, Lucien Bianchi, Franco Dragone et tant d’autres.

Reconnaissons que la RTBF a célébré cet anniversaire à travers différentes émissions fort bien réussies, ou encore des recueils de témoignages. Plusieurs manifestations locales ont été programmées, par exemple à Liège ou au Bois du Cazier, mais sans qu’il y ait eu, selon moi et sauf erreur de ma part, de reconnaissance officielle de votre gouvernement, Madame la Ministre, à l’égard de cette communauté aussi généreuse que talentueuse, aussi sympathique qu’humble. Pourquoi ne pas instituer une journée nationale, sinon francophone, de reconnaissance à l’égard de cette merveilleuse

communauté? Quelles sont, dès lors, les initiatives culturelles que vous avez programmées ou soutenues pour célébrer l’apport de la communauté transalpine à notre pays et à notre Communauté française?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La Belgique actuelle porte l’empreinte de l’immigration italienne, comme de toutes celles qui se sont succédé sur notre territoire et qui se succéderont encore. Les migrations sont le propre de toute société. L’immigration italienne, dans le cadre des accords du charbon, outre les questions économiques, marque aussi le mouvement associatif et syndical. Le paysage associatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles en est la preuve.

Dans les années 1950-1960, à la suite des politiques publiques d’appel à une main-d’œuvre immigrée, principalement italienne, et à la suite du regroupement familial des travailleurs étrangers, les secteurs associatif et syndical se sont en effet mobilisés pour accueillir ces nouvelles populations, notamment grâce à l’offre de services en matière d’aide administrative et juridique. Ces secteurs ont pris en main des questions liées au travail, aux droits sociaux ou à l’alphabétisation pour répondre aux besoins des populations nouvellement arrivées en Belgique pour y travailler.

Plus tard, plusieurs initiatives ont émergé, notamment sous l’impulsion de migrants italiens eux-mêmes qui s’étaient associés pour organiser différentes activités culturelles, d’alphabétisation ou d’aide aux devoirs destinées à la communauté italienne. L’une d’entre elles, le Centre d’action sociale italien-Université ouvrière (Casi-uo) a été fondée en 1970 par une petite équipe militante italienne venue poursuivre ses études en Belgique à la fin des années 1960. Cette association est notamment reconnue aujourd’hui comme association d’éducation permanente et comme école de devoirs. Aujourd’hui, ses actions touchent différents groupes liés aux migrations de manière plurigénérationnelle: seniors d’origine italienne vivant à Anderlecht; parents des enfants de l’école de devoirs, descendants de migrants à la deuxième et troisième génération; personnes investies dans le Casi-uo de longue date du fait de leur implication dans le quartier. Cette année, l’association fête ses 50 ans. Bien sûr, l’histoire de l’immigration italienne est transversale à l’ensemble des activités de cette association, qui se sont diversifiées à toute l’immigration depuis la création de l’ASBL, jusqu’à l’immigration actuelle, notamment l’immigration italienne qui connaît un regain.

Je vous donne un autre exemple. L’ASBL Leonardo da Vinci, située à Seraing, est une association italo-belge créée au début des années 1960. À l’origine, cette ASBL est portée par un public ouvrier issu de l’immigration italienne auquel elle s’adressait. Au fil du temps et des évolutions sociétales et économiques, elle s’est diversifiée, entre

autres en ce qui concerne les publics qu'elle vise ou les actions qu'elle mène. Toutefois, elle s'implique encore aujourd'hui sur des questions liées à l'immigration, aux primo-arrivants et à la participation active des publics à la vie politique, syndicale et culturelle.

Outre les activités prévues par la RTBF, la commémoration officielle des accords du charbon signés le 23 juin 1946 entre la Belgique et l'Italie aura lieu sur le site du Bois du Cazier, en présence de diverses autorités gouvernementales et de représentants de la communauté italienne de Belgique. Quant à la question d'en faire une journée nationale, ou à tout le moins francophone, je vous propose de commencer le débat avec le ministre-président, responsable du rayonnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des relations internationales.

M. André Antoine (cdH). – Madame la Ministre, je suis ravi de voir que vous reconnaissez le précieux héritage, toujours bien vivant du reste, de la communauté italienne qui est particulièrement chaleureuse et chatoyante dans toute une série de domaines, notamment le domaine culturel.

Je n'ignore pas la cérémonie du Bois du Cazier, mais j'aurais souhaité que le gouvernement s'exprime officiellement pour reconnaître l'apport de la communauté italienne, par exemple, lors de la Fête de la Communauté française du 27 septembre ou lors des fêtes de la langue française, étant donné que notre langue s'est largement enrichie grâce à l'apport culturel de nos amis italiens. Cependant, je suivrai votre conseil et soumettrai une telle idée au ministre-président. Peut-être qu'à deux nous pourrions le convaincre!

5.12 Question de M. André Antoine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour maintenir le rayonnement de l'opération "Place aux artistes" en Brabant wallon»

M. André Antoine (cdH). – Il y a un an, la Covid-19 frappait notre pays comme le reste du monde. Cette situation inédite et les différentes mesures gouvernementales qui en ont découlé ont lourdement affecté de nombreux secteurs. Parmi eux, le secteur culturel a été l'un des plus touchés.

La province du Brabant wallon a immédiatement mesuré les énormes difficultés auxquelles la culture était confrontée. Pour y faire face, le collègue provincial a pris une série de mesures de soutien afin de soulager les opérateurs et institutions culturelles. Il a notamment décidé de maintenir les subventions pour les événements annulés ou reportés.

Parallèlement à ces mesures, la province a décidé de transformer les contraintes en opportunités afin de faire vivre la culture autrement. C'est de cette volonté qu'est née l'opération «Place aux artistes». Son but était double: d'une part, soutenir les artistes et opérateurs culturels et, d'autre part, relancer l'attractivité économique et touristique du territoire avec une action particulière pour l'horeca local.

Le bilan 2020 de l'opération est particulièrement éloquent et convaincant avec une programmation de 250 artistes, toutes disciplines confondues, dans cinquante lieux sur l'ensemble du Brabant wallon. Finalement, la province y a investi 708 856 euros pour 44 dossiers introduits, 900 représentations et près de 50 000 spectateurs. Il s'agit d'un succès retentissant. Malheureusement, en 2021, avec la reprise du financement des zones de secours, la province du Brabant wallon a dû réduire la voilure et n'a pu débloquer seulement 300 000 euros, c'est-à-dire moins de la moitié du budget alloué en 2020.

C'est peut-être l'occasion pour la Fédération Wallonie-Bruxelles de s'inscrire dans cette dynamique selon un principe simple: pour chaque euro dégagé par les communes et la province, la Fédération pourrait faire de même. Cela permettrait de conserver l'enveloppe budgétaire à l'origine du succès de l'opération en 2020 et de faire vivre et rayonner la culture dans les 27 communes du Brabant wallon, parfois même dans des lieux inédits, avec un succès incroyable. La culture est véritablement mise à la portée de tous.

Madame la Ministre, quelle est votre analyse de ce succès culturel? Allez-vous débloquer les crédits nécessaires pour maintenir et cette dynamique culturelle décentralisée?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, je suis bien consciente que la reprise des financements des zones de secours par la province a un impact considérable. Pour cette raison, depuis le début de mon mandat, j'ai organisé une rencontre avec l'ensemble des députés provinciaux en charge de la culture afin d'établir un état des lieux et d'envisager de concert les solutions et priorités possibles.

Il en est ressorti un besoin de fluidifier les échanges entre les entités communautaire et provinciales. Un groupe de réflexion s'est mis en place à l'initiative de l'Administration générale de la culture et regroupant l'ensemble des provinces. Celui-ci s'est réuni le 11 juin pour une première séance.

Sans préjuger de l'avancement de leurs travaux, il me semble essentiel de rappeler dans cet hémicycle que certains principes fondamentaux doivent rester d'application. La Fédération Wallonie-Bruxelles aura une attention pour les opérateurs qu'elle soutient de manière structurelle en vertu des législations prévues. L'articulation avec les

pouvoirs locaux, et donc les provinces, sera aussi guidée par ces législations.

Par ce biais, la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient des acteurs culturels de proximité essentiels, comme les bibliothèques ou les centres culturels. J'ai d'ailleurs fait en sorte d'honorer les engagements financiers de la Fédération Wallonie-Bruxelles à leur égard par le refinancement structurel tant attendu, décidé dès 2021. Les opérateurs structurellement et historiquement co-soutenus restent notre priorité (centres culturels, réseau de lecture publique par exemple), parce qu'ils assument une mission dont le référentiel s'applique à l'échelle du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela donne du sens, de la cohérence, de l'efficacité.

Il semble utile de rappeler que le mécanisme de parité prévu pour les centres culturels est toujours d'application et que toute décision unilatérale de désengagement des provinces est une rupture de convention signée entre les parties. Ces décisions ne peuvent donc être unilatérales au risque de fragiliser l'équilibre financier des opérateurs.

Notons encore que si la Fédération Wallonie-Bruxelles légifère et soutient une série d'opérateurs, elle est rarement à l'initiative de leur émergence. Le mécanisme est ascendant. Un projet culturel se structure à l'initiative d'un collectif, d'un pouvoir local parce qu'il y a un besoin identifié. En fonction de la nature du projet, la Fédération Wallonie-Bruxelles apporte son soutien, moyennant une vérification de critères fixés par elle, tant par les services du gouvernement que des instances d'avis compétentes.

Enfin, je rappelle également que la Fédération Wallonie-Bruxelles a débloqué des moyens considérables lors de la crise sanitaire pour permettre aux opérateurs de tenir le cap, il faudra qu'elle assume budgétairement ce soutien et ne pourra démultiplier ses engagements financiers. Par ailleurs, le gouvernement a validé la semaine passée un principe de soutien accru à la diffusion pour 5,4 millions d'euros qui viseront à aider directement les opérateurs de diffusion dans la reprise et, in fine, l'engagement des artistes dans de bonnes conditions.

Pour le cas particulier sur lequel vous m'interrogez, cette opération est une initiative provinciale. Les projets mis en place par les provinces elles-mêmes restent de leurs compétences et de leur gestion. Celle-ci fait évidemment sens, mais n'entre pas dans le périmètre de reconnaissance et de soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dès lors, nous n'avons aucun devoir ou droit d'appréciation sur celle-ci. Nous respectons, saluons et encourageons les initiatives de cette nature, mais nous ne compenserons pas les manques financiers en vertu des raisons évoquées plus haut.

M. André Antoine (cdH). – Madame la Ministre, votre réponse me laisse perplexe. Si je ne nie nullement les efforts dégagés par la Fédération

Wallonie-Bruxelles, nous sommes ici dans un processus ascensionnel. Il s'agit d'associations, des opérateurs culturels qui, en appui, avec des autorités communales, montent un certain nombre de spectacles qui ont eu un succès retentissant et bénéficient d'une intervention de la province. Du fait des difficultés budgétaires rencontrées, ils espèrent pouvoir compter sur une aide supplémentaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. De cette manière, commune, province et fédération seraient rassemblées autour d'un feu culturel rayonnant sur l'ensemble des communes. Dans le budget de 5,4 millions d'euros dégagés pour la diffusion culturelle, peut-être qu'une partie de ces moyens auraient pu soutenir cette dynamique culturelle remarquable et qui sera amputée malheureusement de la moitié de ses crédits.

5.13 Question de M. André Antoine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Avenir du Musée du cercle d'histoire à Wavre»

M. André Antoine (cdH). – En 2016, le Cercle d'histoire, d'archéologie et de généalogie de Wavre et du Brabant wallon (CHAW) remplissait les cartons de ses remarquables collections, confiant de trouver rapidement un bâtiment susceptible d'accueillir et de valoriser son patrimoine historique.

Or, cinq années se sont écoulées sans qu'une solution pérenne et adaptée se dégage pour relocaliser le musée du CHAW. Ce musée a, en effet, une vocation incontestable d'intérêt régional. Joseph Tordoir, le président du CHAW, bien connu dans la région, déplore qu'on n'en soit toujours nulle part et que les autorités communales, qui changent régulièrement d'avis quant à la nouvelle adresse du musée, n'aient encore arrêté aucune décision officielle pour sa relocalisation définitive.

Pour l'instant, le musée est donc virtuellement à l'arrêt. Cela dure depuis cinq ans. Il se limite à prêter çà et là des pièces de collection à d'autres opérateurs muséaux. Rappelons que le musée avait dû quitter le château de l'Hermitage pour permettre sa réhabilitation. Les responsables du musée wavrien sont littéralement pieds et poings liés, car ils ne disposent malheureusement pas des moyens financiers suffisants pour louer ou acquérir leurs propres locaux.

La Fédération Wallonie-Bruxelles ne pourrait-elle pas, sous votre impulsion, Madame la Ministre, soutenir, ne fût-ce que partiellement, ce musée en lui accordant une subvention financière appropriée pour lui permettre, avec l'appui de la ville de Wavre, de louer un édifice adapté ou lui proposer des espaces culturels susceptibles d'accueillir ses collections, d'autant que celles-ci

couvrent différentes époques de la préhistoire au 20^e siècle et recèlent des objets issus de fouilles archéologiques dans la région, notamment une exceptionnelle maquette d'une villa gallo-romaine, sise naguère à Basse-Wavre?

Madame la Ministre, bien que vous ne soyez pas en première ligne, mais bien en seconde ligne, quelles solutions pourriez-vous avancer, en concertation avec le collègue wavrien, pour répondre au cri de détresse d'experts et de passionnés de l'histoire régionale?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, j'entends votre cri d'alarme à propos du CHAW. Vous comprendrez qu'il ne m'appartient pas de déroger aux règles et je ne peux que me référer aux cadres légaux existants pour suggérer une réponse.

Le décret du 25 avril 2019 relatif au secteur muséal en Communauté française permet de reconnaître des institutions, soit comme musée, soit comme opérateur d'appui muséal, et des subventions peuvent être allouées à cet effet en regard des budgets disponibles et de l'analyse des dossiers par les instances d'avis. Il me revient que les services du gouvernement n'ont pas reçu, à ce jour, de demande de reconnaissance du CHAW.

J'attire néanmoins déjà l'attention des uns et des autres sur le fait que, comme l'impose le cadre décretaal, les infrastructures doivent bénéficier d'un bail de 15 ans minimum pour obtenir une demande de reconnaissance en tant que musée. Il existe d'autres opérateurs muséaux ou patrimoniaux en Brabant wallon. Il serait intéressant que ces opérateurs se rencontrent pour envisager des collaborations et créer des synergies, en fonction de leurs ressources respectives. Un acteur du Brabant wallon, par exemple un représentant des citoyens démocratiquement élu, pourrait utilement appeler ces différents acteurs à dialoguer. Pour rappel, le nouveau décret relatif au secteur muséal encourage ce type de démarche, notamment à travers le dispositif de «pôle muséal».

M. André Antoine (cdH). – Nous partageons au moins ce constat, Madame la Ministre: un musée disposant d'une collection remarquable est aujourd'hui à l'arrêt. J'entends que la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui n'est certes pas en première ligne, pourrait être sollicitée et qu'il faudrait forger des synergies et des relations entre les différents opérateurs muséaux.

Face à un problème, je m'efforce de proposer des pistes de solution plutôt que de me réfugier dans les critiques. Voici une simple suggestion. Peut-être pourriez-vous charger le gouverneur de la Province du Brabant wallon, un homme épris de culture, de réaliser ce travail de rapprochement entre les uns et les autres et de constituer ainsi un dossier qui pourrait recueillir votre agrément et votre soutien? Ce serait un geste de reconnaissance

à l'égard de M. Tordoir, que vous connaissez, une figure politique bien connue et très appréciée. Je lui rends hommage pour son travail d'historien et son activité au sein du musée, maintenant fermé. Voilà donc les éléments de solution: synergie, gouverneur, et ensuite demande de subvention à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

5.14 Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Conférence interministérielle (CIM) Alpha et plan d'action pour harmoniser les politiques d'alphabetisation en Belgique francophone»

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Le 3 juin, la conférence interministérielle (CIM) consacrée à l'alphabetisation s'est réunie à votre initiative et à celle du ministre-président Jeholet. Cette réunion était importante et historique à plusieurs titres. Premièrement, cette CIM ne s'était plus réunie depuis plus de dix ans. Je suis donc fier et vous remercie d'avoir porté cette question et réuni celles et ceux qui, au sein des entités fédérées francophones, ont un rôle important à jouer dans le domaine de l'alphabetisation.

Deuxièmement, le renforcement de la lutte contre l'analphabetisme est un défi majeur tant ce fléau touche un nombre important de personnes – plus de 10 % des adultes ne savent ni lire ni écrire – et tant l'alphabetisation constitue un levier majeur en termes d'émancipation individuelle et collective, mais aussi de citoyenneté et d'égalité des chances.

Troisièmement, la répartition des compétences entre entités n'a pas fait l'objet de concertations, ce qui est à l'origine de défaillances et de difficultés tant pour les publics bénéficiaires que pour les opérateurs qui, au quotidien et sur le terrain, œuvrent à lutter contre ce problème. À titre d'exemple, ce ne sont pas moins d'une quinzaine de sources de financements différentes qui imposent aux opérateurs une charge administrative conséquente qui peut les mettre en difficulté dans la mesure où les critères et les objectifs peuvent varier, tout comme les demandes de justification et les types de dossiers.

Enfin, du concret semble être sorti de cette réunion puisqu'un plan d'action a été présenté. Ce plan, construit autour de trois enjeux prioritaires, présente une série d'objectifs stratégiques et sera mis en œuvre par un comité de pilotage permanent.

Madame la Ministre, il s'agit d'une excellente nouvelle pour la lutte contre l'analphabetisme. Voici quelques questions qui permettront de clarifier et de mettre en lumière certains aspects. Pouvez-vous nous présenter les objectifs du plan d'action en insistant sur ce qui est le plus important

et/ou le plus innovant à vos yeux et en pointant spécifiquement les objectifs poursuivis par la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Il semblerait que la CIM était composée de représentants des gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Commission communautaire française (COCOF) et de la Région wallonne. Néanmoins, dans votre communiqué de presse, vous précisez que le secteur de l'alphabétisation est financé également par l'Europe, par l'État fédéral, par les provinces et par les communes. Avez-vous pris contact avec ces niveaux de pouvoir dans le cadre de la préparation du plan d'action? Si oui, comment ces contacts se sont-ils déroulés et qu'ont-ils apporté à la réflexion? Sinon, est-ce prévu? Comment la concertation avec les acteurs de terrain s'est-elle déroulée et comment la suite est-elle envisagée? Quels sont les acteurs de terrain qui participent à cette démarche? Qui compose le comité de pilotage et comment fonctionne-t-il? Quel est le calendrier d'opérationnalisation de ce plan en Fédération Wallonie-Bruxelles? Des budgets spécifiques y seront-ils consacrés?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Pour le linguiste belge Jean-Marie Klinkenberg, se soucier du langage dans un État démocratique est un devoir. «Parce que la langue est pour le citoyen le principal instrument de développement, il est juste que l'État se demande quel est le rôle qu'il peut jouer vis-à-vis de cet instrument. Parce que, pour l'individu, la langue est la promesse de son pouvoir sur les choses et de sa capacité créatrice, il est juste qu'une démocratie garantisse au mieux ce pouvoir.» Ces mots m'ont guidée lorsque j'ai décidé de réactiver la CIM intrafrancophone sur l'alphabétisation des adultes. Je suis fière d'avoir fait renaître cette CIM de ses cendres avec le concours du ministre-président Pierre-Yves Jeholet. Je suis également heureuse de constater un réel engagement et une implication forte de la part des autres ministres concernés.

Il me semble important de repréciser ici la fonction de cette CIM instituée par l'accord de coopération relatif au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes, à savoir la concertation et la coordination des différentes politiques publiques d'alphabétisation des adultes en Belgique francophone. Les questions qui s'y débattent concernent donc des thématiques transversales, communes à l'ensemble de ces politiques publiques.

L'accord de coopération a également instauré un comité de pilotage permanent pour l'alphabétisation des adultes, accueilli par le Service général de l'éducation permanente et de la jeunesse. Ce comité est composé de l'ensemble des administrations concernées par les politiques d'alphabétisation ainsi que de l'ASBL Lire et Écrire, qui représente les associations et opérateurs de terrain.

Ce comité de pilotage est actif depuis 2005. En treize ans, il a accumulé un certain nombre d'éléments concernant le secteur de l'alphabétisation nécessitant, vu leur caractère transversal, une impulsion politique de la CIM. C'est sur cette base que le plan d'action a été conçu. Le but de ce plan est d'orienter les travaux du comité de pilotage dans ses diverses missions d'analyse, de coordination et de recommandations prévues par l'accord de coopération.

Ce plan offre des perspectives de travail au comité de pilotage en identifiant trois objectifs prioritaires sur lesquels avancer durant les quatre prochaines années. Il s'agit d'abord de connaître, d'analyser et de coordonner le secteur, ensuite, d'identifier, de renforcer et d'articuler des parcours d'alphabétisation et, enfin, de renforcer la formation des formateurs.

La CIM a demandé au comité de pilotage de formuler des recommandations sur ces objectifs jusqu'en 2024. Le comité de pilotage mettra sur pied des groupes de travail. La CIM attend maintenant de la part du comité de pilotage une feuille de route plus détaillée qui présente la manière dont les travaux vont s'organiser: le nombre de groupes de travail, leur composition, l'opportunité d'y inviter d'autres acteurs des politiques publiques concernés par les politiques d'alphabétisation qui ne sont pas présents au sein de la CIM, etc.

Sur cette base, tous les ministres se sont engagés à chercher les moyens nécessaires, dans la mesure de leurs possibilités, pour soutenir et renforcer le comité de pilotage garant de la mise en œuvre de ce plan d'action. L'ambition de ce plan est de parvenir à une meilleure appréhension du phénomène de l'analphabétisme et du secteur de l'alphabétisation, de manière à améliorer la complémentarité et la cohérence des politiques publiques. L'ensemble des ministres ont pleinement conscience que les bénéficiaires finaux de ce plan sont les apprenants.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo) – Madame la Ministre, merci beaucoup pour votre réponse complète, qui m'a totalement satisfait, et pour la belle citation de M. Klinkenberg avec laquelle vous avez ouvert votre réponse. L'importance de lutter contre ce fléau qu'est l'analphabétisme est effectivement un élément à garder à l'esprit, en particulier en tant que responsable politique. Bravo pour ce travail, qui démontre une fois de plus votre volontarisme et celui de votre gouvernement pour relever les nombreux défis sociétaux auxquels doit faire face la Communauté française. Votre travail et celui du gouvernement vont dans ce sens.

Je vous félicite aussi, Madame la Ministre, de créer des ponts entre les différentes entités de notre pays, qui ont tout intérêt à travailler ensemble pour mieux répondre aux défis, mais aussi pour mieux coordonner les politiques publiques en collaboration avec les acteurs de terrain inclus dans ce comité de pilotage et qui contribueront à faire évoluer et à concrétiser ce plan. Toutes les précisions

apportées sont intéressantes et utiles. Je suis impatient de voir ce plan mis en œuvre et surtout d'en voir les résultats positifs dans les prochains mois et les prochaines années. Je ne doute pas que nous aurons l'occasion d'en discuter encore ensemble.

5.15 Question de Mme Fatima Ahallouch à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Organisation de la Fête de la musique 2021»

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Madame la Ministre, après une édition empêchée en raison de la crise sanitaire de la Covid-19, la Fête de la musique revient, du 18 au 21 juin, dans toute la Wallonie et à Bruxelles. C'est ce qu'ont annoncé les organisateurs de ces concerts gratuits.

Si l'épidémie tend à évoluer dans le bon sens, le virus dicte en effet encore ses règles après une année 2020 sans Fête de la musique, première et unique annulation depuis la création de l'événement. Concrètement, pour cette édition, si je ne me trompe pas, les spectateurs pourront être maximum 200 assis en intérieur. En plein air, le gouvernement fédéral a fixé la jauge à 400 personnes maximum, qu'elles soient assises ou debout, et moyennant le respect des distanciations physiques et le port du masque dans tous les cas. Nous aurons donc la chance de participer à une Fête de la musique en 2021.

Madame la Ministre, la programmation de cette 36^e édition sera toutefois allégée, car «la situation s'est débloquée assez tardivement», selon les organisateurs. Bien qu'ils aient quelque peu anticipé la situation, il y aura moins de concerts et les organisateurs pourront accueillir moins de public. Certains festivals, dont celui de *Tomorrowland* qui se déroule sur trois week-ends, ont pourtant reçu l'accord bien avant les dernières conditions sanitaires du Comité de concertation (Codeco) à respecter. Y a-t-il concrètement un moyen de s'organiser afin que ce type d'événement public et gratuit puisse être lancé dans les temps pour les organisateurs et pour les artistes?

La complexité des événements à organiser tient, bien entendu, au fait qu'ils se dérouleront entre les dernières étapes de retour à la vie culturelle. Pour respecter toutes les règles du protocole sanitaire, les organisateurs ont besoin de plus de temps. Or, ici, de nombreux événements tombent à l'eau, vu le manque de temps. Quelles sont les solutions pour que ces contraintes liées au timing et les réalités de terrain des artistes et des organisateurs soient prises en compte?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes – Madame la Députée, je pense avoir suffisamment

répété devant vous au cours de ces derniers mois qu'un cadre clair était indispensable pour les événements culturels de l'été. Le Codeco s'est finalement prononcé le 11 mai dernier. Ce cadre aurait sans doute pu être annoncé plus tôt, mais nous ne réécrivons pas l'histoire.

Ce qui m'importe à présent, c'est de sécuriser les événements qui pourront se tenir cet été. Les concerts de la Fête de la musique en sont d'excellents exemples. Ces événements gratuits, coordonnés par le Conseil de la musique de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont une vitrine importante pour nos nombreux talents musicaux. La Fête de la musique étant historiquement le point de départ de la saison estivale, il est malheureusement assez logique qu'elle soit plus affectée par l'annonce tardive des mesures en vigueur que des événements se tenant, par exemple, au mois de septembre.

À ma connaissance, toutes les règles concernant *Tomorrowland*, qui envisage une édition en grande jauge après le 13 août, et d'autres festivals comme celui de Ronquières par exemple ont été annoncées après la réunion du 11 mai dernier du Codeco. À la suite de ces annonces, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a créé, dès le 21 mai, un fonds de garantie permettant d'indemniser les organisateurs si leur événement venait à être annulé pour cause de mesures sanitaires renforcées. Cela me semble être un moyen efficace d'accompagner les opérateurs, cet été. Même si les règles sont parfois compliquées et annoncées tardivement par le Codeco, elles ne doivent pas nous empêcher d'assurer un accès à la culture pour les citoyens qui en ont plus que jamais besoin.

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses. L'organisation de la Fête de la Musique, en début de cette saison estivale, est particulièrement affectée. Concrètement, organiser ces événements est très compliqué pour les artistes ou les organisateurs. J'entends bien votre réponse sur le fonds de garantie. Comme vous, je pense que c'est un moyen efficace pour accompagner les opérateurs. Nous souhaitons tous assurer des événements sécurisés et un accès à la culture, personne n'en doute. J'espère seulement que ces réalités pourront également être prises en compte à d'autres niveaux de pouvoir.

5.16 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Préservation du patrimoine culturel immatériel»

Mme Sabine Roberty (PS). – Trace du passé, ancrage pour l'avenir, notre patrimoine culturel immatériel est un trésor qu'il nous faut protéger. Le carnaval de Binche, la culture du carillon, l'art des sonneurs de trompe ou encore la culture de la bière

sont autant de chefs-d'œuvre dont nous pouvons être fiers, auxquels nous pouvons nous rattacher et que nous pouvons perpétuer. Qu'à cela ne tienne, le patrimoine culturel ne se résume pas à des monuments et des objets. Il peut être aussi «immatériel». Il concerne alors les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, comme les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ou les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel. À l'heure de la mondialisation, il permet de maintenir toute la richesse de la diversité culturelle. Il permet aussi la rencontre respectueuse de l'autre dans toute sa singularité.

Madame la Ministre, de façon globale, qu'est-ce que la Fédération Wallonie-Bruxelles met en œuvre pour préserver, enrichir et promouvoir notre patrimoine oral et immatériel? La mise en œuvre du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle a-t-elle eu un quelconque impact sur le travail de la Commission du patrimoine oral et immatériel? En mars 2020, la journée de sensibilisation au patrimoine culturel et immatériel qui devait avoir lieu à Mouscron, la commune de ma collègue ici présente, Madame Ahallouch, a été annulée. Aura-t-elle lieu cette année?

En outre, sur le site internet qui y est consacré, les bilans publics de la Commission du patrimoine oral immatériel ainsi que les bilans publics des archives du Conseil d'ethnologie ne sont pas disponibles pour l'année 2020. Le seront-ils prochainement? De nouvelles reconnaissances et/ou subventions ont-elles été accordées en 2020 et 2021?

Enfin, la Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit de «développer une vision patrimoniale coordonnée en actualisant les décrets relatifs au patrimoine mobilier et immatériel et aux centres d'archives privées, en examinant attentivement la mise en œuvre du nouveau décret sur les musées et en établissant une concertation structurée entre les acteurs du secteur et les différents niveaux de pouvoir». Dans le cadre d'une question qui vous était posée en septembre 2020, vous aviez indiqué avoir reçu l'avant-projet de décret. Vous comptiez ainsi inscrire le nouveau décret à l'ordre du jour du gouvernement dans les mois qui suivraient. Le travail avance-t-il à cet égard?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Depuis 2017, des journées de sensibilisation sont organisées chaque année. La première journée était consacrée à la province du Luxembourg, le 23 mars 2017. La deuxième, à la province de Liège, le 25 octobre 2018. La troisième, à la province de Namur, le 21 novembre 2019. La quatrième journée de sensibilisation au patrimoine culturel immatériel (PCI), consacrée à la Wallonie-Picarde, qui devait avoir lieu le lundi 23 mars 2020 à Mouscron,

a effectivement été annulée. Une nouvelle date sera reprogrammée dès que possible. D'autres journées devraient suivre ensuite, dans le Brabant wallon et la région du Centre.

Les objectifs de ces journées sont de présenter ce qu'est le patrimoine culturel immatériel, dans toute sa richesse et sa diversité, et de sensibiliser les porteurs et acteurs de ce patrimoine à sa sauvegarde. Ces journées visent également à lancer d'éventuelles nouvelles demandes de reconnaissance officielle comme chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de renouveler la visibilité des éléments reconnus. Elles permettent également de rappeler la modernité du patrimoine culturel immatériel et l'évolution de ce patrimoine vivant. Elles permettent enfin de faire émerger une certaine fierté de son patrimoine local, tout en renforçant l'attractivité de la reconnaissance au niveau national. La Fédération participe aux procédures de reconnaissance en tant que patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO des manifestations culturelles inscrites sur son inventaire, tant nationales que multinationales.

Enfin, les actualités des différents opérateurs PCI sont régulièrement présentées sur les réseaux sociaux de l'Administration générale de la culture et de la Direction du patrimoine culturel.

Le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle a mis en place la Commission des patrimoines culturels, dont la Session du patrimoine culturel immatériel fait partie. Cette Session, à la suite d'un renouvellement des membres de la Commission, est actuellement composée de neuf experts en ethnologie et patrimoine culturel immatériel.

L'article 82 du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle prévoit également que la Commission des patrimoines culturels peut remettre un avis sur toute demande de subvention portant sur les enquêtes, la recherche, les publications de toute nature en matière d'ethnologie, d'arts et de traditions populaires.

À l'heure actuelle, aucune organisation n'a encore été reconnue comme Fédération représentative du patrimoine culturel immatériel au sein de la Chambre de concertation des patrimoines culturels.

Conformément au décret sur la nouvelle gouvernance culturelle, les avis des Commissions et des Chambres de concertation doivent être publiés sur le site internet de l'Administration générale de la culture (AGC). Les modalités de cette publication doivent encore être précisées à l'échelle de l'AGC.

Parmi les dernières reconnaissances intervenues en 2020 et 2021, citons le Grand Tour Saint-Vincent, la pratique du code Morse, l'art de la construction en pierre sèche, les arts et la culture du cirque traditionnel itinérant, la culture vivante de la fête foraine et la fête de Saint-Mard.

Plusieurs subventions ont également été octroyées en 2020, pour un total de 11 000 euros. Les projets soutenus sont diversifiés: restauration d'éléments mobiliers nécessaires à la pratique d'un élément du patrimoine culturel immatériel reconnu, recherche et étude en matière d'ethnographie, enregistrement de patrimoine oral et musical. Les premières demandes de subvention 2021 sont, quant à elles, en cours d'instruction.

Enfin, par rapport à ce que prévoit la DPC et l'actualisation du décret de la Communauté française du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel, ma volonté est de doter le patrimoine culturel immatériel d'un décret qui lui est propre et qui répond aux attentes et à la réalité du secteur. Un travail de réflexion a été entamé en ce sens.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie pour vos réponses, Madame la Ministre. Nous sommes d'accord pour dire que le patrimoine culturel immatériel procure un sentiment d'identité, de continuité et aussi de fierté. Je suis heureuse d'apprendre qu'une nouvelle date sera fixée pour la Journée de sensibilisation au patrimoine culturel immatériel prévue à Mouscron. Ce sera peut-être l'occasion de découvrir la ville avec notre collègue, Madame Ahallouch. Cela me réjouit, et à l'écoute de mes collègues, il me semble que ces journées de sensibilisation nous réjouissent finalement tous.

Les sept reconnaissances intervenues en 2020 sont une très bonne chose. Vous dites que le projet de décret avance et je reviendrai donc sur le dossier dans quelque temps.

5.17 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Situation des guides et médiateurs culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Eddy Fontaine (PS). – Fin de l'année dernière, les guides et médiateurs culturels se sont regroupés en fédération pour pouvoir être entendus. En effet, la situation des guides de musée et autres médiateurs culturels n'était déjà pas rose, mais elle s'est clairement dégradée avec la pandémie.

Dans votre réponse à une question précédente en commission, vous disiez vous réjouir qu'une fédération des guides professionnels puisse prochainement relayer ses préoccupations au sein de la Chambre de concertation du patrimoine culturel. Elle pourra contribuer à améliorer la situation, notamment dans le cadre des conventions qui lient actuellement les musées aux guides et intervenants en médiation. Ces professionnels, comme de nombreux autres, ont été durement touchés par la pandémie, mais ils se trouvaient dans une situation déjà précaire avant la crise sanitaire.

Madame la Ministre, des améliorations sont-elles prévues dans le cadre des conventions entre les musées et les guides professionnels et intervenants en médiation culturelle? À quelle échéance pourraient-elles se concrétiser? Avez-vous déjà pu, en concertation avec vos collègues ministres du Tourisme en Wallonie et de l'Emploi au gouvernement fédéral, prendre en considération la question du statut des guides professionnels et médiateurs culturels? De quels leviers d'action disposez-vous pour valoriser le travail réalisé par les guides dans nos musées, par exemple, et pour encourager des formations qualifiantes pour la fonction de guide professionnel et/ou de médiateur culturel? Une carte n'est-elle pas à jouer via les centres de formation de Wallonie et de Bruxelles pour dynamiser la visibilité culturelle de notre Fédération Wallonie-Bruxelles non seulement en Belgique, mais aussi à l'international? Comptez-vous entamer un dialogue avec vos collègues wallons et bruxellois à ce sujet?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, à l'heure actuelle, aucune fédération n'a transmis sa candidature dans le cadre du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle pour représenter les guides professionnels et les médiateurs culturels au sein de la Chambre de concertation du patrimoine culturel.

Conformément au décret du 25 avril 2019 relatif au secteur muséal en Communauté française, les musées reconnus en catégorie A et B sont tenus d'avoir des médiateurs et guides professionnels au sein de leurs équipes. Il s'agit d'une démarche pleine de sens, car la médiation, qui permet la rencontre des publics avec les objets patrimoniaux, est l'une des missions principales d'un musée.

Signalons aussi que, par le biais de son dispositif d'opérateurs d'appui muséal, la Fédération Wallonie-Bruxelles subventionne également plusieurs organisations qui organisent des activités de médiation culturelle avec des guides professionnels. Je pense notamment à Art&Fact, une ASBL nouvellement soutenue par une convention quadriennale pour répondre à cet objet. Par ailleurs, relevons également des opérateurs tels que Musées et société en Wallonie (MSW) et *Brussels Museums*, soutenus structurellement, dont une partie des missions est d'assurer une formation continue de ces acteurs de médiation, ainsi qu'une mise en réseau à travers toute la Fédération Wallonie-Bruxelles.

J'en profite pour rappeler l'existence de la plateforme de participation citoyenne *Working in the Arts* créée par le pouvoir fédéral, sur laquelle chaque acteur ou travailleur du monde culturel peut faire part de ses préoccupations dans le but d'améliorer le statut dont la réforme est en cours. Cette piste peut être empruntée aussi par les guides.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, j'entends bien votre réponse, mais visiblement, des problèmes persistent. Vous citez des

acteurs culturels qui font appel à des médiateurs et à des guides professionnels. Cependant, des musées de plus petite taille recourent à des personnes telles que des retraités. L'image des musées et de la culture passe aussi par des visites guidées de qualité. Tout en ne mettant pas en cause leur travail, entre des volontaires ou des étudiants qui guident occasionnellement et des guides professionnels formés, il y a de la marge. Il faut être attentif à la qualité de cette activité, d'où ma question sur la formation, à laquelle vous avez en partie répondu.

5.18 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Cadastre de l'emploi dans le secteur culturel (suivi)»

Mme Amandine Pavet (PTB). – Au vu de l'impact de la crise sanitaire, un cadastre de l'emploi dans le secteur culturel reste plus que jamais nécessaire. Il s'agira d'un outil essentiel pour identifier les travailleurs et travailleuses de la culture touchés par la crise et pour les soutenir de manière adéquate.

Madame la Ministre, selon les dernières informations que vous avez communiquées, le cadastre serait en cours de finalisation, et ce, conformément à la Déclaration de politique communautaire (DPC). Le 20 avril 2021, vous indiquiez au sein de cette commission qu'une méthode d'analyse visant à embrasser l'ensemble de l'emploi de nature artistique avait été établie. Vous ajoutiez qu'un marché public avait été lancé par l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) pour définir le prestataire externe qui prendra en charge la constitution du cadastre et que les résultats seraient attendus pour la fin de l'année.

En janvier de cette année, je vous avais également posé plusieurs questions au sujet de ce cadastre. Certaines n'ayant pas reçu de réponse, je me permets de les réitérer ici.

Où en est l'état d'avancement du cadastre? Sera-t-il effectivement disponible d'ici la fin de l'année? Avez-vous sélectionné un prestataire externe? Quel est le périmètre de ce cadastre et que pouvez-vous nous dire de méthodologie d'analyse? Le cadastre se construit-il en concertation avec les représentants des travailleurs et travailleuses du secteur culturel?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, j'ai déjà répondu à cette question le 5 janvier 2021. Les travaux du cadastre avancent.

Le marché a été attribué à l'Université de Liège (ULiège). Il s'agit d'un partenariat entre le

Laboratoire d'études sur les médias et la médiation, la Maison des sciences de l'Homme et le Laboratoire d'études sur les nouvelles formes de travail, l'innovation et le changement (LENTIC) de l'ULiège.

Les travaux seront encadrés par l'Observatoire des politiques culturelles (OPC). Le comité d'accompagnement, dont mon équipe fera partie, se réunira pour la première fois durant le mois de juin.

Non seulement le travail avance, mais nous apportons en outre des solutions à une problématique vieille de plusieurs législatures.

Vous répondrez certainement, Madame la Députée, que les travaux n'avancent pas assez rapidement. C'est évidemment votre rôle en tant que membre de l'opposition et c'est une position confortable. Pour ma part, je vous réponds par des actes et en étant orientée solutions.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Le rôle des parlementaires, Madame la Ministre, est de contrôler l'exécutif!

Vous ne répondez pas à mes questions. Je vous interrogeais notamment sur l'étendue du cadastre. Le secteur culturel souhaite un cadastre très étendu et qui s'applique aussi aux travailleurs et travailleuses des secteurs et lieux qui ne sont pas subventionnés. J'aurais souhaité que le secteur soit davantage impliqué dans ce projet.

Votre réponse est la même que celle du 5 janvier 2021 et il semble que vous ne donnerez aucune autre information avant que le cadastre soit sorti en fin d'année. J'estime pourtant que les parlementaires ont le droit d'obtenir un état des lieux circonstancié de l'avancement du projet.

5.19 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Contrat de filière du livre»

M. Olivier Maroy (MR). – En mars dernier, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles adoptait sa «note d'orientation» qui lance le «contrat filière» pour la chaîne du livre. Ce contrat consiste en un partenariat conclu entre les représentants du secteur et les différents pouvoirs publics afin d'organiser une filière intégrée à travers une politique commune.

On a souvent pointé la difficulté à gérer la politique du livre qui relève à la fois du fédéral, des Communautés et des Régions, vu ses dimensions économique et culturelle. De plus, le contrat de filière vise bien l'ensemble de la chaîne du livre, il inclut donc des acteurs très divers. Ce «contrat de filière» s'appuie sur les travaux du Conseil du livre qui épingle notamment un manque de diffusion et distribution internationale du livre belge

francophone et un manque de soutien de l'État.

La note d'orientation produite il y a quelques semaines par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles identifie six axes stratégiques: développement de la lecture et des écritures; accès à de nouveaux marchés; innovation et soutien aux projets numériques; professionnalisation des opérateurs; renforcement de la coopération interprofessionnelle entre les différents opérateurs de la chaîne du livre; soutien à la promotion pour les acteurs belges du livre francophone (notamment la promotion internationale).

Madame la Ministre, où en est-on dans la concrétisation de ce contrat de filière pour le secteur du livre? Pouvez-vous faire le point sur l'avancement des travaux? Quel est notamment l'accueil des autres niveaux de pouvoir?

Quelles sont vos priorités parmi les six axes stratégiques de ce contrat de filière? Sachant que la note d'orientation ne développe pas le détail des mesures à venir (ce qui laisse une certaine autonomie au secteur), pouvez-vous nous donner des pistes en la matière?

Pouvez-vous nous en dire plus sur les missions et le rôle qu'occuperont les pouvoirs locaux (communes et provinces) dans ce contrat de filière?

Pouvez-vous nous faire un bilan de la plateforme «Librel»? Au-delà de «Librel», quelles autres initiatives envisagez-vous éventuellement pour soutenir les petites librairies dans leur informatisation et professionnalisation?

En ce qui concerne la coopération interprofessionnelle, le secteur recommande la réalisation d'un observatoire de l'économie du livre. Convient-il selon vous de concrétiser cette recommandation?

Quelles actions devraient être prises selon vous pour améliorer la diffusion et distribution internationale des livres belges francophones?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – En date du 25 mars dernier, le gouvernement a effectivement adopté une note d'orientation relative au contrat pour la filière du livre, comme le prévoit la Déclaration de politique communautaire. S'agissant d'un projet aux engagements nombreux et ambitieux déposé par l'ancien Conseil du livre, il paraît raisonnable de phaser le processus, et deux lectures au gouvernement seront encore programmées. À travers l'adoption de cette première note, le gouvernement a donc essentiellement validé un *modus operandi* et posé les premières balises méthodologiques. Il n'est donc pas question d'engagements contractuels à ce stade.

Au vu de la diversité des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) activées dans la proposition de contrat du Conseil du livre (en matières culturelle, éducative, d'enfance, de

médias, de relations internationales), des négociations bilatérales sont en cours avec les différents membres du gouvernement de la FWB, en tenant compte des ressources mobilisables (en matière de budget et d'emplois). S'ils le jugent utile, les membres du gouvernement sont par ailleurs également invités à nourrir ce futur contrat de nouvelles propositions ne figurant pas dans l'avis du Conseil du livre. Sur la base de ces bilatérales, une proposition de contrat sera rédigée en vue d'une première lecture au gouvernement.

Interviendra ensuite une consultation large des instances d'avis sectorielles impliquées, dans lesquelles siègent notamment les fédérations professionnelles. Cette consultation permettra d'adapter le contenu du contrat FWB en vue d'un passage en deuxième lecture au gouvernement.

Fort des engagements qu'il aura pris en faveur de la chaîne du livre de la FWB, mon cabinet pourra ensuite engager un dialogue avec les autres niveaux de pouvoir afin que de nouveaux engagements puissent être pris dans le champ des compétences de chacun.

Il est donc prématuré de vous donner des précisions sur les engagements de ce futur contrat. Nous nous appuyons en tout cas sur les précieux avis du Conseil du livre qui sont le fruit d'une concertation avec le secteur.

Par ailleurs, lors du dernier conclave budgétaire, un budget structurel de 300 000 euros a été dégagé pour la mise en œuvre du contrat pour la filière du livre.

Pour conclure, je vous renvoie à une réponse présentée devant cette commission le 18 mai dernier, en ce qui concerne un premier bilan de fonctionnement de la plateforme «Librel».

Pour soutenir la librairie, j'ai par ailleurs conclu une première convention triennale avec la Banque du livre fin 2020. Elle vise à accompagner la professionnalisation des librairies indépendantes. Le renforcement de l'équipement des librairies indépendantes en logiciels de gestion se poursuit également, en collaboration avec Librel. Comme vous le comprendrez, nous n'attendons pas l'aboutissement des négociations du contrat de filière pour soutenir le secteur, et la proposition de contrat du Conseil du livre entérine un certain nombre d'actions déjà en cours en faveur de la filière.

M. Olivier Maroy (MR). – Je pensais que le processus était plus simple et qu'il était plus avancé.

On a bien compris qu'il s'agit d'un projet très ambitieux, qui a fait ses preuves en France et que je soutiens entièrement.

C'est très intéressant parce que le livre a plusieurs facettes: c'est un nombre incalculable d'acteurs dans le secteur lui-même, mais plein de niveaux de pouvoir s'en occupent également. La

Province du Brabant wallon, par exemple, est très active en matière de soutien à la filière du livre et aux auteurs, notamment originaires du Brabant wallon.

J'ai bien pris note des différentes étapes. Et, nous sommes d'accord: il ne faut pas attendre la fin de ce processus parce que cela va prendre un certain temps.

Pour le reste, je rappellerai que le secteur du livre est la première industrie culturelle dans le monde. En Belgique, cela représente 270 éditeurs, qui éditent environ 10 000 titres par an, mais qui ne bénéficient que de 1 % des dépenses culturelles de la FWB, même si, ces derniers mois, ce gouvernement a fait des efforts particuliers à ce sujet.

5.20 Question de Mme Rachel Sobry à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Offre cinématographie de Sooner, abonnements et cinéma belge»

Mme Rachel Sobry (MR). – La plateforme Sooner, fruit de la fusion entre UniversCiné Belgium et Uncut, propose un riche catalogue de productions cinématographiques indépendantes ou issues de la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de leur offrir une plus grande visibilité. Elle est en outre associée à des partenaires étrangers afin de promouvoir le cinéma d'autres pays.

Madame la Ministre, vous aviez indiqué il y a environ un an que la plateforme était soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles à hauteur de 60 000 euros par an. Alors que les plateformes cinématographiques leaders du marché en Belgique comme Netflix ou Amazon Prime proposent des offres *all inclusive*, d'autres, notamment celles proposées par les fournisseurs d'abonnement TV, fonctionnent avec une logique de *pay per view*, l'utilisateur achetant ou louant à l'unité le film ou la série qu'il souhaite visionner.

La plateforme Sooner propose, quant à elle, un plan tarifaire hybride: des centaines de productions peuvent être visionnées moyennant le paiement d'un abonnement à un prix avantageux, alors que d'autres productions imposent un achat ou une location distincts. Alors même que la richesse du contenu proposé par Sooner attire de nombreux cinéphiles, les formules tarifaires s'entremêlent quelque peu. S'il existe un abonnement Premium à 14,99 euros, il ne permet pas de voir tous les films du catalogue. Là où le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles souhaite assurer l'accès de la culture à tous et soutenir les créations belges, une offre tarifaire encore plus complète pourrait être intéressante, notamment pour le cinéma belge.

Madame la Ministre, la plateforme Sooner permet-elle de convertir les amateurs de cinéma au

cinéma d'auteur, éventuellement belge? Les créations cinématographiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles présentes sur Sooner sont-elles toutes comprises dans les offres d'abonnement ou sont-elles achetables/louables séparément, à l'unité? Quel regard portez-vous sur la façon dont Sooner met en avant les créations cinématographiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quel est votre avis quant à création d'un abonnement «cinéma belge» soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui engloberait les créations locales?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, le positionnement éditorial de Sooner est orienté principalement, mais pas exclusivement, sur le cinéma d'auteur belge et européen. En l'espace de quelques années, la plateforme a accueilli le plus vaste inventaire de films européens et belges présentés en VOD (*video on demand*) au Benelux et l'un des plus importants catalogues de films en Europe.

La stratégie de Sooner est de proposer une offre complémentaire à celle de plateformes ayant une politique éditoriale généralement plus orientée vers le seul divertissement ou la série, plutôt que la grande diversité culturelle des films d'ici ou d'ailleurs. Ainsi, Sooner propose 960 films belges en location ou à l'achat. Parmi ceux-ci, 658 sont disponibles au travers de ses offres d'abonnements. Cette hybridité entre location et abonnement est une formule existant sur la plateforme espagnole Filmin, ainsi que sur Sooner dans les pays germanophones. Elle connaît un beau succès.

L'absence d'une partie du catalogue de films dans les offres d'abonnement de base est due à plusieurs éléments, dont la chronologie des médias, le prix d'achat des droits SVOD (*Subscription video on demand*) ou les négociations avec les ayants droit des films. Pour ces raisons, il est impossible pour Sooner de présenter une offre pour tous les films belges, par abonnement et en vision illimitée. Par ailleurs, en tant que membre fondateur d'EUROVOD, fédération européenne des plateformes VOD du cinéma indépendant, Sooner exporte un grand nombre de films belges vers ses réseaux européens et a promu de nombreux films belges au travers de son activité de distributeur, entre autres auprès des plateformes d'Apple, Netflix et Google.

Notons également que, pendant la fermeture des salles, Sooner a été un relai digital pour 9 festivals de cinéma organisés en Fédération Wallonie-Bruxelles, que la plateforme a conclu des partenariats avec la Cinematek et Bozar et a, depuis mars 2020, présenté en VOD les films de 14 distributeurs belges qui devaient sortir en salle. Enfin, Sooner a créé un partenariat avec la plupart des producteurs et distributeurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La plateforme a d'ailleurs présenté une vaste rétrospective des films nommés et primés ces dix dernières années aux Magritte du Cinéma.

Mme Rachel Sobry (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse complète. Le développement de la plateforme Sooner va effectivement dans le sens du soutien aux productions cinématographiques belges et autres. Elle apporte un soutien au cinéma belge, en particulier de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous ne pouvons que nous en réjouir, surtout en cette période de reprise pour tous les acteurs de ce secteur.

5.21 Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi décréto des notions de publicités sexistes et hypersexualisées»

Mme Françoise Mathieux (MR). – Madame la Ministre, le 9 mars 2021, je vous ai interrogée sur le suivi apporté au dossier lié à l'encadrement décréto des notions de publicités sexistes et hypersexualisées en Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour rappel, ces notions sont notamment abordées au point 2.10 du Plan «Droits des femmes», adopté par le gouvernement le 17 septembre 2020. Dans votre réponse, vous m'aviez indiqué que vous interrogeriez sous peu le collègue d'avis sur cette question spécifique. Qu'en est-il de l'avancement de ce dossier? Le collègue d'avis a-t-il déjà été saisi? Dans la négative, quand le sera-t-il? Dans l'affirmative, pour quelle date attendez-vous un retour de sa part?

Sauf erreur de ma part, les notions de publicités sexistes et hypersexualisées ne font l'objet d'aucune définition dans la législation de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Avez-vous demandé au collègue d'avis qu'il propose une définition de ces notions? Dans la négative, pour quelles raisons? Quelles sont les prochaines étapes envisagées et selon quel échéancier?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Depuis l'adoption par le Parlement du décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos, des travaux du collègue d'avis sont prévus sur un certain nombre de thématiques.

Le collègue devra se prononcer prochainement sur l'actualisation de la liste des événements d'intérêt majeur, le système de protection des mineurs et la méthodologie relative à la mise en valeur des œuvres européennes sur les services à la demande. Le code de conduite relatif à la publicité sexiste fait bien évidemment partie des travaux prévus. Mon cabinet travaille actuellement à l'élaboration d'un calendrier des travaux pour l'ensemble de ces questions importantes et saisira le collègue d'avis dès la validation de ce calendrier. Je ne manquerai pas d'informer le Parlement sur les conclusions de ces

travaux le moment venu.

Mme Françoise Mathieux (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces précisions. C'est une problématique qui me tient à cœur et qui entre bien sûr dans le cadre plus large du sexisme ordinaire et de l'image de la femme au sein de notre société.

Mettre des mots sur et un cadre autour de ces notions de publicités sexistes et hypersexualisées est une première étape essentielle pour lutter contre l'hypersexualisation et le sexisme, qui relèvent de nombreux facteurs, notamment culturels et sociaux. Ces notions sont souvent sujettes à interprétation. Je ne manquerai pas de revenir vers vous pour connaître le calendrier.

5.22 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plan de lutte contre la désinformation de la Commission européenne»

M. Olivier Maroy (MR). – Lors de la crise liée à la Covid-19, nous avons vu à quel point la désinformation pouvait être source de problèmes et d'angoisses. Nous avons aussi vu à quel point elle pouvait parasiter l'action des pouvoirs publics. C'est dans ce contexte qu'à la fin du mois de mai, la Commission européenne a présenté son plan de bataille contre la désinformation qui vise à renforcer le code de bonnes pratiques contre la désinformation destiné aux plateformes en ligne. Ce code de bonnes pratiques a été établi il y a trois ans et a, c'est le moins que l'on puisse dire, montré ses limites.

La Commission européenne évoque différentes pistes qui feront l'objet d'une concertation avec le secteur. Premièrement, la Commission européenne souhaite que les utilisateurs puissent décider de sortir de leur «bulle» numérique créée par les algorithmes de recommandation utilisés par les réseaux sociaux. Nous avons souvent évoqué ce sujet au sein de la commission des Médias. En proposant toujours le même type de contenu aux utilisateurs en fonction de leur profil et de leur activité numérique, les réseaux sociaux ont contribué à la radicalisation des opinions et à la polarisation de la société. La Commission européenne plaide dès lors pour que les citoyens puissent eux-mêmes personnaliser les algorithmes de classement de l'information qu'ils reçoivent.

Deuxièmement, pour «démonétiser» les *fake news*, la Commission européenne veut être en mesure d'ordonner aux réseaux sociaux de ne plus sponsoriser les publications des acteurs qui publient des contenus identifiés comme étant de la désinformation.

Troisièmement, la Commission européenne veut lutter contre l'opacité des données et des algorithmes. Il est vrai que nous ne savons souvent absolument rien de ces algorithmes et nous ne savons pas comment ils sont conçus. C'est d'ailleurs une question que nous pourrions aussi poser à la RTBF au sujet de sa plateforme Auvio. Si vous avez l'habitude de regarder un certain type de films ou de documentaires sur Auvio, la plateforme vous en proposera toujours plus. La Commission européenne veut donc convaincre les signataires du code de bonnes pratiques de donner accès à ces informations aux experts et aux chercheurs.

Madame la Ministre, selon quel calendrier les mesures proposées par la Commission européenne pourraient-elles s'appliquer? Je sais bien que ce n'est pas de votre ressort, mais j'imagine que vous suivez ce dossier de très près.

Nous savons que les algorithmes des réseaux sociaux enferment les utilisateurs dans des «bulles» numériques. Chacun finit par lire des opinions et des contenus liés à ses propres opinions et centres d'intérêt, ce qui polarise la société. Quel est votre regard sur cette situation? Selon vous, comment pourrions-nous lutter contre ce phénomène?

Quelle est votre analyse du projet de la Commission européenne visant à permettre aux utilisateurs de personnaliser les algorithmes de classement de l'information qu'ils reçoivent? Que pensez-vous de l'idée de «démonétiser» les *fake news* en interdisant aux plateformes de sponsoriser le contenu des comptes problématiques? Est-ce une bonne idée? Soutenez-vous cette initiative?

Comment éviter de donner trop de pouvoir aux plateformes en termes de lutte contre la désinformation? Selon vous, où se trouve l'équilibre entre la responsabilisation des réseaux sociaux et le risque qu'ils se retrouvent dotés d'un pouvoir énorme en termes de liberté d'expression? La question est large, presque philosophique. Par exemple, Facebook a décidé d'exclure l'ancien président américain Donald Trump pour une durée de deux ans. Même si j'approuve complètement cette décision, elle pose question et permet de réaliser à quel point ces grandes plateformes ont un pouvoir immense. Il est de notre devoir de nous pencher sur cette question. Enfin, quelle est votre réaction face aux plateformes telles que Telegram, qui regroupent les complotistes et extrémistes de tout bord et critiquent la censure exercée par les autres plateformes?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – L'objectif de la Commission européenne est de proposer une première version d'un code de bonnes pratiques en automne, mais il me sera difficile de vous donner plus de précisions sur la mise en œuvre des mesures proposées. La proposition de la Commission offre des outils concrets. Lors de la mise en œuvre de ce plan, il conviendra toutefois d'être

attentifs à une série d'enjeux, y compris ceux relatifs à la liberté d'expression. Je suivrai ces travaux avec attention, car je partage votre avis selon lequel un cadre solide est bien évidemment nécessaire dans la lutte contre la désinformation.

La corégulation, si elle est bien organisée, peut s'avérer être un outil efficace. Néanmoins, des balises juridiques précises sont à mon avis indispensables afin que les plateformes ne deviennent pas des gardiens de la liberté d'expression.

Au-delà d'une éventuelle personnalisation des algorithmes, la littératie numérique et l'éducation aux médias sont cruciales dans la lutte contre la désinformation. Une meilleure compréhension du fonctionnement des écosystèmes numériques et une capacitation des utilisateurs sont essentielles. Le développement des outils favorisant des comportements responsables en ligne et la possibilité de signaler les contenus suspects limitent également la désinformation.

La démonétisation des contenus de désinformation peut rejoindre, d'une certaine manière, l'idée de la certification des espaces publicitaires, que l'on retrouve parmi les recommandations de l'audit publicitaire commandé par le gouvernement. Le rapport propose la création d'un label des médias de confiance afin d'encourager les annonceurs à investir auprès des médias certifiés. Les actions visant les recettes publicitaires auront certainement un impact dans la lutte contre la désinformation, qu'il conviendra d'évaluer après la mise en œuvre éventuelle des mesures.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, si mes questions balayaient un large spectre, elles aborderaient des enjeux fondamentaux. Je vous suis reconnaissant de suivre les travaux de la Commission européenne, sachant que la possibilité d'action de la Fédération Wallonie-Bruxelles en la matière est relativement limitée. Néanmoins, vous avez quelques armes à notre disposition. La principale plateforme de partage de contenu en Belgique francophone, Auvio, englobe à présent près de quatre millions de comptes. Je ne sais pas grand-chose des algorithmes utilisés. Je n'ai aucune raison de croire que la RTBF poursuive une démarche sournoise, mais il n'empêche que si je regarde tel type de contenu, on va m'en proposer encore davantage. Si un spectateur de 18 ans regarde des séries et des télérealités de bas étage, le recours aux algorithmes risque d'enfoncer le clou. Bref, vous devriez également vous pencher sur cette question!

Je vous rejoins: l'éducation aux médias est évidemment essentielle et je salue les efforts réalisés par le gouvernement.

Pour le reste, la question centrale de la conciliation entre régulation et liberté d'expression subsiste. Toutes les plateformes ont aujourd'hui une place à ce point prépondérante que certains, en politique, ne communiquent plus que sur les réseaux sociaux.

5.23 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Régulation des influenceurs sur les réseaux sociaux»

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, de plus en plus de marques font désormais appel à des influenceurs pour promouvoir leurs produits. Vu le succès de cette stratégie, ces marques en viennent même à abandonner les canaux de promotion traditionnels.

En surfant sur Instagram, Facebook ou Snapchat, on réalise assez rapidement l'ampleur du phénomène. À partir du moment où une personne réunit un nombre important d'abonnés et qu'elle a un certain charisme ou un certain pouvoir d'influence, elle va à coup sûr se voir proposer de faire la promotion de produits en rapport, en principe, avec son profil – produits de beauté, destinations touristiques, lignes de vêtements, bijoux, articles de sport, etc.

Si l'influenceur accepte, un contrat est conclu avec l'annonceur. Plus grande sera sa communauté d'abonnés, plus il sera en mesure de négocier son contrat. Ce contrat peut prendre différentes formes: rétribution financière, produits offerts, invitation à un événement ou un voyage, etc. Une fois les conditions convenues, l'influenceur fait la promotion de la marque. Il se filme ou se photographie, dans le cadre de sa vie quotidienne, avec le produit en question et il en vante évidemment les mérites. Dans certains cas, le mécanisme est tellement bien ficelé que l'on devine à peine que derrière se cachent des contrats publicitaires rémunérés, d'autant que cette démarche commerciale est rarement mentionnée par l'influenceur. Des agences professionnelles sont même apparues, ces dernières années, pour gérer ces partenariats. RTL *Belgium* a, par exemple, créé une structure spécifique, *Screeninfluence*, en partenariat avec la société Stellar, leader dans le marketing d'influence, afin d'organiser et de monétiser le potentiel des personnalités œuvrant sur ses antennes.

L'équivalent norvégien du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), le *Medietilsynet* a récemment publié un guide détaillant les mesures que les influenceurs doivent respecter en matière de communication commerciale. Nombre d'influenceurs sont, en effet, très jeunes et n'ont aucune idée des règles en la matière. Le guide explique, par exemple, la différence entre une publicité, un placement de produit et un sponsor, ainsi que les règles à respecter pour chacune de ces formes de communication commerciale. Votre homologue flamand vient de faire réaliser une enquête auprès des principaux influenceurs flamands. Il en ressort que ceux-ci sont en manque de repères légaux. À l'instar de la Norvège, le ministre Dalle souhaite

élaborer un guide pratique pour accompagner les influenceurs. Madame la Ministre, ne serait-il pas souhaitable de faire de même en Fédération Wallonie-Bruxelles? Cette démarche est-elle envisagée? C'est un dossier dont le CSA pourrait se saisir.

Le guide du CSA norvégien attire également l'attention des influenceurs sur les conséquences de la transgression des règles: la violation des règles peut entraîner des conséquences comme une amende administrative, une amende pénale ou une interdiction de faire de la publicité. Ne faudrait-il pas, en Fédération Wallonie-Bruxelles, insister sur les conséquences de la transgression des règles? À quel horizon le CSA envisage-t-il une application plus stricte des règles en vigueur à l'égard des influenceurs? Quelles sont d'ailleurs les sanctions qui peuvent être prononcées à l'égard d'un influenceur qui ne respecterait pas les règles en vigueur?

Vous me répondrez que, dans le cadre du nouveau décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos, on a fait un pas en avant, ce qui est vrai. En effet, jusqu'alors, les Youtubeurs, qui comptent parfois un million d'abonnés, n'étaient absolument pas soumis à la moindre régulation.

Des règles existent aujourd'hui grâce au nouveau décret «SMA». Toutefois, si je ne m'abuse, ce décret vise les personnes qui utilisent des chaînes vidéo, mais pas celles qui ont un compte Instagram. Ne serait-il pas utile d'exiger plus de transparence dans les contrats passés entre les annonceurs et les influenceurs, ne fût-ce qu'en demandant de mentionner systématiquement le partenariat?

Que pensez-vous de ces animateurs de médias actifs en Fédération Wallonie-Bruxelles qui, parallèlement à leur activité professionnelle, exercent une activité d'influenceur? Quelles sont les règles actuelles par rapport aux activités complémentaires de ce type?

Madame la Ministre, connaissant de nombreux animateurs, je suis assez frappé de voir à quel point cette tendance est répandue. La plupart des animateurs, et certains journalistes travaillant dans le cadre d'une mission d'information n'hésitent pas à poser avec un vêtement, dont le logo de la marque est clairement visible. J'ai été soufflé lorsque j'ai vu une animatrice de télévision profiter de la naissance de son enfant pour faire de la publicité autour d'une crème pour bébé. Ce genre de pratique doit nous faire réfléchir. C'est une forme sournoise de publicité. Qu'en pensez-vous? Quelle est votre opinion sur ces agences professionnelles d'influenceurs qui exercent en Fédération Wallonie-Bruxelles? J'espère que vous pourrez faire le point sur cette pratique assez populaire.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, le nouveau décret «SMA» prévoit l'élaboration de plusieurs codes de conduite. Ils sont à l'agenda du CSA pour cette année,

notamment le code portant sur les pratiques de communication commerciale chez les *vlogueurs*. Ces codes de conduite ne concernent pas les réseaux sociaux.

Il est délicat de vouloir appliquer telle quelle la législation audiovisuelle à l'écosystème des *vlogueurs*. Les régulateurs doivent se pencher sur les grands principes que sous-tend cette législation, par rapport aux aspects liés à la protection des consommateurs et s'efforcer de les transposer aux différents écosystèmes connectés.

Le CSA est en contact régulier avec ses homologues norvégiens, autrichiens ou allemands. Ensemble, ils forment un pôle de régulateurs européens très avancé en matière de prise en charge des *vlogueurs* et qui surveille régulièrement ces derniers depuis 2015.

En 2019, le CSA a organisé une rencontre avec les Youtubeurs belges francophones, afin de les sensibiliser à leur responsabilité éditoriale, notamment en matière de protection des jeunes consommateurs et de leur rappeler la nécessité d'identifier la communication commerciale. En 2020, le CSA a réalisé un suivi des pratiques publicitaires des *vlogueurs*.

Six rappels à la norme ont été envoyés à des chaînes de YouTube en 2020. Le panel de sanctions pour un *vlogueur* est le même que pour tout éditeur de services de médias audiovisuels: avertissement, amende, etc. Le CSA a transmis un dossier au Jury d'éthique publicitaire, portant sur une éventuelle publicité pour alcool et a également communiqué un autre dossier à la Commission des jeux de hasard. Dans ce dernier cas, un transfert au parquet est envisageable et la responsabilité pénale du *vlogueur* peut être engagée.

Actuellement, une restriction concernant les animateurs est prévue uniquement pour la RTBF. Cette restriction figure dans le cinquième contrat de gestion en l'article 72.1 et concerne seulement la communication commerciale classique. Peu d'agences spécialisées existent en Fédération Wallonie-Bruxelles. La plupart de nos *vlogueurs* influents ont d'ailleurs signé en France ou ailleurs à l'étranger.

Si les réseaux sociaux ne sont pas concernés par le nouveau décret «SMA», une partie d'Instagram pourrait être considérée comme une plateforme de partage de vidéos. Les influenceurs pourraient dès lors être considérés comme des services de médias audiovisuels, mais uniquement sur la partie Instagram TV. Toutefois, Instagram n'est pas établi en Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui complique la donne. C'est donc souvent une analyse au cas par cas qui permet de déterminer ce qu'il en est de telle ou telle situation.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, la problématique est large, mais cruciale. Le nouveau décret «SMA» constitue un progrès indéniable. Il a en effet permis d'édicter des règles qui

s'appliquent aux Youtubeurs. Certes, il y a un vide juridique concernant les réseaux sociaux, notamment pour Instagram. Ce phénomène prend une ampleur considérable. Presque tous les animateurs actifs dans le paysage audiovisuel belge francophone ont des partenariats avec l'une ou l'autre marque, ce qui me chipote un peu. Loin de moi l'idée de vouloir empêcher un animateur de gagner quelques deniers supplémentaires. Il faudrait cependant que cela se fasse en toute transparence. C'est pourquoi j'accueille avec beaucoup d'intérêt le fait qu'un code de conduite soit en cours de rédaction au sein du CSA. Il est temps de recadrer ces activités. Je prends bonne note que des restrictions concernent les animateurs de la RTBF. Je vous invite à les suivre sur Instagram. Il est temps que la RTBF se montre un peu plus regardante à ce propos.

5.24 *Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Négociations entre le fédéral et les Communautés sur la vente des licences 5G»*

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Une des conditions fixées par l'Union européenne à la Wallonie en échange des moyens octroyés dans le cadre du plan de relance est le déploiement de la 5G. Cette condition a conduit à des tensions au sein du gouvernement wallon, d'autant que l'accord de formation du gouvernement fédéral prévoit la mise aux enchères des licences 5G dès que possible, avant même qu'un accord avec les entités fédérées sur la répartition du produit de cette vente ne soit conclu. Dans ce cas, les recettes seraient bloquées sur un compte jusqu'à la conclusion d'un accord. Cette solution permettrait de lever cet obstacle institutionnel qui, depuis plusieurs années, provoque un blocage et empêche le plein déploiement de la 5G.

Le 8 décembre dernier, Madame la Ministre, vous nous indiquez gager que les discussions reprendraient dans les meilleurs délais, notamment car l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) est autofinancé sur la base des recettes générées par la vente aux enchères des fréquences. Vous reveniez également sur l'étude menée par l'IBPT qui devait permettre d'objectiver la part des médias dans l'utilisation des fréquences, et ce, afin de faciliter la définition d'une clé de répartition entre l'État fédéral et les Communautés. Cette étude, comme vous le rappeliez, fait l'objet de critiques de la part des régulateurs communautaires.

Madame la Ministre, les discussions relatives à la répartition des recettes de la vente aux enchères des fréquences, notamment pour la 5G, ont-elles repris entre l'État fédéral et les Communautés?

L'étude menée par l'IBPT constitue-t-elle la base de ces discussions? Dans le cas contraire, est-il question de recourir à une autre méthode d'objectivation de la part des médias? Que ressort-il des négociations à ce stade? À quelle échéance peut-on raisonnablement s'attendre à ce qu'un accord aboutisse? Dans le cadre de ces négociations, avez-vous reçu des indications quant au calendrier qu'aurait fixé le gouvernement fédéral pour le lancement de la mise aux enchères des licences?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, comme vous l'avez vous-même indiqué, ce dossier n'est pas bloqué par la question de la répartition des recettes liées à la vente des fréquences 5 G. Il avance et a été traité de manière concertée entre les différents niveaux de pouvoir lors des réunions des 12 février et 26 mai derniers du Comité de concertation (Codeco). Lors de ces deux réunions, ce dernier a rappelé son engagement à inscrire à l'ordre du jour la discussion sur la répartition des recettes ponctuelles et annuelles de la vente aux enchères du spectre pour le haut débit mobile, avec une part plus importante accordée aux Communautés.

J'ai rencontré Petra De Sutter le 30 mars dernier et elle m'a assurée que le dossier relatif à la répartition des recettes liées à la vente aux enchères des fréquences 4G – qui a déjà fait l'objet d'accord au sein du Codeco en 2018 – devrait pouvoir se conclure rapidement, cette année déjà. Mon cabinet est en contact étroit avec le cabinet de Mme De Sutter à ce sujet.

Sur le volet lié à la répartition des recettes 5G, mon cabinet poursuit aussi les échanges avec le cabinet de la ministre De Sutter pour avancer également sur ce dossier. Je n'ai pas d'autres éléments à vous communiquer à ce stade.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces quelques éléments de réponse. Le travail est en cours, mais j'aurais aimé avoir des informations sur l'étude de l'IBPT, puisqu'elle était attendue pour objectiver la situation pour la part des médias. Vaut-on s'appuyer sur cette étude ou sur d'autres critères? Je reviendrai donc sur cette question ultérieurement.

5.25 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rapport d'activité 2020 du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)»

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, à la fin du mois de mai, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) publiait son rapport d'activités annuel. Comme c'est le cas pour de nombreux

rapports qui seront publiés cette année, le régulateur met en avant le caractère particulier de 2020 et les conséquences de la crise sanitaire sur les activités. Ce rapport est l'occasion de rappeler l'agilité dont le secteur des médias a fait preuve, mais aussi la situation difficile dans laquelle plusieurs acteurs ont été plongés, comme les éditeurs radiophoniques et provinciaux. Quelle réception générale faites-vous de ce rapport? Quels éléments ont attiré votre attention?

J'aimerais en particulier revenir sur la question de l'accessibilité des programmes. Pour rappel, des objectifs de quotas de programmes à rendre accessibles ont été définis à l'horizon 2024. Un premier palier, fixé à 50 % de ces objectifs, devra être atteint pour 2021. Malgré la bonne volonté des éditeurs, le rapport du CSA relève que les objectifs ont peu été concrétisés en 2020, en particulier pour les télévisions privées.

Du côté des médias de proximité, si le régulateur souligne le rôle central du réseau des médias de proximité pour la coordination du projet «Accessibilité», il considère que les efforts doivent encore être largement renforcés, notamment pour améliorer l'accessibilité des journaux télévisés. À ce titre, le régulateur encourage notamment la mise en place de synergies.

Par ailleurs, la RTBF a montré des résultats encourageants, dépassant même certains des objectifs. Le média public rencontre cependant des difficultés pour développer son offre de contenus en audiodescription, notamment à cause des coûts de production et d'acquisition, mais aussi en raison des difficultés à obtenir des pistes d'audiodescription sur le marché francophone qui est encore sous-développé.

Comment accueillez-vous ces résultats? Les objectifs fixés pour 2021 pourront-ils être atteints? Comment mieux accompagner les acteurs pour qu'ils soient en mesure d'atteindre les objectifs fixés? Pouvez-vous revenir sur les difficultés liées à l'obtention de pistes d'audiodescription?

D'un autre côté, le rapport met en évidence l'augmentation des demandes de fréquence provisoire, liées à la crise. Alors qu'habituellement les services du CSA reçoivent une quinzaine de demandes par an, 40 dossiers ont été introduits en 2020. Cette augmentation est notamment liée à l'organisation d'événements sous la forme de drive-in dans un souci de respect des règles sanitaires. Une adaptation du dispositif décretaal des fréquences provisoires au contexte spécifique de la radio numérique est à l'étude. Quels sont les enjeux de cette modification?

Enfin, en ce qui concerne les plaintes introduites, on constate une nouvelle diminution avec 226 plaintes, soit 59 de moins que pour l'année 2019. Le CSA souligne aussi que le nombre de plaintes recevables est largement majoritaire. L'an passé, le Conseil émettait déjà l'hypothèse que cette diminution est liée à une meilleure

appréhension de la réglementation de la part des médias. Cette année, le régulateur évoque aussi la visibilité renforcée du CSA, qui permettrait de mieux cerner les limites de sa compétence, ce qui expliquerait également la diminution des signalements. Quelle est votre analyse de l'évolution du nombre de plaintes? Partagez-vous la lecture du régulateur?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le rapport annuel du CSA fait le point sur un ensemble d'événements marquants de l'année 2020. Bien évidemment, l'impact de la crise Covid-19 sur les médias audiovisuels en fait partie. Certaines étapes essentielles ont toutefois été franchies, je pense notamment au décret sur les services des médias audiovisuels (SMA) et services de partage de vidéos transposant la directive SMA.

Les services du régulateur ont, malgré la crise, mené de nombreux travaux portant sur l'actualité et l'évolution du secteur médiatique. Je tiens d'ailleurs à les remercier. J'ai envie de citer tout particulièrement les études «Médias: attitudes et perceptions», «Égalité de genre dans les métiers de l'audiovisuel», ainsi que le «Baromètre de l'égalité et de la diversité en radio». Les recommandations et conclusions de ces travaux sont des outils d'analyse précieux pour l'ensemble du secteur.

L'augmentation des plaintes recevables, couplée à la diminution du volume global des plaintes, est pour moi un constat positif et je rejoins sur ce point la vision du régulateur.

L'accessibilité des programmes est un enjeu démocratique essentiel. Sa mise en œuvre est encore, à ce stade, un chantier en cours, comportant aussi des difficultés d'ordre informatique, d'interface et de contraintes temporelles et budgétaires. Des groupes de travail ont été créés par le CSA afin de faciliter la coordination entre les diffuseurs, les distributeurs et d'autres acteurs.

Pour les pistes d'audiodescription, la RTBF peut soit acquérir ces pistes, si elles existent, soit les faire produire auprès de sociétés spécialisées le cas échéant. Cette option est plus onéreuse et moins agile, évidemment. De plus, certains contenus se prêtent moins à l'audiodescription, pour cause de rythme inhérent à certains formats (les dessins animés, par exemple).

En ce qui concerne les fréquences provisoires sur DAB+, une réflexion sur la gestion optimale du spectre est nécessaire, en vue du prochain appel d'offres.

Mme Sabine Roberty (PS). – À mon tour de souligner le caractère professionnel du CSA et la pertinence de ses analyses. Nous sommes d'accord sur de nombreux sujets, notamment concernant les plaintes.

5.26 *Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Engagement pris par la RTBF d'investir dans le capital d'entreprises audiovisuelles belges francophones dans le cadre de son plan #Restart»*

M. Olivier Maroy (MR). – Le 15 mai 2020, en présentant son plan de relance «#Restart» visant à soutenir le secteur culturel, le secteur audiovisuel et l'économie locale en Fédération Wallonie-Bruxelles, la RTBF annonçait qu'elle investirait dans le capital d'entreprises audiovisuelles belges francophones.

La RTBF entend ainsi être un moteur de la relance économique à la suite de la crise de la Covid-19. Elle insiste néanmoins sur le fait qu'en tant que média public, elle n'est pas une institution d'aide économique, mais qu'elle est néanmoins déterminée à aider ses partenaires du secteur de l'audiovisuel, attitude dont nous pouvons nous réjouir. Soulignons que le tissu d'entreprises actives dans le secteur de l'audiovisuel a été soumis à rude épreuve avec les arrêts et reports de tournages, les incertitudes liées aux investissements en *tax shelter* ou aux partenariats internationaux.

Madame la Ministre, cet engagement de la RTBF à investir dans le capital d'entreprises audiovisuelles en Fédération Wallonie-Bruxelles s'est-il déjà concrétisé? Si oui, pouvez-vous nous fournir une liste? Quelles sont les balises qui entourent ces éventuelles prises de participation? Comment s'assurer que ces investissements ne perturbent pas le marché? D'autres mesures éventuelles ont-elles été prises par la RTBF dans le cadre du volet «moteur de relance économique» de son plan «#Restart»?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, la RTBF a pris un engagement qu'elle a honoré en s'investissant dans divers projets. Il s'agissait d'une proposition ambitieuse du service public, mais forcément limitée puisque, comme vous l'avez dit, cette dernière n'est normalement pas un groupe d'accompagnement économique.

Premièrement, la RTBF a augmenté sa part dans le capital de la société DreamWall, qui s'occupe d'infographie 3D et dont on a déjà parlé au sein de cette commission. La RTBF a aussi concrétisé un projet appelé Média Sambre Faktory en partenariat avec TéléSambre et qui vise à développer des pratiques, des formations et des productions audiovisuelles dans la région de Charleroi. Ce projet a été rejoint par MolenGeek et par le Media Lab de l'UCLouvain.

La RTBF a également développé un cadre de soutien aux jeunes projets entrepreneuriaux orientés culture et médias, appelé «Sandbox RTBF». Ce cadre a permis de soutenir une demi-douzaine de *start-up* actives dans ce secteur. La RTBF s'est aussi engagée, avec d'autres grands groupes de médias, à soutenir le développement de *start-up* à travers le projet «MoveUp Média». Au sein de ce projet, la RTBF s'occupe actuellement du développement de deux *start-up* actives dans la création de contenus numériques.

M. Olivier Maroy (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour cette réponse courte et efficace. Je vois que la RTBF tient ses engagements. Rappelons quand même que le plan de relance «#Restart» représente 13,4 millions d'euros injectés dans la production pour soutenir le monde culturel, le théâtre, le cinéma, les musées, mais aussi les entreprises actives dans le secteur audiovisuel.

La RTBF peut aussi jouer un rôle important, en ne produisant pas nécessairement elle-même toutes les émissions qu'elle programme. La Flandre bénéficie de tout un écosystème qui représente quelque 10 000 emplois. En Fédération Wallonie-Bruxelles, sans pour autant disposer du décompte exact, nous voyons apparaître de plus en plus d'entreprises qui livrent des programmes «clé sur porte» à la RTBF, moyennant un contrat et des balises à respecter. Je trouve formidable de voir la RTBF poursuivre ce rôle de soutien, y compris lorsque ces entreprises sont en difficulté. J'apprécie le soutien qu'elle apporte aux jeunes projets entrepreneuriaux et qui témoigne du rôle sociétal exercé par notre service public.

5.27 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Campagne de communication institutionnelle annoncée dans le cadre du plan de soutien aux médias»

5.28 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Répartition entre les différents médias des espaces publicitaires achetés par le gouvernement»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Olivier Maroy (MR). Madame la Ministre, le 30 avril 2020, en pleine crise de la Covid-19, vous annonciez l'adoption d'un plan d'aide aux médias et aux journalistes. Le gouvernement

s'engageait notamment à acheter des espaces publicitaires pour mener une campagne de communication d'intérêt public dans l'ensemble des médias écrits et audiovisuels nationaux, régionaux et locaux. L'objectif était clair, il fallait apporter au secteur un ballon d'oxygène à la suite de la baisse drastique de ses revenus publicitaires. Vous avez dégagé un budget de 1 320 000 euros à cet effet. Trois mois plus tard, le gouvernement approuvait le cahier des charges en vue de concevoir, réaliser et diffuser une campagne de communication portant sur plusieurs thématiques relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme la culture, l'enseignement, le sport, la jeunesse ou encore l'égalité des chances. Le 8 décembre dernier, vous m'annonciez que le dossier avait malheureusement pris du retard, mais que le marché était en passe d'être attribué et que l'Inspection des finances devait examiner le dossier. Vous regrettiez aussi ces retards.

Plus d'une année s'est écoulée depuis l'annonce du plan d'aide aux médias. Cela commence à faire long! Or l'objectif visait clairement à apporter une réponse concrète à la chute des revenus des recettes publicitaires. Je vous avoue que j'ai du mal à comprendre un tel retard pour mettre en œuvre cette excellente initiative. Lancer une campagne de communication n'est pourtant pas si complexe. Je n'ignore évidemment pas que l'Inspection des finances doit examiner le dossier. Le gouvernement doit aussi valider le contenu de la communication. Pourtant, si j'ai bien compris, lors de l'annonce du plan de soutien aux médias, l'objectif était bien de répondre le plus rapidement possible à la perte de revenus publicitaires.

Treize mois plus tard, où en est le dossier? Quand prévoyez-vous de lancer la campagne? Comment expliquez-vous un tel retard? Pouvez-vous nous donner plus d'informations sur cette campagne? Quels types de messages seront diffusés? Quels thèmes seront abordés? Combien de temps durera-t-elle?

J'aimerais également vous entendre sur la répartition du budget entre les différents médias, presse écrite, radio, télévision, web. Comment la répartition a-t-elle été effectuée et sur la base de quels critères? Il me revient, par exemple, que les douze médias de proximité, qui rencontrent pourtant eux aussi de graves difficultés financières, devront se contenter de 18 000 euros. J'ai peine à le croire. Les radios indépendantes seraient elles aussi fort marries face à la maigreur de l'enveloppe qui leur serait octroyée. Certaines s'en sont ouvertes auprès de moi. Si mes informations sont exactes, elles recevraient seulement 500 euros. Je n'ai pas encore eu l'occasion de recouper mes informations avec les vôtres et c'est la raison pour laquelle j'aimerais que vous fassiez le point en toute transparence sur les critères qui ont présidé à la répartition du budget.

Il semble que peu de moyens aient été dévolus aux petites radios indépendantes et aux médias de

proximité. Vous rétorquerez sans doute qu'elles s'apparentent à des services publics et, qu'à ce titre, elles bénéficient déjà d'une large subvention. Or vous savez comme moi, pour entendre les questions de mes collègues à ce sujet quasiment lors de chaque réunion de notre commission, que ces médias de proximité rencontrent de grosses difficultés. Enfin, il me revient aussi que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a l'intention de faire transiter ces budgets par les différentes régies publicitaires qui capteront une commission de 25 % à 30 %. Dès lors, la subvention de 500 euros destinée à une petite radio indépendante qui dépend d'une régie publicitaire sera grevée de 30 %.

M. Benoît Dispa (cdH). – Si Monsieur Maroy n'a pas partagé ses sources avec moi, ma question s'inspire pourtant des mêmes sentiments: d'une part, une forme d'impatience à l'égard d'une annonce faite en avril 2020 et d'autre part, une inquiétude sur les critères de répartition dont nous avons eu connaissance. C'est en effet en avril 2020, il y a donc plus d'un an, que, dans le cadre des aides destinées à soutenir les médias affectés par la crise sanitaire, le gouvernement s'est engagé à acheter des espaces publicitaires pour mener une campagne de communication d'intérêt public dans l'ensemble des médias écrits et audiovisuels nationaux, régionaux et locaux. Il manifestait ainsi sa volonté de leur apporter un ballon d'oxygène face aux difficultés rencontrées au plus fort de la crise sanitaire.

Lors de la réunion du 20 avril dernier de notre commission, vous nous confirmiez que les crédits prévus pour cette aide s'élèveraient à minimum de 1 320 000 euros. Vous nous informiez que l'agence de communication, désignée à la suite de l'appel d'offres au terme d'une longue et fastidieuse procédure, était en plein processus de création de la campagne et que dès sa finalisation, le gouvernement pourrait procéder, enfin!, à l'acquisition des espaces publicitaires.

Aujourd'hui, il me revient que le gouvernement aurait arrêté le volume et la répartition de ses achats d'espaces publicitaires entre les différents médias. Pouvez-vous me le confirmer? Le cas échéant, sur quelles bases cette clé de répartition a-t-elle été déterminée? Quels montants seront affectés respectivement aux médias écrits et audiovisuels nationaux, régionaux et locaux? Je vous remercie d'avance pour vos réponses qui, le cas échéant, apaiseront nos inquiétudes ou les confirmeront.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La campagne de communication institutionnelle décidée par le gouvernement est en voie de finalisation. Elle démarrera fin juin et sera diffusée dans tous les médias de la Fédération Wallonie-Bruxelles pendant l'été, essentiellement en juillet. Elle sera notamment diffusée pendant plusieurs matchs de la phase finale de l'Euro de football, dont, je l'espère, certaines rencontres des Diables

rouges. Vous aurez donc l'occasion, Messieurs les Députés, d'en voir le résultat rapidement.

La campagne a pour thème le cinquantième anniversaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui s'appelait d'ailleurs à l'époque Communauté culturelle française. Pour fêter cet anniversaire, il a été décidé de mettre en valeur les métiers de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je me réjouis particulièrement que la communication institutionnelle mette tous ces professionnels à l'honneur, au vu de leur implication durant la crise. Je n'en commenterai pas davantage le contenu, puisque vous découvrirez le résultat de vos propres yeux. Du point de vue de la communication, cette campagne est nécessaire afin de rendre visibles nos compétences qui ne sont certes pas toutes invisibles, mais qui sont rarement rattachées au pouvoir dont elles émanent. Il faut dire que la complexité institutionnelle n'aide pas nos citoyens à faire le lien.

Au total, environ 1,3 million d'euros seront consacrés à cette campagne, dont presque 600 000 euros iront à la presse écrite, qui fut lourdement touchée par la crise, un peu moins de 200 000 euros à la radio, et le reste aux médias télévisés. Nous n'avons oublié personne; les médias locaux et les radios indépendantes participeront également à la diffusion de cette campagne. Le montant attribué aux régies correspond aux estimations faites lors de l'approbation du lancement de la campagne par le gouvernement. Nous avons donc respecté l'équilibre initialement prévu. Le message véhiculé est bien sûr de venir en aide aux médias et non aux régies.

M. Olivier Maroy (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse, même si j'ai toujours du mal à comprendre pourquoi la campagne démarre aussi tard. La mesure, qui a été prise en avril 2020, soit deux mois après le début de la pandémie, alors que les robinets publicitaires étaient arrêtés, visait à apporter un ballon d'oxygène aux médias. Je prends bonne note des thématiques qui seront abordées. Cela peut en effet être une bonne idée de diffuser des spots mettant en avant les métiers et acteurs de la culture, de l'enseignement, etc. Toutefois, s'il s'agit d'une campagne de communication dans laquelle la Fédération Wallonie-Bruxelles se regarde le nombril, c'est moins intéressant. Je citerai l'exemple du prix du journalisme, que je préside. Son règlement stipule que le reportage, pour être admissible, doit porter sur une compétence de notre niveau de pouvoir. Il faut savoir ce que nous voulons: souhaitons-nous soutenir le journalisme, qui dépend de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ou nous promouvoir nous-mêmes? Je penche pour la première approche. Il existe en effet un risque de se retrouver avec une campagne qui passerait complètement au-dessus de la tête des gens. J'attendrai cependant avant d'émettre un jugement.

Je note qu'il reste à peu près 500 000 euros pour les médias télévisés. J'espère que les grandes chaînes ne capteront pas tout ce montant. Vous

n'avez pas répondu au chiffre de 18 000 euros que j'ai avancé et qui serait consacré aux douze médias de proximité. Si ce montant est exact, il est insignifiant au regard de celui réservé aux télévisions. N'oubliez pas les radios locales, car elles ont vraiment souffert et elles contribuent énormément au pluralisme de notre paysage audiovisuel. Je suis cependant persuadé que vous serez très attentive à ce que tout le monde puisse bénéficier de ces aides.

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, vous ne pouviez pas apaiser notre impatience, puisque nous sommes en juin 2021 et que la première annonce remonte à avril 2020. Le retard s'est accumulé; nous patienterons bien encore un mois avant de découvrir cette campagne de communication. Je partage l'avis de M. Maroy: il est incompréhensible d'avoir mis autant de temps pour organiser une campagne de communication institutionnelle.

Vous confirmez nos inquiétudes, à défaut de pouvoir les dissiper. Le cinquantième anniversaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la mise en avant de ses métiers constituent des choix honorables. Toutefois, communiquer sur ces thématiques en juillet, au plus fort de l'Euro de football, me paraît hasardeux. S'il est nécessaire de réaliser une campagne, pas tant pour rendre visibles nos compétences que pour soutenir les médias, vous ne nous rassurez nullement sur les critères de répartition, que vous n'avez d'ailleurs pas explicités. Si les 18 000 euros consacrés aux médias de proximité sont confirmés, ils ne pourront être ressentis que comme une aumône par les intéressés. Ce montant, très loin de pouvoir répondre aux besoins de ces structures et de l'estime que nous devons leur porter, est presque insultant au regard des difficultés que ces médias rencontrent et de la qualité du message d'information qu'elles portent. Ce constat vaut également pour les radios indépendantes. Notre impatience persiste et nos inquiétudes sont malheureusement confirmées.

5.29 Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Accord historique du G7 sur un taux mondial pour l'impôt des sociétés d'au moins 15 %»

M. Laurent Devin (PS). – Lors du Sommet du G7 qui s'est tenu au début du mois de juin à Londres, les États membres se sont entendus sur un taux minimal mondial pour l'impôt sur les sociétés d'au moins 15 %. Évidemment, cet engagement historique ne s'est pas encore concrétisé à ce stade, mais ce premier pas effectué par les sept plus grandes puissances mondiales ne peut que nous réjouir. Il s'agit d'une victoire acquise de manière multilatérale.

Cet objectif figurait dans le programme du parti socialiste ainsi que dans la Déclaration de politique communautaire (DPC); j'imagine que tous les députés ont accueilli la nouvelle de manière réjouissante.

Comme vous le savez, Madame la Ministre, il s'agit d'une problématique qui me tient à cœur et que je suis avec grande attention au sein de cette commission. Lors de la dernière réunion de cette commission, je vous ai interrogée sur les conclusions du rapport d'audit du marché publicitaire belge francophone qui était sans équivoque: nos médias souffrent de la concurrence déloyale des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft). Actuellement, ces derniers ne paient pas de taxe là où ils réalisent leurs ventes, mais uniquement là où ils sont établis – généralement dans des paradis fiscaux. Cet accord vient donc rétablir un tant soit peu l'équilibre en luttant contre cette injustice fiscale.

Nous savons que l'accord intervenu au niveau du G7 permettra de faire une proposition lors du Sommet du G20 qui se tiendra en juillet. Et si le G20, qui représente 90 % du produit intérieur brut mondial, adopte cette mesure, il y a fort à parier que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui doit se réunir en octobre, s'alignera. Nous espérons ainsi voir cette mesure se concrétiser rapidement en Belgique puisqu'elle touche des multinationales telles que Facebook, Google ou encore Netflix, concurrents directs de nos opérateurs belges.

Madame la Ministre, comme nous le savons, gouverner, c'est prévoir, et cette mesure a de fortes chances de s'appliquer rapidement en Belgique. Quelles actions mènerez-vous dès à présent afin de vous préparer à l'arrivée et à l'application de cette mesure en Belgique? Les bénéfices perçus devront permettre de soutenir les progrès de la collectivité, en particulier nos médias et opérateurs belges francophones, afin de pallier le manque de recettes publicitaires qui sont captées par les GAFAM. Disposez-vous d'un calendrier de rencontres avec le gouvernement fédéral afin de discuter de ces priorités? Quel est l'état des discussions déjà en cours?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Notre DPC, qui constitue la feuille de route du gouvernement, aborde la problématique de la taxation des géants du numérique dans deux secteurs particuliers: la culture et les médias.

La DPC indique ainsi que, dans le secteur de la culture, le gouvernement défendra auprès des autres niveaux de pouvoirs l'affectation d'une partie de la taxation des géants du numérique aux politiques culturelles. Dans le secteur des médias, il soutiendra la démarche de l'Union européenne afin de lutter plus efficacement contre l'évitement fiscal des multinationales du numérique et d'instaurer un

taux minimum mondial d'imposition des profits des géants du web. Ces deux secteurs sont en effet directement et gravement préjudiciés par ces mastodontes, qui phagocytent plus de 50 % des revenus de ces secteurs.

J'accueille donc avec un certain intérêt cette première avancée que constitue l'annonce d'un accord de principe des ministres des Finances du G7 sur un taux d'imposition minimal mondial de 15 %, pays par pays. Cet accord de principe doit encore être traduit dans une proposition d'accord formel, dont les termes devraient être soumis aux ministres des Finances du G20 en juillet, puis ratifiés par l'OCDE en octobre de cette année.

Étant donné que la perspective d'un accord se rapproche, il est en effet pertinent de défendre auprès des autres niveaux de pouvoirs l'affectation d'une partie de la taxation des géants du numérique aux politiques culturelles et des médias. Je le ferai sans retard avec mes homologues des autres Communautés. J'entreprendrai, en outre, des démarches auprès du gouvernement fédéral en concertation avec mes collègues du gouvernement.

5.30 Question de Mme Joëlle Maison à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Violences gynécologiques et obstétricales (VGO) en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Les violences gynécologiques et obstétricales (VGO) sont vécues à l'occasion de soins ou examens gynécologiques ou obstétricaux. Elles peuvent être causées par un médecin, un obstétricien, un infirmier ou toute autre personne soignante. Les VGO sont définies comme étant des violences que les femmes peuvent vivre aux alentours de la naissance. Plus généralement, les violences gynécologiques sont, quant à elles, vécues à l'occasion de soins ou examens en lien avec la santé sexuelle et reproductive.

Les VGO sont enfin sur le devant de la scène médiatique. En effet, de plus en plus de femmes osent parler des VGO subies à l'occasion de leur accouchement ou d'exams gynécologiques. Or, ce sujet est longtemps resté complètement tabou. Aujourd'hui, grâce notamment au travail de Marie-Hélène Lahaye, juriste française et auteure féministe, le sujet a pris de l'ampleur sur la place publique.

Madame la Ministre, le point 1.8 de votre Plan «Droits des femmes» concerne ces violences et vise à renforcer l'information des jeunes filles et femmes concernant les VGO dans le cadre des animations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), de promotion de la santé à l'école (PSE) et du suivi psycho-médico-social (PMS).

Le mois dernier, je m'entretenais avec Handicaps et sexualités, Femmes et santé et Femmes de droit à propos des VGO. Lors de ce riche échange, plusieurs questions furent soulevées. Je me permets de vous les relayer. Qu'est-ce qui a été mis en place en matière d'EVRAS pour sensibiliser les patientes et professionnels autour de la consultation en santé et sexualité reproductives? Avez-vous créé des dispositifs pour adapter l'information et la sensibilisation des jeunes femmes et femmes en situation de handicap?

Avez-vous connaissance de la situation actuelle en matière de VGO au sein des hôpitaux francophones? Existe-t-il un état des lieux à ce sujet? Existe-t-il des études concernant les femmes en situation de handicap et leurs besoins spécifiques? Existe-t-il des aides pour soutenir les victimes de VGO? Existe-t-il des moyens pour soutenir les professionnels dans l'adaptation de leur pratique à un public à besoins spécifiques?

Quel est le taux d'application des recommandations gynécologiques? Existe-t-il un recensement publié des statistiques de chaque établissement par rapport aux actes médicaux pratiqués tels l'épisiotomie, la césarienne, le déclenchement/induction des accouchements, etc.? Comment les femmes sont-elles informées des pratiques des hôpitaux? Existe-t-il une communication claire à ce sujet, notamment sur les sites internet?

Une aide psychologique spécifique existe-t-elle en Fédération Wallonie-Bruxelles pour les victimes de VGO? Qu'en est-il concernant le point 1.8 de votre Plan «Droits des femmes»? Quelles initiatives ont-elles d'ores et déjà été prises? Avez-vous un agenda concernant les VGO? Qui avez-vous déjà rencontré?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Avant d'entrer plus en détail dans la réponse à vos questions, Madame la Députée, je me permets d'attirer votre attention sur le fait qu'une partie de vos interrogations concernent très spécifiquement les secteurs hospitaliers et du handicap. Ces secteurs relèvent respectivement des compétences régionales et de la Commission communautaire française (COCOF). Je vous invite à vous tourner vers les ministres chargées de ces matières; ils pourront vous informer avec plus d'exactitude que je ne pourrais le faire. Ma réponse se limitera donc à ce qui relève de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans le cadre de l'appel à projets 2020 visant à lutter contre les violences en contexte de pandémie, j'ai soutenu l'initiative citoyenne «Plateforme pour une naissance respectée». Cette plateforme mène actuellement une étude dont l'objectif est de mesurer l'ampleur des VGO et les conséquences de la pandémie sur celles-ci.

En ce qui concerne la sensibilisation des professionnels de la santé, une mesure du Plan «Droits

des femmes», portée par la ministre Glatigny, prévoit de réaliser un relevé des activités de sensibilisation proposées par les facultés de médecine et les écoles paramédicales aux futurs professionnels de la santé. L'idée est d'attirer leur attention sur l'importance de donner des informations complètes, objectives et neutres aux patientes.

En matière de lutte contre les violences, la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient évidemment les victimes de VGO. Il s'agit bien de personnes victimes de violences sexuelles et psychologiques. Ma collègue compétente pour l'aide aux victimes y est très certainement attentive.

Nous soutenons également le secteur associatif luttant contre ce type de violence. Par exemple, l'ASBL Prémisse apporte une information et fait également de la sensibilisation. L'ASBL Garance mène des projets destinés à prévenir les violences faites aux femmes porteuses de handicap. D'autres associations et structures ont été consultées, voire rencontrées, pendant le processus participatif de construction du plan, telles que la Plateforme pour une naissance respectée, les fédérations de centres de planning familial et Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances.

Enfin, concernant le point 1.8 du Plan «Droits des femmes», les actions relevant de l'ONE ont bien été intégrées dans son contrat de gestion dont les négociations sont en voie de finalisation. Je serai attentive à leur bonne mise en pratique.

Pour conclure, soyez convaincue par le fait que nous défendrons, à travers les mesures prévues dans le Plan «Droits des femmes», dans les mots et dans les faits, les droits de toutes les femmes, y compris celles en situation de handicap.

Mme Joëlle Maison (DÉFI). – Je suis consciente que le cadre de mes questions dépasse le cadre de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais il le dépassera également dans les deux autres assemblées. J'estime qu'il est important d'appréhender le problème dans sa globalité et de le présenter comme tel, même si, évidemment, vous ne répondez, Madame la Ministre, qu'aux questions précises qui vous concernent.

Ce problème des violences est complexe. Il souligne d'abord le déséquilibre de fait entre le patient et le médecin; le citoyen se sent *a priori* en situation d'infériorité à cause du jargon et du décorum qui placent le médecin dans le rôle de «celui qui sait». Ce déséquilibre est normal, et je ne peux pas jeter la pierre aux médecins. Mais cela doit nous rendre d'autant plus attentifs à la manière dont se passe cette relation, *a fortiori* pour les personnes porteuses de handicap. Se pose un deuxième problème qui est un corollaire du précédent: la preuve. Ce sont souvent des relations qui se passent dans un cabinet fermé.

Je vous remercie d'avoir précisé quelque peu vos intentions et d'avoir évoqué les possibilités de recours. Je crois que le plus important dans ce

contexte est de proposer tant aux médecins qu'aux patients une information et des mesures de prévention. Un point à propos duquel vous ne m'avez pas répondu concerne davantage les hôpitaux: le recensement statistique des actes médicaux. Si ce recensement bénéficiait d'une certaine publicité, les femmes qui subissent des VGO pourraient s'en rendre compte et se défendre plus facilement face à «celui qui sait», par hypothèse le médecin. Elles pourraient donc mieux défendre leurs droits.

Je vous crois sur parole quand vous dites que vous ferez tout pour traduire en actes les intentions du Plan «Droits des femmes», en particulier le point 1.8. Mais je pense que cela doit se concrétiser rapidement.

5.31 Question de Mme Joëlle Maison à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Viol collectif à Gand et Plan "Droits des femmes"»

5.32 Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «État des lieux du Plan "Droits des femmes" et de son comité de suivi»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Joëlle Maison (DÉFI). – Chaque viol laisse une béance indélébile dans l'âme et le corps de celle ou celui qui en est victime. Ces trous peuvent devenir des tombes, comme en témoigne le suicide récent d'une jeune Gantoise de quatorze ans après avoir été victime d'un viol collectif. Ce dernier avait été filmé et diffusé sur les réseaux sociaux. La famille avait demandé une aide psychologique, qui est arrivée trop tard. Le schéma de l'innommable se répète, encore et encore.

«Il m'a éjectée de mon propre corps»; «Je ne suis qu'un fantôme qui passe»; «Il n'y a plus de moi, je suis devenue une ombre, probablement du vide.» Ces propos glaçants sont issus de témoignages de victimes de viol publiés sur le site www.balancetonporc.com. Un sondage publié en mars 2020 par Amnesty International, en collaboration avec SOS Viol, révélait déjà des statistiques alarmantes sur les viols et violences sexuelles en Belgique: une femme sur cinq a déjà été victime de viol; un homme sur deux estime qu'une victime peut être en partie responsable de son agression et un jeune sur cinq pense qu'il ne peut pas être accusé de viol au sein d'un couple.

Les stéréotypes sur le viol, notamment ceux qui font porter une forme de responsabilité aux

femmes pour leur agression, sont encore très présents. Malgré ses conséquences dramatiques, le crime de viol reste pourtant largement impuni et l'accompagnement des victimes est totalement déficient. C'est une horreur absolue, un drame inhumain.

Madame la Ministre, lors de la séance plénière de ce 2 juin, vous avez affirmé vouloir vous focaliser sur l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) et la lutte contre les stéréotypes sexistes dès le plus jeune âge afin d'endiguer ces violences. Ces deux points sont également repris dans votre Plan «Droits des femmes», dont l'application est opérée par l'intermédiaire du dispositif Alter Égales. Quelles actions concrètes ont déjà été entreprises pour réaliser le Plan «Droits des femmes» en dehors d'Alter Égales? Quels points font-ils déjà l'objet de mesures d'application? Suivez-vous un calendrier précis? Dans le cas contraire, pourquoi ne le faites-vous pas? En effet, il s'agit d'un réel travail de rigueur qui requiert des obligations de résultat. Une évaluation du Plan «Droits des femmes» est-elle prévue au cours de son implémentation? Enfin, vous avez affirmé que votre synthèse sur les ateliers EVRAS était en cours il y a plusieurs mois; où en êtes-vous aujourd'hui?

Mme Delphine Chabbert (PS). – Même si nos questions sont jointes, il est difficile d'enchaîner après la vôtre, Madame Maison, tant celle-ci était lourde de sens sur les conséquences du viol. La mienne n'est pas plus légère, mais elle aborde plus largement les droits des femmes. La crise de la Covid-19 et ses effets dévastateurs sur nos sociétés et nos économies nous montrent combien la société a besoin de s'appuyer sur les femmes, que ce soit dans les métiers de première ligne ou dans les foyers. Cette crise a également fait ressortir les inégalités structurelles qui existent entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la société: la santé, l'économie, la sécurité, la protection sociale, etc.

Si durant ces dernières années ont vu certains progrès en termes d'égalité des genres, ces progrès ont été mis à mal en quelques mois par la crise sanitaire. Les rapports internationaux annoncent un retour en arrière d'une génération dans ce domaine. En temps de crise, lorsque les ressources se réduisent et que les capacités institutionnelles sont mises à rude épreuve, les impacts sur les femmes et les filles sont énormes et disproportionnés. Leurs effets sont d'autant plus grands dans des situations de fragilité économique, sociale ou autre. Malheureusement, les acquis durement obtenus pour les droits des femmes sont également menacés.

Madame la Ministre, vous avez pris la mesure de l'ampleur de cette problématique, notamment en annonçant ce Plan «Droits des femmes». Celui-ci comprend plusieurs mesures et projets transversaux qui sont, d'une manière ou d'une autre, liés à ces droits. Lors de la réunion de commission du 9 mars 2021, vous avez dressé un état des lieux de ces projets et vous en évoquiez de nouveaux pour

cette année 2021. Les vingt projets de lutte contre les violences faites aux femmes, qui prendront fin au mois d'octobre, sont déjà à mi-chemin dans leur réalisation. Avez-vous réalisé une évaluation de ces projets? À la fin de ces projets, un suivi ou un prolongement est-il envisagé si cela s'avère nécessaire? Pourriez-vous également faire le bilan de vos autres projets en 2021? Quel est l'agenda prévu pour établir les fiches de route de ceux-ci? Par ailleurs, l'évaluation et l'actualisation du test «Genre» étaient prévues pour juin 2021; où en sommes-nous?

Le comité de pilotage d'Alter Égales devait se réunir ce 18 mai pour déterminer l'organisation concrète des travaux sur la base des résultats de l'assemblée Alter Égales. Il s'agissait également d'identifier les projets prioritaires, notamment la mise en œuvre du Plan «Droits des femmes». Quelles sont les conclusions de cette réunion?

Le comité de suivi chargé de l'évaluation du Plan «Droits des femmes» devait être établi au mois d'avril. Les membres de la société civile ont-ils pu être identifiés à la suite de l'appel à candidatures? Ce comité de suivi a-t-il pu se réunir? Quelles sont les éventuelles conclusions de cette réunion? Quels objectifs ont été fixés? Quels sont les prochains travaux et l'agenda de ce comité?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Mesdames les Députées, comme je l'ai déjà exprimé en séance plénière il y a deux semaines, le viol de cette jeune fille suivi de son suicide constitue évidemment un événement dramatique et interpellant. Nous devons, malgré la crise, continuer à travailler pour que de telles situations ne se reproduisent plus.

Sur les cinquante mesures que compte le Plan «Droits des femmes» adopté au mois de septembre 2020, 21 mesures sont déjà instaurées ou en cours d'implémentation. Parmi celles-ci figure, en premier lieu, le développement des campagnes de sensibilisation. Ainsi, nous avons relancé la campagne «Rien ne justifie la violence conjugale» au mois de mai dernier; en outre, une campagne de visibilité de SOS Viol et de la messagerie instantanée pour mineurs «Maintenant j'en parle» est en cours d'élaboration.

Deuxièmement, nous avons également renforcé le soutien à plusieurs services d'aide aux victimes tels que SOS Viol ou Brise Le Silence. Troisièmement, l'enquête européenne sur les violences liées au genre est en cours. Cette enquête, à laquelle participe l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), devrait nous aider à quantifier et objectiver les violences faites aux femmes.

En octobre 2020, j'ai également lancé deux appels à projets: l'un concernait les violences dans les médias, l'autre les violences dans un contexte de pandémie. Les projets subventionnés dans le

cadre de cet appel sont aujourd'hui en cours de concrétisation. La Plateforme pour une naissance respectée vient de lancer une enquête intitulée «*Accoucher à Bruxelles et en Wallonie avant et pendant le Covid*». Ses résultats seront intéressants pour comprendre et déterminer les besoins et les manques des femmes devenues mères pendant cette période particulière. Par ailleurs, l'Association des journalistes professionnels (AJP) rédige actuellement un manuel contenant des recommandations pour le traitement des violences faites aux femmes dans les médias. Évidemment, il faudra attendre la fin des différents projets pour en faire le bilan et identifier ceux qui peuvent être reconduits dans le futur.

Pour l'année 2021, plusieurs grands défis nous attendaient, à commencer par la relance d'Alter Égales. Même si son rôle peut être résumé en quelques mots, ce que ce dispositif permet et permettra est énorme. Le dispositif et les groupes de travail sont désormais établis. L'appel à projets s'est clôturé à la fin du mois de mai; 59 dossiers de candidature nous sont parvenus et sont en cours d'analyse. Le jury de sélection se réunira à la fin du mois de juin.

La reconnaissance des collectifs d'associations actives dans la lutte contre les violences est également une tâche difficile. Cette tâche a été entamée: un appel à candidatures sera lancé avant le 21 juillet. Le dernier ajustement budgétaire nous a permis de débloquer 105 000 euros structurels pour la reconnaissance de collectifs de représentation des femmes dans le domaine de la culture d'ici la fin de l'année. Les inégalités liées au genre sont particulièrement importantes dans ce secteur.

Sur le plan de l'EVRAS, dont je ne minimise certainement pas l'importance, le suivi des mesures relève des compétences de la ministre Désir.

Durant le second semestre de cette année, d'autres projets seront soutenus et d'autres mesures seront implémentées. Nous y reviendrons en temps utile.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Madame la Ministre, je ne doute pas de vos bonnes intentions. Toutefois, il faut passer à la vitesse supérieure et concrétiser avec force les projets que vous avez évoqués par rapport à SOS Viol, à la messagerie instantanée et aux campagnes d'information. Il est sidérant de constater le nombre de personnes qui croient avoir le droit de harceler ou de violer autrui, qui pensent que ce n'est pas un problème, que la responsabilité est partagée. Ce sujet est aussi holistique que celui de ma question précédente et relève du regard porté sur la femme.

Je sais que je ne dois pas vous convaincre à ce propos et qu'il reste un très gros travail à réaliser pour l'EVRAS. Peu d'écoles bénéficient de ce service. C'est un véritable scandale. Nous en parlons fréquemment en commission de l'Éducation.

Cette question est focalisée sur le droit pénal, le harcèlement, la lutte contre les stéréotypes et le viol. Ce n'est pas mon habitude de mettre en lumière un élément d'actualité aussi dramatique, mais il peut constituer un électrochoc et nous faire réagir afin que les belles intentions soient traduites en actions sur le terrain.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre, à l'instar de Mme Maison, je ne doute pas du tout de vos intentions. Néanmoins, je m'interroge sur la manière de réaliser le suivi des 21 mesures réalisées dans le cadre du Plan «Droits des femmes». Comment pouvons-nous valoriser ces actions et projets? Que pourrions-nous reprendre au niveau régional?

Je partage également la remarque de Mme Maison sur la campagne d'information, qui est fondamentale. J'entends qu'elle est en cours d'élaboration; nous en suivrons les effets et la diffusion, en espérant qu'elle soit la plus large possible.

Si j'ai bien compris, il y a deux volets de nouveaux projets, l'un portant sur les violences dans les médias et l'autre sur les violences en temps de Covid-19. Parmi ces projets figure notamment le soutien à la Plateforme pour une naissance respectée. Nous suivons aussi la réalisation du manuel de l'AJP et surtout son utilisation, sa diffusion et son influence.

Auriez-vous des informations sur le comité de pilotage d'Alter Égales et le comité de suivi du Plan «Droits des femmes»? Sauf erreur de ma part, je ne pense pas vous avoir entendue sur ces sujets.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je n'ai pas les informations sur ces deux comités à portée de main, mais il me semble avoir répondu récemment à une question écrite à ce sujet. Je vous invite donc à consulter les dernières questions écrites.

5.33 *Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Réactions des écoles quant à la tenue vestimentaire des jeunes»*

Mme Amandine Pavet (PTB). – Depuis plusieurs semaines, la presse et les réseaux sociaux font régulièrement état de témoignages de jeunes filles renvoyées de leur établissement scolaire en raison de leur tenue vestimentaire jugée «trop courte», «trop transparente» ou encore «trop balnéaire». Il s'agit d'injonctions sexistes qui ont pour effet de véhiculer des stéréotypes de genre. En effet, le règlement de l'école ne s'applique souvent pas de la même manière selon que l'élève est un

garçon ou une fille. Elles incitent aussi à la culture du viol, sous-entendant que les jeunes filles doivent porter des tenues avec suffisamment de retenue pour ne pas susciter de pulsions chez les garçons. Ces pratiques véhiculent l'idée que l'origine des remarques et agressions sexistes est à aller chercher du côté de la victime. Pour les victimes, c'est donc une double peine. Il arrive ainsi que les jeunes filles soient injustement exclues de leur établissement et renvoyées chez elles pour la journée. La tenue vestimentaire relève pourtant d'un choix personnel et elle ne doit donc pas être dictée par d'autres personnes, d'autant plus lorsque les règlements sont basés sur des valeurs sexistes et discriminantes.

En tant que ministre des Droits des femmes, quels sont vos moyens d'action pour lutter contre les injonctions sexistes de ce type? Quelles mesures avez-vous déjà prises dans ce domaine? Ces injonctions sexistes ayant parfois lieu dans l'enseignement obligatoire ou supérieur, travaillez-vous sur cette problématique en collaboration avec les ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et avec quels résultats?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, comme vous, je fais le constat désolant qu'aujourd'hui encore, les filles sont victimes d'injonctions sexistes et, qui plus est, à l'école. Dire à une jeune fille qu'elle doit rentrer chez elle pour aller se changer afin de ne pas distraire les garçons, c'est lui dire que son éducation est moins importante que celle des individus de sexe masculin. Par extension, ces représentations font croire aux filles que c'est sur elles que repose la charge des violences sexistes dont elles peuvent être victimes, non sur leurs agresseurs. La maxime où les mots «protégez vos filles» sont remplacés par «éduquez vos fils» fait sens pour moi.

Votre question concerne avant tout les compétences de Caroline Désir, car le cadre décretaal qui entoure les règlements scolaires relève de la compétence de l'enseignement. L'axe n° 2 du Plan «Droits des femmes» porte sur la déconstruction des stéréotypes. Il couvre douze mesures et déploie différents leviers d'actions. Il y a deux semaines, j'exposais à Mme Chabbert les avancées dans les domaines de la formation initiale et continue des enseignantes et des enseignants d'une part, de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) d'autre part. Il s'agit de mesures concrètes sur lesquelles nous travaillons et qui ont un impact positif sur la déconstruction des stéréotypes, pas seulement dans le champ de l'enseignement. La prise en considération de la dimension du genre dans le contrat de gestion de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) est, par exemple, bien plus prégnante qu'elle ne l'a jamais été. La déconstruction des stéréotypes fait également partie du Plan «Éducation aux médias» que je présenterai prochainement au gouvernement.

Mme Amandine Pavet (PTB). – L'éducation des garçons est effectivement essentielle. Il faudrait toutefois aussi examiner l'approche des établissements scolaires, mais aussi leur règlement d'ordre intérieur qui semble discriminatoire. Ne devrait-on pas interdire les discriminations sexistes dans les règlements d'ordre intérieur? Le groupe PTB a évidemment aussi interpellé la ministre de l'Enseignement, mais j'aurais souhaité avoir une réponse à cette question concrète, d'autant plus qu'en tant que ministre des Droits des femmes, vous rappelez régulièrement le caractère transversal de votre compétence. Faire croire que les victimes sont coupables des agressions qu'elles subissent est une réelle injustice et c'est également le meilleur moyen de ne pas résoudre des problèmes de société qui ne sont pas suffisamment pris au sérieux. Certaines de ces jeunes filles se mobilisent et je continuerai à relayer leurs témoignages auprès des autorités concernées.

5.34 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Bannir la cigarette de la vue des enfants»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Le 31 mai était consacré à la Journée mondiale sans tabac. Générations sans Tabac, une initiative soutenue par la Fondation contre le cancer et divers organismes de santé, a invité, à cette occasion, les fumeurs à éviter de fumer devant les enfants. Le message s'adressait également aux communes, afin d'instaurer une interdiction de la cigarette dans les plaines de jeux – ce que de nombreuses communes font déjà.

Cette centaine de communes, majoritairement flamandes, s'inscrit dans une dynamique de dénormalisation du tabac vis-à-vis des enfants qui s'est généralisée depuis 2019.

Certains pays, comme la France, vont même plus loin avec une interdiction nationale de fumer dans les aires de jeux. Le but ultime est d'éradiquer le tabagisme, ce qui passe aussi par une limitation de l'influence des adultes fumeurs sur les enfants.

Voir fumer, c'est déjà fumer. Selon Suzanne Gabriels, experte en prévention du tabagisme à la Fondation contre le cancer, «les enfants qui voient des personnes fumer ont plus de chances de fumer eux-mêmes plus tard».

Pour rappel, le tabac fait environ 14 000 morts chaque année en Belgique, d'après les estimations de la Fondation contre le cancer. Par ailleurs, les études ne manquent pas quant aux effets néfastes du tabagisme passif sur les enfants, mais aussi sur les enfants à naître. À ce sujet, je me permets de mettre en exergue l'analyse récemment publiée par l'école médicale d'Harvard, dans le cadre de laquelle des scientifiques ont suivi plusieurs

centaines d'enfants, depuis la grossesse de leur mère jusqu'à leur sixième anniversaire. Le constat est sans appel et témoigne des dégâts du tabagisme passif sur les fonctions pulmonaires des enfants.

Ces différents éléments soulignent l'importance de continuer à protéger les enfants du tabagisme. Madame la Ministre, cette initiative est-elle soutenue par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)?

Au vu de l'objectif final de mettre fin au tabagisme, quelles sont les actions de sensibilisation et d'information que vous pourriez mener dans le cadre de cette campagne pour bannir la cigarette de la vue des enfants?

Pourriez-vous nous faire le point sur les outils déployés afin de lutter contre le tabagisme des enfants, notamment à l'école par l'intermédiaire des services de promotion de la santé à l'école (PSE)?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, la «dénormalisation» est une approche générale qui vise à changer les normes sociales en agissant sur la nature et les origines de la norme. C'est une approche que nous pouvons appliquer à la dépendance et l'usage du tabac. On cherche alors à modifier le climat social et le cadre juridique, afin que le tabac devienne moins acceptable, moins désirable et moins accessible. Pour arriver à un tel objectif, il est nécessaire de mettre en place une synergie d'interactions, dans un plan global de lutte contre le tabac, à large échelle, incluant également les Régions, qui disposent des compétences et des budgets en matière de prévention de la santé.

L'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) est convaincu de l'importance de sensibiliser les adultes aux risques du tabagisme passif et à la pratique consistant à ne pas fumer devant les enfants. Cependant, la mission première de l'ONE est d'assurer le bien-être des enfants dans leurs milieux de vie, dans une perspective d'accompagnement à la parentalité, en valorisant et en mobilisant les compétences des parents plutôt qu'en présentant une image négative du parent fumeur. C'est un point d'attention important dans le débat. Les actions préventives, menées par l'ONE, ciblent les femmes enceintes et les parents qui fréquentent les consultations de l'ONE. «*Le carnet de la mère*» et «*Le carnet de l'enfant*» mettent en évidence les risques du tabagisme pour le bébé et le jeune enfant. L'ONE conseille également aux femmes enceintes fumeuses de consulter un tabacologue. Un chapitre du guide de consultation prénatale est consacré au tabagisme durant la grossesse.

Le Fonds des affections respiratoires organise des formations à l'entretien motivationnel, suivies par nombre de médecins et de partenaires enfants-parents (PEP's) de l'ONE. C'est, entre autres, sur cette base formative que les professionnels de l'ONE cherchent à conscientiser les femmes

enceintes à la nécessité de perdre leurs habitudes tabagiques. Différentes brochures d'éducation à la santé sont consacrées à ce sujet, abordé par les PEP's lors des consultations prénatales. Plusieurs émissions «*Air de familles*» ont également été consacrées aux méfaits du tabac et à sa prévention.

Concernant la sensibilisation des jeunes aux dangers du tabagisme au sens large grâce à la PSE, celle-ci se fait de différentes façons. D'une part, lors des bilans de santé, la question de la consommation de tabac est habituellement abordée et constitue une occasion de sensibiliser le jeune, si celui-ci désire en parler. D'autre part, des brochures sont régulièrement à la disposition des jeunes dans les centres de santé. Enfin, au travers d'actions préventives, les professionnels en matière de PSE peuvent contribuer à sensibiliser la communauté scolaire, de préférence avec l'aide de partenaires actifs dans le domaine. Une politique de PSE concertée serait la politique de prévention la plus adéquate. C'est donc en collaboration avec les Régions, chargées de la prévention et des assuétudes, que les réponses doivent être apportées.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie de nous avoir présenté un panorama de toutes les actions menées en Fédération Wallonie-Bruxelles au travers des consultations de l'ONE et des services PSE. Des actions sont concrètement lancées sur le terrain. Nous déplorons malgré tout que 14 000 personnes meurent chaque année d'un cancer lié au tabagisme en Belgique. Il s'agit de marteler les messages. La génération sans tabac est peut-être un leurre, mais l'image renvoyée par des adultes fumeurs est négative. Nous devons prendre le travail à bras-le-corps et, dans ce cadre, je vous remercie pour le travail que vous réalisez à cette fin.

5.35 *Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Faut-il vacciner les enfants contre tous les types de méningites?»*

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Les méningites à méningocoque sont rares, mais elles figurent parmi les infections les plus graves et dangereuses pour la santé de l'enfant. La maladie se transmet par voie aérienne, plus précisément par le biais des gouttelettes de salive émises par le porteur de la bactérie. Cela s'apparente au mode de transmission de la Covid-19. Les infections les plus graves sont attribuées notamment aux sérogroupes A, B et C. Sous sa forme la plus grave, la méningite présente un taux de mortalité élevé. Sans traitement, la maladie peut être mortelle dans 50 % des cas et, dans 10 à 20 % des cas, laisser des séquelles telles que des troubles de la vision, de la parole ou de l'audition, un retard mental ou encore, en cas de septicémie, entraîner l'amputation. À l'heure actuelle,

c'est le méningocoque du sérotype B qui provoque des inquiétudes et touche principalement les enfants entre zéro et cinq ans d'une part, les adolescents entre quinze et dix-neuf ans d'autre part.

Un vaccin contre le méningocoque de type B est proposé par les pédiatres aux parents de jeunes enfants, mais il est très coûteux – environ 70 euros la dose – et ne fait l'objet d'aucun remboursement. Dès lors, de nombreux enfants ne peuvent en bénéficier, alors qu'il s'agit d'une maladie grave. Depuis le mois de mai 2020, il est administré en deux doses, mais il ne figure pas dans le calendrier de vaccination de base. De plus, il faut tenir compte de la recrudescence des cas, notamment en Angleterre, et du fait que cette maladie peut se propager rapidement.

Madame la Ministre, même si les cas sont rares, les conséquences sont dramatiques. Étant donné l'importance de ce vaccin pour la santé publique, savez-vous me dire pourquoi, à l'heure actuelle, il ne figure pas dans le calendrier de base de la vaccination? Quelles sont les actions d'information et de sensibilisation au sujet de ce vaccin réalisées par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)? Quelles actions allez-vous ou comptez-vous mener pour que ce vaccin puisse être intégré au calendrier vaccinal? Allez-vous prendre contact avec le ministre fédéral compétent pour soutenir éventuellement le remboursement de ce type de vaccin?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La méningite est une maladie dont les conséquences peuvent effectivement être sérieuses, voire dramatiques. Il en existe plusieurs types. Le Conseil supérieur de la santé (CSS) ne recommande actuellement pas la vaccination contre le méningocoque de type B dans le cadre du calendrier vaccinal de base, et ce, pour plusieurs raisons. La maladie ne présente qu'un faible taux d'incidence. En 2009-2010, une étude du Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) a évalué cette incidence à 1,7 cas par 100 000 habitants. Ce vaccin doit être administré aux bébés en même temps que les autres vaccins de routine, alors qu'ils sont à peine âgés de deux mois lors de la première injection. Une dose de rappel doit également être donnée entre 11 et 14 mois.

À cela s'ajoutent d'autres arguments. Ce vaccin ne permet pas d'atteindre une immunité collective satisfaisante. Il n'a pas d'effet sur le portage chez les adolescents et n'offre aucune protection indirecte aux personnes non vaccinées. Par ailleurs, comme vous le relevez justement, le coût de ce vaccin est élevé. La maladie étant très rare, son rapport coût/efficacité est donc très bas. Enfin, la vaccination contre le méningocoque de type B nécessite un degré d'acceptation élevé de la part des parents et des vaccinateurs, puisque celle-ci engendrerait trois injections en une seule visite. Tout ceci se retrouve dans l'avis 9485 du CSS que je vous invite

à consulter pour avoir plus d'informations précises à ce sujet. La vaccination contre le méningocoque de type B n'étant pas recommandée par le CSS, il n'y a pas de sensibilisation active à ce sujet. Bien entendu, l'information est présente sur le site www.vaccination-info.be/ et le vaccin peut être administré si les parents en font la demande.

Pour l'heure, aucune révision du calendrier vaccinal n'est prévue par le CSS. Cependant, ce dernier s'engage à réévaluer régulièrement sa position en fonction des données épidémiologiques, des données d'efficacité et de portage disponibles. Il va de soi que je suis de près les avis du CSS. Ce dernier recommande cependant de remplacer le vaccin contre le méningocoque de type C, administré à l'âge de 15 mois, par le vaccin conjugué contre les méningocoques de types ACWY. Ce remplacement est prévu dans le contrat de gestion de l'ONE.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour cette réponse détaillée. Je vous interrogeais, non pas pour remettre en question les schémas de vaccination et tout le travail réalisé, mais plutôt pour mettre en évidence la notion de clivage social. Le problème qui se pose à l'heure actuelle réside dans le fait que des parents se sentent culpabilisés par leur pédiatre qui leur suggère, voire impose ce vaccin. Par conséquent, ces parents se trouvent confrontés à une situation délicate. En effet, le coût du vaccin est élevé. Ces parents adoptent donc une logique inverse en évaluant les risques d'une absence de vaccination.

J'ai été questionnée par une jeune mère qui, maintenant qu'elle a connaissance de l'existence de ce vaccin, n'envisage pas en faire l'économie, et ce, malgré le coût élevé qu'il représente. J'insiste donc sur la question du clivage social causé par le coût du vaccin et le sentiment de culpabilité que fait naître ce dernier chez certains parents. Il serait même intéressant de faire passer une communication au sein des structures de l'ONE, afin de sensibiliser la population à l'existence de ce vaccin – qui n'est pas obligatoire – et d'informer les parents qui, à l'heure actuelle, se sentent mal à l'aise.

Même si, selon vous, il y a peu d'intérêt à faire ce vaccin, une telle opération d'information et de sensibilisation serait aussi pertinente à l'égard de jeunes adolescentes. Récemment, j'en ai encore discuté avec une collègue d'un autre groupe politique, qui me disait se sentir mal à l'aise eu égard à la vaccination de ses propres enfants. En effet, le pédiatre conseille la vaccination pour sa fille cadette âgée de onze ans, alors que son fils aîné, plus âgé de deux ans, n'a pas été vacciné. La mère en question, qui n'avait alors pas connaissance de l'existence de ce vaccin, ressent un sentiment de culpabilité vis-à-vis de son fils aîné. Ce vaccin représente un budget que certaines personnes peuvent se permettre, d'autres pas. À mon sens, cette problématique soulève des questions d'ordre social et de santé.

5.36 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Feu vert de la conférence interministérielle Santé (CIM Santé) pour la vaccination des mineurs contre la Covid-19»

5.37 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Vaccination des mineurs»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, lorsque je vous ai interrogée sur le sujet de la vaccination des mineurs contre la Covid-19 en séance plénière, vous m'avez indiqué que la conférence interministérielle Santé (CIM Santé) avait décidé de reporter le point au samedi 5 juin. À l'issue de cette réunion, il a été décidé d'ouvrir la vaccination aux jeunes de 16 à 17 ans, la priorité étant donnée à ceux souffrant de comorbidités. D'après les estimations, relayées dans la presse, cette tranche d'âge pourrait bénéficier du vaccin à partir de mois de juillet, ce qui devrait laisser le temps de vacciner les adultes qui sont – en toute logique – prioritaires.

Je salue la décision que vous avez prise avec vos collègues: elle se base sur des études et des avis d'experts, tels que ceux du Conseil supérieur de la santé (CSS), et elle permettra par ailleurs à ces jeunes de se protéger, de protéger leur entourage, de contribuer à l'effort collectif en vue d'atteindre l'immunité collective et d'avoir certaines facilités, notamment dans le cadre de déplacements. Cela est important compte tenu de l'envie de bouger des jeunes. Nos voisins européens, tels que la France et l'Allemagne, ont décidé, quant à eux, de franchir un palier supplémentaire en choisissant d'ouvrir la vaccination aux adolescents à partir de 12 ans dès le début de ce mois de juin.

Au regard de la loi du 22 août 2002 relative aux droits des patients, la vaccination de ces jeunes ne nécessite pas le consentement des parents. Dès lors, il est primordial d'informer concrètement les adolescents et leurs parents qui demeurent craintifs, notamment du fait que l'accès au vaccin était initialement restreint. Une campagne d'information sera-t-elle prévue? Le cas échéant, sera-t-elle organisée avec la collaboration des Régions? Si oui, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) y participera-t-il? À l'approche du mois de juillet, j'imagine que les discussions prévues avec les Régions – notamment en ce qui concerne la répartition des coûts – sont à un stade avancé. Pourriez-vous donner plus d'informations à ce sujet?

Enfin, certains experts, mais aussi la majorité de la population selon les sondages, sont en faveur de la vaccination des jeunes à partir de 12 ans. À l'instar de l'Allemagne et de la France, la vaccination des 12 ans est-elle plus envisageable aujourd'hui? Ce point fera-t-il l'objet de discussions lors de la prochaine CIM Santé?

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Madame la Ministre, nous avons déjà abordé le sujet de la vaccination des jeunes de 16 à 17 ans lors de notre précédente réunion de commission. Depuis lors, il a été annoncé lors de la CIM Santé que les jeunes de 16 à 17 ans seraient inclus dans la campagne de vaccination contre la Covid-19 dès le mois de juillet. Ils recevront le vaccin Pfizer, le seul actuellement autorisé par l'Union européenne pour les jeunes. Moderna a annoncé avoir déposé une demande d'autorisation similaire auprès de l'Agence européenne des médicaments (*European Medicines Agency*, EMA).

En commission, vous avez souligné que la vaccination des 16 à 17 ans ne préfigurerait en rien la vaccination des enfants de 12 à 15 ans, «vu les questions scientifiques et éthiques qui subsistent pour une vaccination de masse des enfants de moins de 16 ans, et ce, malgré le feu vert donné vendredi au vaccin Pfizer par le régulateur européen». Pourtant, certains pays européens ont abaissé l'âge de la vaccination à 12 ans. Il y a deux semaines, la Roumanie et l'Italie ont ouvert la voie en administrant des premières doses à des mineurs âgés de 12 à 17 ans. L'Allemagne et la Pologne les ont imités depuis le 7 juin et la France suivra à compter du 15 juin. Le Royaume-Uni a de son côté annoncé qu'il l'envisageait pour cet été et l'Espagne à peu près deux semaines avant la rentrée scolaire.

J'aimerais connaître les raisons scientifiques et éthiques qui nous poussent à adopter une attitude différente de celle de nos voisins. Dans son rapport, le CSS rappelle que «toutes formes de pressions extérieures directes ou indirectes (positive ou négative par rapport à la vaccination) doivent être évitées pour les mineurs». Quelles sont les différentes formes de pressions pouvant influencer le choix des mineurs de se faire vacciner? Même si la loi définit clairement le rôle des parents, quelle mesure comptez-vous prendre afin de garantir le choix éclairé des mineurs de se faire vacciner ou non? Au cas où les tests demandés pour obtenir un *Covid safe ticket* ou un certificat sanitaire européen ne seraient pas gratuits, n'y aurait-il pas une forme de contrainte à l'égard de ces jeunes, les incitant à se faire vacciner?

Où en est le processus d'adoption de l'accord de coopération avec les entités régionales pour la vaccination?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La CIM Santé a effectivement décidé d'élargir la stratégie vaccinale en permettant aux jeunes de 16

à 17 ans de se faire vacciner. Ces jeunes évoluent dans le même contexte que leurs aînés de 18 à 20 ans: ils rencontrent un nombre important de personnes extérieures à leur bulle habituelle. L'impact de leur vaccination réside sans doute davantage dans une perspective collective de diminution de la transmission.

Les gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de Wallonie ont adopté, en première lecture, l'avant-projet de décret portant assentiment à un accord de coopération concernant l'utilisation des dispositifs de vaccination contre la Covid-19 pour les personnes âgées de moins de 18 ans. L'accord permettra aux publics cibles de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'utiliser les centres de vaccination, moyennant un mécanisme de refacturation entre niveaux de pouvoir. Ce mécanisme sera mis en place sur la base des coûts réels à charge de la Wallonie, après l'intervention du gouvernement fédéral pour 80 % de coûts. Les coûts ne sont actuellement que des estimations. C'est la raison pour laquelle un groupe de travail financier entre les deux entités sera mis en place. Il sera chargé de préciser et d'affiner l'impact financier réel pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un protocole d'accord a également été conclu afin que la Wallonie puisse envoyer les invitations dès les prochains jours. La Wallonie a déjà invité toute la population de plus de 18 ans.

En Région bruxelloise, l'abaissement de l'âge du public cible de la vaccination n'a pas de conséquence dans la répartition des compétences étant donné qu'il s'agit de matières bipersonnalisables qui relèvent exclusivement de la Commission communautaire commune (COCOM). La COCOM a, jusqu'ici, géré seule la vaccination liée à la Covid-19 en Région bruxelloise, sans que la Communauté flamande ou la Commission communautaire française (COCOF) aient pu intervenir à travers leurs compétences en santé préventive.

L'invitation a été spécifiquement adaptée pour que les jeunes décident de se faire vacciner sur une base volontaire et sans pression. Elle rappelle que la vaccination n'est pas obligatoire, qu'il est préférable d'en discuter avec ses parents ou des personnes de confiance, qu'il ne faut pas hésiter à poser des questions à son médecin généraliste, à son pharmacien ou même au personnel des centres de vaccination. Elle mentionne également les sites de référence comme www.vaccination-info.be ou www.jemevaccine.be et le numéro gratuit de l'Agence pour une vie de qualité (AViQ).

Madame Goffinet, dans le cadre du certificat européen numérique Covid, le Comité de concertation (Codeco) du 4 juin 2021 a décidé de rembourser deux tests PCR aux enfants et aux jeunes non vaccinés pour les départs vers des pays qui l'exigeraient, afin d'éviter les discriminations.

La vaccination éventuelle des 12 à 15 ans s'inscrit dans un contexte très différent. Le feu vert donné par la CIM Santé pour les 16 à 17 ans ne

préjuge en rien de la vaccination de masse des tranches d'âge plus jeunes. Je vous invite à lire l'ensemble des arguments qui figurent dans l'avis n° 9655 du CSS. Pour les 12 à 15 ans, le CSS complètera son avis précédent, mais il relève déjà que: «pour les enfants en bonne santé, il y a trop peu de données, trop d'incertitudes et de nombreuses questions éthiques et scientifiques importantes concernant notamment la balance bénéfiques/risques ou les effets réels de la vaccination de masse sur la transmission et donc l'impact potentiel sur l'épidémie». L'âge reste le fil conducteur principal de l'épidémie de la Covid-19. Plus les personnes sont jeunes, plus le bénéfice individuel de la vaccination devient faible. Les enfants et les jeunes ne sont en effet pas des individus à risque: ils ne font pas, ou très rarement, des complications de la maladie. Leur vaccination pose dès lors de véritables questions éthiques.

Par ailleurs, la vaccination des jeunes ne peut pas être liée au fonctionnement normal des écoles. L'objectif premier des mesures sanitaires est de ne pas surcharger les hôpitaux et les soins intensifs. C'est en vaccinant les adultes, les plus âgés et les plus fragiles que cet objectif sera atteint. Ce n'est pas parce que l'EMA autorise le vaccin pour les 12 à 15 ans qu'il doit être administré systématiquement dans le cadre d'une campagne de masse. Les enfants porteurs d'une maladie les classant dans une population à risque de complications au virus Covid-19 pourront être vaccinés sans être «hors notice», mais cette autorisation ne dit rien de plus. La pertinence d'administrer le vaccin de façon systématique doit être basée sur des éléments épidémiologiques et pédiatriques. Par ailleurs, l'enjeu du consentement parental se poserait de manière différente pour les 12 à 15 ans que pour les 16 à 17 ans, puisqu'on ne peut postuler d'office le discernement d'un enfant âgé de 12 ou 13 ans.

Afin d'éviter l'apparition de variants, il faut davantage soutenir un effort de vaccination dans les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine pour les aider à maîtriser les phénomènes épidémiques sur ces continents. C'est d'ailleurs la recommandation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui appelle plutôt à donner en priorité des doses aux pays défavorisés, par l'intermédiaire du programme COVAX, plutôt que de vacciner les enfants des pays plus favorisés.

La vaccination des 12 à 15 ans est une question délicate qui implique de prendre en compte de nombreuses dimensions. Il me semble important d'avoir plus de recul sur la campagne de vaccination actuelle et sur l'évolution de la pandémie avant de prendre une décision. C'est la position que je défendrai lors de la prochaine réunion de la CIM Santé.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, j'ai tous les éléments nécessaires. Vous m'avez répondu à la question concernant l'information des jeunes au travers de campagnes. Vous m'avez indiqué ce qui était repris sur l'invitation à

la vaccination des 16-17 ans. Vous m'avez informée sur la répartition des coûts et la vaccination à partir de 12 ans.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir fait état de la situation et surtout des textes légaux concernant les accords de coopération. Le projet évolue, même si certains points doivent encore être affinés. Je vous remercie également d'avoir précisé les informations reprises sur les invitations envoyées par la Région wallonne. Il est important que les jeunes aient toutes les informations pour prendre la bonne décision. Dans mon entourage, j'observe qu'ils sont nombreux à être influencés par des informations diverses. Le choix est important et doit être porté librement.

Enfin, vous avez tout à fait raison: il ne faut pas se précipiter à vacciner les 12-15 ans parce que tous les pays voisins le font. Il est important d'appliquer le principe de précaution et d'analyser l'évolution de la pandémie avant de revoir votre position par rapport à cette tranche d'âge.

5.38 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la création de places d'accueil prévues par le plan de relance wallon»

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Le vendredi 21 mai dernier, le gouvernement wallon a présenté les principaux axes des mesures prises pour relancer la Wallonie. Une vingtaine de mesures sont réparties autour de cinq axes. Concernant plus particulièrement l'axe quatre «soutenir le bien-être, la solidarité et l'inclusion sociale, l'emploi», le gouvernement wallon a dévoilé son intention de créer et rénover des places d'accueil de la petite enfance pour permettre aux parents, particulièrement les femmes et les familles monoparentales, d'accéder au marché du travail, expliquait, en substance, la ministre Valérie Debuë en conférence de presse. De son côté, le ministre-président wallon Elio Di Rupo annonçait un budget de 121 millions euros pour créer entre 5 000 et 15 000 nouvelles places. On peut s'étonner du fait que ce montant permette de créer une telle fourchette de places.

En avril 2021, la Région wallonne avait introduit une demande de 90 millions euros auprès de la Commission européenne dans le cadre du Plan de relance et de résilience européen (PRRE) dans le but d'ouvrir 5 400 places d'accueil et d'en rénover 6 000. Antérieurement, le plan Cigogne III prévoyait quant à lui la création de 10 184 places en Wallonie d'ici 2022. Jusqu'à présent, je ne trouve toutefois nulle trace dans les budgets wallons de la poursuite de ces politiques, tant en infrastructures

qu'en aide à l'emploi, alors que ces budgets existaient en fin de législature précédente.

Ce volet plan Cigogne n'est par conséquent pas très clair et, d'après les informations me revenant du terrain, la plupart des communes n'arrivent pas à distinguer, dans les diverses annonces intervenues, le nombre exact de places créées à la fois par le plan de relance et par le plan Cigogne.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous éclairer afin que les communes puissent préparer au mieux leur budget et agir à leur échelle pour répondre aux besoins des parents, familles et femmes pour accueillir leur enfant?

Les procédures à suivre seront-elles identiques, dimension fondamentale en termes de simplification administrative? Beaucoup se posent des questions avant de lancer des projets.

Par ailleurs, où en êtes-vous dans la négociation des points d'aides à la promotion de l'emploi (APE)? La réforme APE a en effet été votée, mercredi 9 juin dernier, par le Parlement wallon et elle ne prévoit pas de nouveaux postes pour l'accueil de la petite enfance.

Dans ce décret emploi, concernant le volet petite enfance, je n'arrive pas à saisir si vous allez le rédiger ou si c'est plutôt la ministre wallonne de l'Emploi Christie Morreale qui s'en charge, ou encore la ministre wallonne de la Fonction publique et de la Petite Enfance Valérie Debuë? Pouvez-vous m'éclairer sur cette partie de l'axe 4?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, la Wallonie s'est effectivement engagée, par l'intermédiaire de son plan de relance, à soutenir le développement d'infrastructures de la petite enfance. Cette démarche était une condition nécessaire au lancement d'une programmation relative au subventionnement de nouvelles places par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) dans les prochaines années. Je me réjouis donc de cette avancée positive.

Mon cabinet a été associé aux réflexions menées au niveau wallon, ce qui a permis d'articuler nos initiatives. Le projet de contrat de gestion de l'ONE pour 2021-2025 prévoit ainsi des moyens importants pour subventionner les places, qui bénéficieront d'un soutien régional à l'infrastructure. Les dispositifs wallons ont, en outre, considéré les priorités définies par notre Déclaration de politique communautaire (DPC) pour orienter les investissements futurs, comme le démontrent les propos que vous citez de la ministre De Buë.

Cette articulation des efforts menés du côté wallon et de la Fédération est une condition nécessaire de l'engagement des porteurs de projet. Vous le soulignez justement: ils doivent pouvoir compter sur des procédures coordonnées pour avancer sereinement. C'était l'un des aspects centraux des plans «Cigogne». Ils permettaient de définir des objectifs

et des procédures communes entre les différentes entités concernées. La dynamique s'étant quelque peu enrayée sous la précédente législature, je me félicite d'avoir pu retrouver le chemin d'un dialogue fructueux avec les autorités wallonnes à ce sujet.

Vu les importants besoins d'infrastructures de la petite enfance, je comprends et partage l'impatience des porteurs de projets potentiels. En ce qui concerne les 5 000 et 15 000 places que vous évoquez dans votre question, j'exprime des doutes sur ce montant. Je n'ai pas du tout les mêmes informations que vous. Il faudra peut-être revoir certains chiffres. Néanmoins, les orientations et les moyens consacrés à cette politique doivent encore être fixés de manière définitive.

Le contrat de gestion de l'ONE pour 2021-2025 doit être approuvé dans les prochains jours. Les décisions relatives au plan de relance européen sont, quant à elles, attendues pour juillet. Il reviendra ensuite aux administrations concernées de concevoir le dispositif le plus cohérent possible pour sélectionner les projets, d'une part, et d'assurer une communication efficace envers les pouvoirs organisateurs, d'autre part.

Concernant la question de l'emploi, je peux vous confirmer qu'il s'agit d'une compétence régionale que je n'ai pas l'intention d'usurper. Plus sérieusement, le décret du 1^{er} octobre 2001 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non marchand, de l'enseignement (APE), tel qu'il a été réformé, prévoit bel et bien la possibilité de débloquent de nouveaux moyens permettant de soutenir les besoins sociaux prioritaires.

Le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance répondant incontestablement à ce critère, rien n'empêchera la Wallonie de soutenir les créations d'emploi nécessaires à l'ouverture de ces places. Lors de l'examen de la réforme par la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé du Parlement wallon, la ministre Morreale a d'ailleurs confirmé que cette perspective lui semblait légitime et qu'elle espérait la voir se concrétiser rapidement. Par conséquent, nous poursuivons le travail avec nos partenaires wallons, dans un climat propice à des avancées significatives. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour saluer ici leur engagement en faveur du secteur de l'enfance, six ans après le dernier appel à projets de ce type.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Je suis désolée, mais ce n'est toujours pas très clair pour moi.

Je comprends, Madame la Ministre, que toutes les procédures ne sont pas encore mises en place. Vous avez évoqué plusieurs échéances. À partir du mois de juillet, il va d'ailleurs falloir informer les futurs organisateurs.

Une clarification du discours est vraiment nécessaire, tant pour les futurs porteurs de projets que pour les parents. Comme vous l'avez évoqué, vous n'avez pas été informée de la fourchette de 5 000 - 15 000. Lorsque l'on compare vos déclarations à celles de M. Di Rupo et de Mme De Bue, on se rend compte que les données délivrées diffèrent parfois. Une clarification est donc nécessaire.

En ce qui concerne les montants, on aura sans doute l'occasion d'y revenir dans le cadre du débat budgétaire.

En tout cas, une clarification est nécessaire pour bien faire la différence entre la création de places, la rénovation et les subventions couvrant les frais de fonctionnement et de personnel. Pour l'instant, des discours différents sont délivrés et percolent différemment dans le public.

5.39 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Protéger les fratries, protéger aussi les enfants seuls»

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – «Protéger les fratries, protéger aussi les enfants seuls», titrait un journal le 30 mai 2021 dans une carte blanche de Sylvie Gayda, marraine d'un enfant vivant en institution. Environ 4000 enfants de la Fédération Wallonie-Bruxelles vivent en institution, certains arrivant à l'âge de quelques mois. Même si le décret demande de favoriser les placements courts, dans les faits, la plupart des enfants passent plusieurs années en institution.

De plus, toutes les maisons d'accueil n'accompagnent pas des enfants de tous les âges. En effet, certaines sont destinées aux enfants de zéro à six ans, d'autres à ceux de six à dix-huit ans et d'autres accueillent des enfants de zéro à dix-huit ans. Le problème que relève Sylvie Gayda dans sa carte blanche est que, dans les maisons d'accueil de zéro à six ans, on travaille en priorité à trouver une famille d'accueil à chaque enfant.

Mais comme les familles d'accueil manquent cruellement, une fois qu'ils atteignent l'âge de six ans, ces enfants doivent quitter la maison, leurs éducateurs, leur cadre de vie pour rejoindre une autre maison se trouvant parfois sur le territoire d'une autre commune. Ce chamboulement des repères coïncide souvent avec l'entrée à l'école primaire, qui est l'un des jalons de l'enfance.

Si l'on peut se féliciter du fait que les législateurs aient décidé de protéger les fratries, je ne peux que partager le désir de l'auteure de cette carte blanche de voir les acteurs du secteur élargir leur réflexion à tous les enfants, au-delà de la problématique des fratries, pour qu'ils ne soient plus coupés de leur entourage et de leur environnement à

l'âge de six ans, pour leur assurer plus de stabilité affective et préserver la continuité des relations qu'ils nouent, ce qui constitue un des fondements du développement harmonieux de tout être humain».

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette carte blanche? Qu'est-ce qui est prévu pour éviter le déracinement à l'âge de six ans d'enfants déjà suffisamment égratignés par la vie? Comment, en tant que ministre de l'Enfance, pourriez-vous coordonner avec votre collègue Mme Glatigny, chargée de l'aide à la jeunesse, des actions pour éviter ce déracinement?

Quel rôle l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) peut-il jouer à ce sujet en tant qu'acteur de première ligne? L'ONE pourrait-il jouer un rôle plus prépondérant, vu sa présence sur tout le territoire, pour encourager davantage de ménages à devenir famille d'accueil et apporter ainsi un support à l'aide à la jeunesse? Quelles transversalités sont-elles envisageables pour que les enfants bénéficient d'une meilleure politique de soutien et d'une approche du problème dans sa globalité?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, l'ONE subventionne actuellement 15 services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE). Les SASPE ont pour mission de prendre en charge des enfants de 0 à 7 ans non accomplis, en situation de crise, pour une période la plus courte possible et en vue de favoriser leur réinsertion dans leur milieu de vie. Afin d'éviter de séparer des fratries, un enfant peut y être pris en charge jusqu'à 12 ans, si un de ses frères ou sœurs âgés de moins de 7 ans y réside également.

Les prises en charge sont effectuées, soit à la demande des parents ou d'un service social, soit d'une autorité mandante du secteur de l'aide à la jeunesse. À l'heure actuelle, les prises en charge en SASPE se font à 99 % sous mandat de l'aide à la jeunesse. Les situations familiales étant de plus en plus lourdes, les enfants restent en SASPE pour de longues périodes, alors que le secteur de l'aide à la jeunesse dispose également de services résidentiels généraux (SRG) qui accueillent le même public.

L'actuelle réglementation SASPE institue un comité d'accompagnement. Ce comité a pour mission de rendre des avis sur toute question relevant de l'accueil spécialisé de la petite enfance. Il comprend l'ensemble des acteurs concernés, y compris du secteur de l'aide à la jeunesse. Lors de sa dernière réunion, l'articulation entre les services SASPE et les services d'aide à la jeunesse (SAJ) a été discutée. Il a été constaté que les mandants orientent les enfants vers l'un ou l'autre secteur, non plus en fonction du projet pédagogique des services, mais en fonction des places disponibles. Raison pour laquelle le comité a confié à l'ONE et à l'Administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ) le soin de faire un état des lieux sur les

prises en charge en SASPE et en SRG, afin d'envisager une répartition plus cohérente entre les deux secteurs, voire une mutualisation des prises en charge. Ce travail est en cours.

Alors que la réglementation prévoit le placement en SASPE pour un an maximum, sauf dérogation, le comité a également attiré l'attention sur le fait que les enfants y restent toujours plus longtemps, faute de solutions de prise en charge à la sortie des SASPE, d'une part, et par manque d'investissements dans l'accompagnement de la réintégration familiale, d'autre part, faute de personnel. Pour pallier ces difficultés, le futur contrat de gestion de l'ONE 2021-2025, tel qu'il a été négocié, prévoit un renfort du personnel des SASPE afin d'améliorer l'encadrement des enfants, le maintien du lien familial et l'accompagnement des familles.

Les concertations entre le secteur de l'aide à la jeunesse et l'ONE se font au travers de diverses instances telles que le comité d'accompagnement précité, les commissions de coordination de l'aide aux enfants victimes de maltraitance ou encore le Comité d'accompagnement de l'enfance maltraitée (CAEM). Des protocoles de collaboration existent entre les deux secteurs afin de définir la manière dont s'effectuent les collaborations.

L'articulation entre les missions de l'ONE et celles du secteur de l'aide à la jeunesse doit être poursuivie. Cet axe de travail figure dans le projet de contrat de gestion de l'ONE, de même que dans le plan d'administration du secteur de l'aide à la jeunesse. Même si les familles d'accueil relèvent de la compétence de l'aide à la jeunesse, l'ONE peut relayer les initiatives prises et répondre aux questions des parents.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Madame la Ministre, je vous réinterrogerai quand les travaux auront avancé et que l'état des lieux sera terminé.

5.40 Question de Mme Alice Bernard à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Courrier du front commun syndical adressé le 2 juin au président du conseil d'administration de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)»

Mme Alice Bernard (PTB). – Le front commun syndical de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) vient d'adresser un courrier au président du conseil d'administration pour lui faire part de ses plus vives inquiétudes à propos des répercussions qu'auront les orientations du nouveau contrat de gestion sur le personnel. Ces inquiétudes portent sur les fonctions exercées notamment par les agents de terrain, sur la charge de travail, sur l'éventuel transfert de la promotion de la santé à l'école (PSE) vers l'Administration générale de

l'enseignement (AGE), sur le statut, plus particulièrement le rythme des nominations et l'apparition du terme «intérimaire». Certains changements importants devraient déjà prendre cours en 2021, ce que le front commun considère comme irréaliste.

Madame la Ministre, avez-vous connaissance de ce courrier? Où en est la procédure de réalisation et d'adoption du contrat de gestion? De quelle façon les travailleurs sont-ils impliqués dans le processus? Avez-vous prévu de rencontrer le front commun syndical? Dans quel délai?

Est-il exact que la PSE sera transférée à l'AGE? Pour quelles raisons? Dans quel délai? Quelles en sont les implications pour le personnel et l'organisation du travail?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, le conseil d'administration (CA) de l'ONE m'a transmis le 5 juin dernier, conjointement à son avis sur la proposition de contrat de gestion, le courrier du front commun syndical auquel vous faites référence.

Le 29 avril 2021, le gouvernement a pris acte de la proposition de contrat de gestion de l'ONE pour les années 2021 à 2025 et m'a chargée de la soumettre au CA et au Conseil d'avis de l'ONE, ainsi qu'à la Plateforme pour le statut des accueillantes. Le 4 mai, ces demandes d'avis ont donc été adressées avec une date de remise d'avis fixée au 31 mai, sauf pour le CA de l'ONE qui disposait d'une semaine supplémentaire, de manière à lui permettre de tenir compte de l'ensemble des avis émis avant de formuler le sien, et de pouvoir transmettre ses propositions de modification du texte du contrat de gestion. En accord avec mon cabinet, l'ONE a également sollicité l'avis de ses différents conseils, collègues et comités de façon à bénéficier de leur expertise et rendre cette phase de consultation la plus participative possible.

Outre les trois organes sollicités, et conformément à la décision du gouvernement, voici la liste des organes ayant rendu un avis sur la proposition de contrat de gestion: le Conseil scientifique, le Comité de programmation, la commission d'agrément accueil temps libre (ATL), la commission générale d'avis centres de vacances, la Commission d'avis sur les écoles de devoirs, la Commission promotion de la santé à l'école (PSE), le Collège des conseillers gynécologues et sages-femmes, le Collège des conseillers pédiatres et la Fédération des milieux d'accueil de la petite enfance (FeMAPE). Sur la base de ces différents avis, y compris celui des syndicats, et d'une nouvelle proposition de contrat de gestion jointe à l'avis du CA de l'ONE, un nouveau tour de négociations a été organisé entre mon cabinet et une délégation de représentants de l'ONE.

Trois réunions ont été organisées la semaine dernière. Sous réserve de la confirmation que les modifications apportées seront acceptées par le CA de l'ONE, les différents représentants se sont

accordés sur une nouvelle version de contrat de gestion. Celle-ci a été adressée, ce lundi 14 juin, à mes partenaires du gouvernement et au CA de l'ONE en vue d'une adoption définitive, a priori le 24 juin prochain.

Quant à l'implication des travailleurs de l'ONE dans le processus, l'élaboration de la proposition de contrat de gestion par l'ONE s'est déroulée en plusieurs étapes, qui comportaient systématiquement une dynamique participative avec le personnel. Bien que la méthodologie ait dû régulièrement s'adapter aux conséquences de la crise sanitaire, tout au long du processus, une dynamique alternant travail au sein des directions et des services, moments communs de partage et de dialogue, et validation par le CA a été instaurée à chaque étape du travail.

Même durant les dernières phases de négociation de ce contrat de gestion, qui se sont déroulées tout récemment, les travailleurs de l'ONE ont été tenus informés des évolutions et ont été invités à s'exprimer sur le contenu des propositions. Ces réactions ont été prises en compte dans les travaux de suivi du contrat de gestion de l'Administration générale et du CA.

La proposition de contrat de gestion en matière de PSE prévoit en effet que l'ONE participe, en collaboration avec l'AGE, à la rédaction d'un rapport d'analyse évaluant l'opportunité de créer une structure unique dédiée à la santé des élèves, les bénéfices et inconvénients d'une fusion de la promotion de la PSE et des centres PMS notamment en termes de cohérence des actions menées au bénéfice des élèves, de la visibilité du secteur et des économies d'échelle.

Le paysage de la promotion de la santé à l'école, qui se caractérise par une distinction entre Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et les réseaux subventionnés – et, au sein de ceux-ci, entre les activités des CPMS et celles des services PSE – doit être revu et articulé au dispositif de pilotage mis en place au sein des écoles. C'est dans cette perspective qu'une réflexion doit être menée sur l'opportunité de créer une structure unique, dédiée à la promotion du bien-être global – physique, mental et social – des enfants et des jeunes en milieu scolaire.

La piste d'une fusion des services PSE et des centres PMS, dont les missions font elles-mêmes l'objet d'une réflexion dans le cadre des travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence, devra être étudiée. Il s'agira d'étudier, d'une part, les gains potentiels qui pourraient être réalisés au niveau de la cohérence des politiques menées au bénéfice des élèves, de la synergie entre l'accompagnement psychosocial et la prévention et promotion de la santé, des économies d'échelle, etc., et, d'autre part, les coûts engendrés. C'est le fruit de cette réflexion qui orientera toute décision future.

Enfin, j'ai rencontré ce lundi 14 juin le front commun syndical du secteur de l'Enfance, ainsi que les fédérations patronales du secteur.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous apportez en ce qui concerne l'éventuel transfert de la PSE vers l'AGE. J'entends que des réflexions, des projets éventuels, sont effectivement en cours, mais que nous ne savons pas encore dire aujourd'hui vers quoi nous irons. En outre, vous avez consulté tous azimuts pour aboutir à un contrat de gestion dont nous attendons toujours la version définitive.

En revanche, je reste sur ma faim à propos des questions du front commun syndical de l'ONE relatives au statut du personnel. Les travailleurs de l'ONE ont des inquiétudes sur le statut, sur le fait que les agents qui travaillent pour l'ONE restent bien des agents statutaires, et pas contractuels. Ils sont inquiets de voir apparaître le terme «intérimaire». En principe, la présence d'intérimaires dans la fonction publique est un concept qui n'est pas envisageable, en tout cas pour les organisations syndicales. En effet, quand on commence un emploi en tant que statutaire, ce n'est pas pour être remplacé par des intérimaires.

Dès lors, puisque je n'ai pas encore de réponse à ce sujet, je ne manquerai pas d'y revenir prochainement. Il est en effet vraiment important, en tout cas aux yeux du PTB, d'avoir un service public avec des agents à part entière, au service de la population.

5.41 Question de M. Michele Di Mattia à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Problématique de la "santé dorsale" dans les écoles»

M. Michele Di Mattia (PS). – Selon plusieurs études, entre 20 % et 50 % des enfants entre neuf et quinze ans se plaignent de mal de dos au moins une fois par semaine. Si les causes principales de douleurs vertébrales peuvent être mécaniques, inflammatoires, tumorales, neurologiques, hématologiques ou musculaires, dans 15 % des cas, les causes spécifiques sont liées à des facteurs comportementaux qui ont tendance à persister à l'âge adulte, suite à de mauvaises habitudes prises dès l'enfance. En effet, un adulte sur deux souffre de douleurs lombaires.

En 2014, un programme de sensibilisation des élèves à la prévention des dorsalgies a été lancé par la ville de La Louvière dans le cadre des cours d'éducation physique, afin de permettre aux élèves de l'enseignement fondamental de développer des compétences pour prévenir les maux de dos. Plusieurs facteurs de prévention peuvent faire l'objet d'un apprentissage portant, par exemple, sur la

position assise prolongée, sur le poids du cartable trop lourd – pas plus de 10 % du poids de l'enfant selon les experts – mais aussi sur la sédentarité qui entraîne un manque d'endurance, le surpoids qui fatigue le dos et écrase les disques intervertébraux, ou les facteurs psychosociaux, comme le stress ou la dépression. Le confinement et l'enseignement hybride ont sans doute, voire certainement, augmenté le temps passé par nos enfants devant leurs écrans, et les postures inadéquates pour la santé du dos.

Madame la Ministre, disposez-vous d'informations évaluant la santé, et en particulier les dorsalgies, des élèves de nos écoles? Dans l'affirmative, quel est l'état de la situation? Quelles actions de sensibilisation avez-vous mises en œuvre? Vous semble-t-il opportun de renforcer les synergies entre les services de promotion de la santé à l'école (PSE) et les centres psycho-médico-sociaux (PMS) pour lutter contre les maux de dos, et faciliter ainsi les démarches de sensibilisation auprès des parents? Dans l'affirmative, pouvons-nous envisager une initiative transversale du gouvernement qui permette d'évaluer cette problématique au sortir de la crise sanitaire?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, il ressort de l'enquête *Health Behaviour in School-aged Children* (HBSC) de 2018 que 20,2 % des élèves de l'échantillon de la cinquième primaire à la fin de l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles disaient ressentir des maux de dos au moins plusieurs fois par semaine sur les six derniers mois. Cette proportion évolue graduellement entre les élèves de primaire, de secondaire du premier degré et des deuxième et troisième degrés ensemble.

Bien que longtemps sous-estimée, la lombalgie non spécifique chez l'enfant s'avèrerait pourtant fréquente. Selon les constats de la dernière enquête de santé menée par Sciensano, 12 % des 15-24 ans se plaignent de douleurs au dos. Il est très probable que le contexte de la crise Covid-19, avec les périodes de confinement et de cours à distance, ait eu un impact négatif sur les dorsalgies, comme pour d'autres problèmes de santé. Dans ce cas précis, les familles et les élèves qui se sont retrouvés contraints par les mesures anti-Covid-19 de se tourner vers des activités sédentaires n'ont pas eu d'autres choix.

Pour prévenir cette problématique et d'autres problèmes de santé, il y a lieu de promouvoir l'activité physique de manière générale dans les différents milieux de vie des enfants et des jeunes. Comme je le dis régulièrement, au-delà des sensibilisations des familles, il est essentiel qu'il y ait plus d'activités accessibles pour les enfants et les familles. Dès lors, les assouplissements concernant les activités culturelles, récréatives ou résidentielles sont plus que jamais nécessaires. L'accessibilité des activités est également une priorité dans

le cadre de la réforme de l'accueil temps libre (ATL) que je mène, en concertation avec le secteur et mes homologues de l'Éducation et de la Jeunesse.

M. Michele Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, je considérerai votre réponse comme une première approche, qui est loin de balayer l'ensemble du spectre du problème. Je suis rassuré par la prise de conscience de cette problématique longtemps sous-estimée. Elle va devenir prégnante dans les années à venir, sous cette mandature ou sous la suivante. Il s'agit d'une priorité qui doit être transversale et sans doute abordée de manière conjointe avec la ministre Désir ou avec d'autres responsables, y compris à l'échelon régional.

J'ai fait référence à l'initiative que nous avons prise dans ma ville lorsque j'y exerçais des responsabilités municipales. Elle avait produit des effets sur les comportements. Nous n'avons pas pu les évaluer par une enquête, mais l'ensemble des professeurs d'éducation physique ont été formés pour sensibiliser à la santé dorsale et intégrer un certain nombre de pratiques dans leurs propres cours.

5.42 Question de Mme Rachel Sobry à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Accompagnement des enfants dont un proche souffre de troubles psychiques»

Mme Rachel Sobry (MR). – Beaucoup d'enfants et de jeunes vivent avec un proche, souvent un parent, qui souffre de troubles psychiques. Ainsi, des enfants passent des années à voir un de leur parent souffrir, à l'accompagner dans des centres spécialisés, à croiser de nombreux médecins, à aller chercher des médicaments lorsque le proche n'est pas en état de le faire, etc.

Le Dr Frédérique Van Leuven, psychiatre au Centre psychiatrique Saint-Bernard à Manage, a mené une recherche ethnographique sur ces enfants qui grandissent avec un parent souffrant de maladie mentale. Celle-ci a permis d'identifier une détresse invisible et méconnue, même des professionnels. Quand ces enfants, perturbés ou ignorants, ont besoin d'aide, de réponses, ils sont trop souvent dirigés vers des services de soins similaires à ceux fréquentés par leur parent. C'est évidemment peu adapté, cela les isole et les stigmatise.

Cet isolement, ressenti par ces enfants, se serait encore renforcé avec la période si particulière que nous venons de vivre. Face à ce constat, quatre associations issues de quatre pays différents, à savoir la Belgique, la France, la Suisse et le Luxembourg, ont uni leurs expertises pour mettre en place une plateforme de prévention intitulée JEFpsy. Cette dernière offre un grand nombre

d'informations à l'attention des enfants, dans un langage clair et pensé pour les jeunes. Elle permet également d'échanger avec d'autres enfants dans des situations similaires, mais aussi de prendre contact avec des professionnels habitués à ces situations. En Belgique, c'est l'ASBL carolo Étincelle qui assure le relai et s'occupe de ce service anonyme et gratuit.

Alors que la Déclaration de politique communautaire énonce que le gouvernement souhaite augmenter les services d'accompagnement des familles et des enfants, j'aimerais savoir, Madame la Ministre, si la Fédération Wallonie-Bruxelles manque de services d'accompagnement pour les enfants dont un proche souffre de troubles psychiques? Le cas échéant, qu'est-il fait pour y remédier et aider ces enfants?

Sans un dispositif ou service adapté, ces enfants ne risquent-ils pas de développer eux-mêmes des troubles psychiques? Quelle est votre position par rapport au service mis en place grâce à la plateforme JEFpsy et au travail de l'ASBL Étincelle?

La Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait-elle, d'une manière ou d'une autre, soutenir cette démarche et éventuellement s'y associer?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, s'il peut arriver qu'un service de promotion de la santé à l'école découvre une situation, telle que vous la décrivez, au moment, par exemple, de la discussion en bilan de santé, et que ce service prenne les initiatives adéquates pour que l'enfant ne reste pas seul face à cette situation, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) n'est pas compétent dans la prise en charge des troubles psychiques.

Les professionnels de l'ONE qui découvriraient de telles situations pourront diriger ces enfants et leurs parents vers des associations spécialisées, comme celles s'occupant des aidants proches ou comme l'association Similes, ou encore vers les réseaux de soins en santé mentale ou des plateformes de concertation en santé mentale dépendant des autorités régionales.

Je vous invite dès lors à adresser cette question à ma collègue Christie Morreale, ministre de la Santé et de l'Action sociale en Région wallonne. À Bruxelles, ce sont mes collègues, Elke Van den Brandt et Alain Maron, tous deux membres du Collège réuni de la Commission communautaire commune, qui détiennent les compétences de la Santé et de l'Action sociale.

Mme Rachel Sobry (MR). – Je ne vous en veux absolument pas, Madame la Ministre, dès lors que cette matière ne relève pas de vos compétences. Je vous remercie d'avoir fait le point sur la question, car, si j'avais bien cerné que la problématique est à cheval sur plusieurs compétences, j'avais plutôt pensé à la compétence de la ministre Glatigny

en matière d'aide à la jeunesse. Elle avait d'ailleurs répondu à une question d'actualité à ce sujet lors d'une séance plénière. Je m'adressais à vous par rapport à vos compétences en matière d'enfance et de santé. Comme je fais partie de la commission de Mme Morreale, je ne manquerai toutefois pas de me tourner vers elle.

6 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions orales à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, de

Mme Isabelle Emmerly, intitulées «Festival Pro-Pulse», «Bilan du Centre du cinéma et de l'audio-visuel (CCA)» et «*Shooting Stars*», de M. François Bellot, intitulée «Risque de la perte de contrôle des attaques et insultes présentes en ligne», de Mme Fatima Ahallouch, intitulée «Suivi des travaux en conférence interministérielle Droits des femmes du 11 juin», de Mme Sabine Roberty, intitulée «Lutte contre l'obésité infantile», et de M. Mourad Sahli, intitulée «Présence d'arsenic dans l'alimentation des nourrissons», sont retirées.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 17h45.*

VERSION PROVISoire